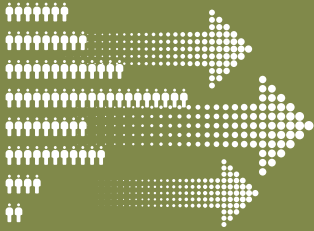




# Comment les immigrants contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire



CÔTE D'IVOIRE



# **Comment les immigrés contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire**

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE, de son Centre de développement ou de l'OIT.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

**Merci de citer cet ouvrage comme suit :**

OCDE/OIT (2018), *Comment les immigrants contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire*, Éditions OCDE, Paris.

<http://dx.doi.org/10.1787/9789264293304-fr>

ISBN 978-92-64-29330-4 (PDF)

OIT : ISBN 978-92-2-231027-2 (PDF)

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

**Crédit photo :** Couverture réalisée par le Centre de développement de l'OCDE.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : [www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm](http://www.oecd.org/about/publishing/corrigenda.htm)

© OCDE/OIT 2018

---

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).

---

## Avant-propos

**L**a Côte d'Ivoire est un pays présentant un très fort pourcentage d'immigrés et menant une politique d'immigration ouverte pour les ressortissants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). En 2015, près de 10 % de sa population était née à l'étranger. Cette ouverture historique et actuelle envers les immigrés reflète une certaine conception de l'immigration comme force potentiellement positive. Les données empiriques sur les effets économiques de l'immigration en Côte d'Ivoire sont néanmoins limitées. À cet égard, des analyses systématiques restent à mener pour comprendre comment les immigrés s'intègrent et contribuent au développement. Elles pourraient éclairer les politiques publiques et bénéficier ainsi tant aux immigrés qu'à leur pays d'accueil.

Le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du travail (OIT) et la Commission européenne ont œuvré de concert à l'examen de ces questions complexes et travaillé sur des contextes différents dans le cadre du projet « L'évaluation de la contribution économique des migrations de travail dans les pays en développement comme pays de destination (ECLM) ». Ce projet a pour objectif d'aider les pays partenaires à élaborer des politiques publiques afin d'optimiser les effets positifs de l'immigration sur le développement, notamment en leur apportant des conseils pour la mise en œuvre d'une approche globale de l'immigration et l'inclusion de la question migratoire dans des stratégies de développement cohérentes entre les pays et au sein de ceux-ci.

Le rapport *Comment les immigrés contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire* constitue une avancée dans l'évaluation de l'impact de l'immigration sur le développement, et l'amélioration de la conception des stratégies de migration et de développement. Dans le cadre d'une analyse comparative sur la Côte d'Ivoire et neuf autres pays (Afrique du Sud, Argentine, Costa Rica, Ghana, Kirghizistan, Népal, République dominicaine, Rwanda et Thaïlande), il entend faciliter une compréhension plus approfondie de la contribution économique de l'immigration.

À l'aide de méthodologies quantitatives et qualitatives, il examine pour ce faire l'incidence de l'immigration sur certaines composantes clés de l'économie, notamment le marché du travail, la croissance économique et les finances publiques. Si cette incidence n'est pas évidente et dépend du contexte national et des conditions socio-économiques, chaque pays peut néanmoins maximiser les effets positifs de l'immigration grâce à la mise en œuvre de politiques publiques visant à faciliter l'intégration des immigrés afin de leur permettre d'investir et de contribuer à l'économie, tout en menant des vies sûres et

*productives. Ce rapport peut éclairer le dialogue et les décisions stratégiques des acteurs du développement et des décideurs politiques soucieux d'intégrer les immigrants dans leur économie et leur société, et ce pour le bénéfice de tous – immigrants comme autochtones.*

*Suite à des discussions sur les orientations stratégiques avec différents acteurs clés et décideurs politiques de la Côte d'Ivoire, la Commission européenne, le Centre de développement de l'OCDE et l'OIT se réjouissent de poursuivre leur coopération avec ce pays afin que l'immigration puisse y porter tous ses fruits, dans le domaine de l'économie comme du développement.*

*Mario Pezzini  
Directeur du Centre de développement  
et Conseiller spécial auprès  
du Secrétaire général de l'OCDE sur  
le développement*

*Manuela Tomei  
Directrice du Département  
des conditions de travail  
et d'égalité de l'OIT*

## Remerciements

Le rapport *Comment les immigrants contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire* est le fruit d'un projet conjoint entre l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT) intitulé « L'évaluation de la contribution économique des migrations de travail dans les pays en développement comme pays de destination » et mis en œuvre dans dix pays à revenu faible ou intermédiaire. David Khoudour, Chef de l'Unité Migrations et compétences du Centre de développement de l'OCDE, en a assuré la gestion sous la direction de Mario Pezzini, Directeur du Centre de développement et Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE chargé du développement, de Federico Bonaglia, Directeur adjoint du Centre de développement de l'OCDE, ainsi que de Manuela Tomei, Directrice du Programme Conditions de travail et d'emploi de l'OIT, et de Michelle Leighton, Chef du Service des migrations de la main-d'œuvre de l'OIT. Shinyoung Jeon et Hyeshin Park, du Centre de développement de l'OCDE, ont assuré la coordination du projet, tandis que Theodoor Sparreboom, Conseiller technique principal du Service des migrations de la main-d'œuvre de l'OIT, s'est chargé de la direction de l'équipe de l'OIT. L'équipe de l'OCDE incluait Maria Alejandra Betancourt, Bram Dekker, Fatoumata Diarrassouba et Sarah Kups, et celle de l'OIT, Sandra Berger et Jesse Mertens.

Sarah Kups, du Centre de développement de l'OCDE, s'est principalement chargée de la rédaction du rapport. Les autres membres de l'équipe ont apporté des contributions importantes, notamment leurs commentaires avisés, leurs conseils et leurs réactions aux versions antérieures du rapport. Bram Dekker s'est chargé du travail statistique sur *l'Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel*. Vararat Atisophon, du Centre de développement de l'OCDE, a contribué à l'analyse statistique, tandis qu'Alexandra Le Cam (Centre de développement de l'OCDE) et Hélène Lombard (OIT) ont apporté leur soutien administratif, notamment pour les missions dans les pays et l'organisation des événements. Marika Boiron a effectué le travail d'édition. L'équipe des publications du Centre de développement de l'OCDE, sous la direction de Delphine Grandrieux et d'Henri-Bernard Solignac-Lecomte, a transformé l'ébauche en publication. Enfin, Aida Buendía (Centre de développement de l'OCDE) a conçu la couverture.

L'équipe remercie Bakary Traoré, du Centre de développement de l'OCDE, pour ses précieux commentaires et tient à remercier également le bureau pays de l'OIT à Abidjan pour son soutien tout au long du projet. Le projet a aussi bénéficié des contributions d'anciens collaborateurs du Centre de développement de l'OCDE, dont Marcus Böhme et Ragini Chaurasia.

Plusieurs experts externes ont par ailleurs contribué à ce projet. Le Dr. Sagbo Jean-Louis Hyppolyte Lognon et le Dr. Kaba Brahima de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan ont rédigé la revue du contexte historique de l'immigration et de la politique migratoire qui a servi de base au chapitre 2. L'enquête sectorielle figurant au chapitre 5 a quant à elle été réalisée par une équipe du Laboratoire de sociologie économique et d'anthropologie des appartenances symboliques (LAASSE) de l'Université Félix Houphouët-Boigny d'Abidjan, sous la direction du Professeur Roch Yao Gnabeli. Enfin, Kpassokro Gnabroyou Alain Serge, consultant indépendant, a préparé en grande partie l'analyse de l'impact fiscal de l'immigration présentée au chapitre 6.

L'équipe a en outre pu compter sur une étroite collaboration avec différentes entités gouvernementales. Son partenaire principal, l'Office national de la population (ONP), a fourni de précieux commentaires et suggestions, et facilité l'organisation des conférences et le contact avec différentes parties prenantes au sein du gouvernement. Son deuxième partenaire principal, l'Institut national de la statistique (INS), a quant à lui fourni l'accès aux données pertinentes et inclus un module additionnel sur l'immigration dans l'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel* (ENSESI) de 2016. L'équipe tient à remercier la Dr. Adjoba Marie Tanoh-Brou et le Dr. Moustapha Hinin, respectivement ancien et actuel Directeur général de l'ONP, ainsi que leurs collaborateurs, et les dirigeants actuels de l'INS, leurs prédécesseurs et leurs collaborateurs, en particulier Christian Tapé et Doré Aka. Les interlocuteurs de différents ministères, mais surtout du ministère de l'Économie et des Finances, et du ministère de l'Emploi et de la Protection sociale, ont fourni des renseignements et des commentaires très utiles sur des versions antérieures du rapport. L'équipe tient par ailleurs à remercier tous les participants du séminaire de consultation, qui s'est tenu le 7 mai 2015 à Abidjan et a permis de réunir plus de 40 agents gouvernementaux, représentants de syndicats et d'associations d'employeurs, et experts universitaires afin de faciliter l'échange de connaissances pertinentes pour le projet.

Le Centre de développement de l'OCDE et l'OIT sont particulièrement reconnaissants à la Commission européenne pour son appui financier et sa collaboration étroite dans la réalisation de ce projet. Nous adressons nos plus vifs remerciements à Stefano Signore, Camilla Hagstrom et Isabelle Wahedova, ainsi qu'à la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire.

\* Cet ouvrage est publié avec le soutien de l'Union européenne. Son contenu relève de la responsabilité exclusive du Centre de développement de l'OCDE et de l'OIT, et ne reflète en aucun cas les vues de l'Union européenne.



## Table des matières

<b>Faits et chiffres concernant la Côte d'Ivoire</b> .....	12
<b>Synthèse</b> .....	13
<b>Chapitre 1. La contribution des immigrés à l'économie de la Côte d'Ivoire : Aperçu et implications politiques</b> .....	17
Quel est l'intérêt du projet pour la Côte d'Ivoire ?.....	21
Contribution économique actuelle de l'immigration en Côte d'Ivoire....	25
Références .....	34
Annexe 1.A1. Données utilisées dans le présent rapport .....	37
<b>Chapitre 2. Le panorama d'immigration en Côte d'Ivoire : Structures, forces motrices et politiques publiques</b> .....	39
Contexte économique .....	40
Histoire et caractéristiques de l'immigration.....	41
L'immigration dans la loi et la pratique .....	52
Conclusion.....	60
Notes.....	60
Références .....	61
<b>Chapitre 3. L'intégration des immigrés en Côte d'Ivoire : Résultats sur le marché du travail et capital humain</b> .....	63
Capital humain.....	64
Caractéristiques d'emploi des populations autochtone et immigrée ..	68
Conclusion.....	78
Notes.....	79
Références .....	79
<b>Chapitre 4. Comment les immigrés impactent le marché du travail en Côte d'Ivoire</b> .....	81
Écart de rémunération entre travailleurs immigrés et autochtones...	83
Effet de l'immigration sur les caractéristiques d'emploi de la population autochtone.....	86
Conclusion.....	90
Notes.....	91
Références .....	91
Annexe 4.A1. Méthodologie .....	93

Chapitre 5. <b>Immigration et croissance économique en Côte d'Ivoire</b> . . .	95
Immigration et croissance économique . . . . .	96
Comportement des entreprises face à l'immigration . . . . .	100
Conclusion . . . . .	116
Notes . . . . .	117
Références . . . . .	118
Chapitre 6. <b>La contribution des immigrants aux finances publiques en Côte d'Ivoire</b> . . . . .	121
Recettes et dépenses budgétaires . . . . .	122
Allocation des recettes publiques . . . . .	125
Allocation des dépenses publiques . . . . .	130
Contribution fiscale nette . . . . .	133
Utilisation des services sociaux . . . . .	134
Conclusion . . . . .	135
Notes . . . . .	136
Références . . . . .	136
Annexe 6.A1. Méthodologie . . . . .	138

## Tableaux

1.1. Comprendre la différence entre le concept d'« immigré » et celui d'« étranger » . . . . .	25
1.2. Il n'existe pas de corrélation entre la concentration d'immigrés et les résultats sur le marché du travail . . . . .	29
1.3. L'estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrants est supérieure à leur pourcentage dans la population adulte . . . . .	30
3.1. En 2008, les niveaux d'éducation des immigrants des principaux pays d'origine étaient comparables . . . . .	67
3.2. Les jeunes immigrants sont moins souvent confrontés au chômage que leurs pairs autochtones . . . . .	72
3.3. Les taux d'emploi à temps partiel et de sous-emploi sont similaires chez les immigrants et les autochtones . . . . .	73
3.4. Les immigrants gagnent en moyenne moins que les autochtones	74
3.5. La plupart des immigrants et des autochtones actifs travaillent dans le secteur de l'agriculture . . . . .	76
3.6. Les immigrants actifs sont plus nombreux que leurs pairs autochtones parmi les ouvriers et employés non qualifiés . . . . .	77
4.1. Les immigrants sont plus susceptibles d'occuper un emploi vulnérable . . . . .	86
4.2. Il n'existe pas de corrélation entre la concentration d'immigrés et les résultats sur le marché du travail . . . . .	90
4.A1.1. Coefficients de la variable « taux d'immigrés dans le groupe de compétence » obtenus dans les régressions . . . . .	94

5.1.	Les immigrants travaillent dans des secteurs dont la productivité peut être élevée ou faible . . . . .	99
5.2.	L'estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrants est supérieure à leur pourcentage dans la population adulte . . . . .	100
5.3.	Répartition des entretiens individuels par catégorie de parties prenantes et secteur d'activité . . . . .	102
5.4.	Répartition des groupes de discussion . . . . .	103
6.1.	Les taxes sur le commerce extérieur représentent la principale source des recettes publiques . . . . .	124
6.2.	Les immigrants paient en moyenne moins d'impôts sur les revenus . . . . .	126
6.3.	Les immigrants paient moins de cotisations sociales . . . . .	127
6.4.	Les immigrants paient davantage de taxes indirectes . . . . .	128
6.5.	Les immigrants semblent payer davantage d'impôts fonciers et d'impôts sur le revenu des capitaux mobiliers . . . . .	129
6.6.	D'après les estimations, les immigrants paient davantage de taxes sur le commerce extérieur . . . . .	129
6.7.	Les dépenses de protection sociale au titre des immigrants semblent plus importantes . . . . .	130
6.8.	Les dépenses publiques de santé au titre des immigrants et des autochtones sont équivalentes . . . . .	131
6.9.	Les dépenses publiques d'éducation au titre d'un autochtone sont en moyenne supérieures à celles au titre d'un immigré . . . . .	132
6.10.	Les immigrants paient en moyenne moins de taxes et de cotisations sociales . . . . .	133
6.11.	Les dépenses publiques au titre d'un immigré sont moins élevées . . . . .	134
6.12.	Selon la méthode d'estimation, la contribution fiscale des immigrants est soit plus négative, soit plus positive que celle des autochtones . . . . .	134

## Graphiques

1.1.	L'immigration contribue à l'économie des pays d'accueil . . . . .	20
1.2.	La Côte d'Ivoire a une population d'immigrés importante . . . . .	22
1.3.	Le taux d'immigration a diminué de façon constante au cours des 45 dernières années . . . . .	26
1.4.	Les immigrants sont moins touchés par le chômage que les autochtones . . . . .	27
1.5.	Après contrôle de certaines caractéristiques, les différences de revenus du travail entre immigrants et autochtones semblent importantes, mais ne sont pas statistiquement significatives . . . . .	28
1.6.	La contribution fiscale nette directe des immigrants dépend de la méthodologie d'allocation . . . . .	32

2.1.	Depuis 2012, on assiste à une reprise de la croissance économique . . . . .	41
2.2.	L'immigration nette a baissé pendant 30 ans pour ne se stabiliser que récemment . . . . .	46
2.3.	Le taux d'immigration a constamment diminué au cours des 45 dernières années . . . . .	49
2.4.	La majorité des immigrés en Côte d'Ivoire sont originaires de l'Afrique de l'Ouest. . . . .	49
2.5.	La majorité des immigrés sont de sexe masculin. . . . .	51
2.6.	Les immigrés sont souvent en âge de travailler . . . . .	51
2.7.	Les immigrés ont aussi accès à la plupart des services publics existants . . . . .	55
2.8.	Ces dernières années ont vu la diminution du nombre de réfugiés. . . . .	58
3.1.	Le pourcentage d'individus jamais scolarisés est plus élevé chez les immigrés que chez les autochtones. . . . .	66
3.2.	Le taux d'alphabétisation des immigrés varie selon leur pays de naissance . . . . .	66
3.3.	La participation à la main-d'œuvre et l'emploi sont en baisse . . . . .	69
3.4.	Les immigrés sont moins confrontés au chômage que les autochtones. . . . .	70
3.5.	À l'exception des diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage des immigrés est plus faible que celui des autochtones. . . . .	71
3.6.	Les immigrés sont encore plus nombreux que les autochtones à travailler à leur compte . . . . .	75
3.7.	L'emploi informel est plus répandu parmi les immigrés actifs que parmi leurs pairs autochtones . . . . .	78
4.1.	Après contrôle de certaines caractéristiques, les différences de revenus du travail entre immigrés et autochtones semblent importantes, mais ne sont pas statistiquement significatives. . . . .	84
4.2.	La concentration des immigrés est plus forte dans les groupes de compétences ayant davantage d'expérience professionnelle. . . . .	88
4.3.	Les personnes aux âges clés de l'emploi ont souvent un travail. . . . .	89
5.1.	L'immigration nette augmente durant les périodes de croissance positive du PIB par habitant . . . . .	97
5.2.	Durant la période allant de 1995 à 2015, une transformation structurelle importante n'a pas eu lieu . . . . .	98

5.3.	Environ 30 % des entreprises informelles en Côte d'Ivoire emploient au moins un travailleur né à l'étranger. . . . .	112
5.4.	Les entreprises employant des immigrants se situent plus souvent en zone urbaine . . . . .	112
5.5.	Les entreprises employant des immigrants exercent le plus souvent dans le secteur commercial . . . . .	113
5.6.	C'est dans les entreprises employant des immigrants et au moins deux travailleurs que la productivité de la main-d'œuvre est la plus élevée . . . . .	114
6.1.	En Côte d'Ivoire, les recettes publiques sont faibles, mais pas exceptionnellement basses. . . . .	123
6.2.	En Côte d'Ivoire, les dépenses publiques sont assez faibles . . . .	124

### Encadrés

1.1.	Quelle est la valeur ajoutée du projet ? . . . . .	18
1.2.	Le défi de définir le concept d'« immigrant ». . . . .	24
4.1.	Les immigrants et l'emploi vulnérable. . . . .	85

## Suivez les publications de l'OCDE sur :



[http://twitter.com/OECD\\_Pubs](http://twitter.com/OECD_Pubs)



<http://www.facebook.com/OECDPublications>



<http://www.linkedin.com/groups/OECD-Publications-4645871>



<http://www.youtube.com/oecdlibrary>



<http://www.oecd.org/oecdirect/>

## Faits et chiffres concernant la Côte d'Ivoire

(Les chiffres entre parenthèses renvoient à la moyenne de l'OCDE)

### Territoire, population et cycle électoral

Population (millions) <sup>c</sup>	23.6	Langue officielle	Français
Population âgée de 0 à 14 ans (% du total) <sup>c</sup>	43 (18)	Forme de gouvernement	République constitutionnelle
Densité de la population (personnes par kilomètre carré de superficie des terres) <sup>c</sup>	75 (37)	Dernière élection présidentielle	25 octobre 2015
Territoire (en milliers, km carrés)	318.0		

### Économie

PIB (milliards \$ US courants) <sup>c</sup>	36.4	Exportations de biens et de services (% du PIB) <sup>c</sup>	32.4 (27.8)
Croissance du PIB (% annuel) <sup>c</sup>	8.3 (1.7)	Importations de biens et de services (% du PIB) <sup>c</sup>	20.2 (27.2)
PIB par habitant (en milliers, USD PPA internationaux constants de 2011) <sup>c</sup>	3.4 (38.8)	Parts du PIB (%) <sup>b</sup>	
Inflation, prix à la consommation (% annuel) <sup>c</sup>	0.7 (0.4)	Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB)	25.5 (1.5)
Dépenses publiques totales (% du PIB) <sup>b</sup>	23.1	Industrie, valeur ajoutée (% du PIB)	28.9 (24.3)
Recettes des administrations publiques (% du PIB) <sup>b</sup>	20.2	Services, etc. valeur ajoutée (% du PIB)	45.6 (74.2)

### Bien-être

Satisfaction dans la vie (sur une échelle de 1 à 10) <sup>c</sup>	4.5 (6.5)	Installations d'assainissement améliorées (% de la population y ayant accès) <sup>b</sup>	22.5
Espérance de vie à la naissance, total (années) <sup>b</sup>	53 (80)	Durée moyenne de scolarisation (années) <sup>a</sup>	3.3
Indice d'inégalité (GINI) <sup>b</sup>	41.7	Ratio de la population pauvre en fonction du seuil de pauvreté national (% de la population) <sup>b</sup>	46.3
Inégalités entre hommes et femmes (indice SIGI) <sup>a</sup>	0.25 (0.02)	Taux de chômage (%) <sup>d</sup>	9.2 (6.1)
Taux de participation à la population active, total (% de la population totale de 15 à 64 ans) <sup>a</sup>		Taux de chômage des jeunes (de 15 à 24 ans, %) <sup>d</sup>	13.5 (13.2)
Autochtones	58.2	Satisfaction à l'égard de la disponibilité de logements abordables (% satisfaits) <sup>c</sup>	44 (46)
Immigrés	68.9	Taux d'inscription <sup>a</sup>	
Ratio emploi-population, personnes âgées de 15 ans et plus (%) <sup>a</sup>		Inscriptions à l'école, primaire (% net)	75 (96)
Autochtones	54	Inscriptions à l'école, secondaire (% brut)	40 (104)
Immigrés	67	Inscriptions à l'école, enseignement supérieur (% brut)	9 (70)

Notes : a) données pour 2014 ; b) données pour 2015 ; c) données pour 2016 ; d) données pour 2017

Source : Banque mondiale, Indicateurs du développement dans le monde (base de données), <http://data.worldbank.org/>, Washington DC ; Central Intelligence Agency, The World Factbook 2017, Washington, DC <https://www.cia.gov/library/publications/the-world-factbook/index.html> ; OCDE, Indicateur institutions sociales et égalité femmes-hommes (SIGI), <http://www.genderindex.org/> ; FMI, Base de données des perspectives de l'économie mondiale, Fonds monétaire international, édition d'avril 2017, Washington DC ; Institut de statistique de l'UNESCO, Centre de données, <http://data.uis.unesco.org> ; Gallup (2015), sondage mondial Gallup World Poll (base de données), Gallup Organisation.

## Synthèse

Les immigrés représentent une partie importante (près de 10 %) de la population en Côte d'Ivoire. Toutefois, les connaissances restent insuffisantes sur la contribution économique de l'immigration dans ce pays en particulier, et dans d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire de façon plus générale. Le rôle des migrations dans le développement figure dans l'agenda mondial pour le développement, mais les données empiriques ciblent davantage les effets de l'émigration et des transferts de fonds que l'immigration. Les immigrés sont pourtant 70 millions à vivre dans des pays à revenu faible ou intermédiaire, et représentent un pourcentage important de la population dans certains pays. Or l'insuffisance de ces connaissances n'est pas sans répercussions : en l'absence de données sur les effets des immigrés sur les économies des pays en développement, les décideurs politiques sont moins bien informés pour l'élaboration des politiques publiques visant à exploiter pleinement le potentiel de l'immigration.

Le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont lancé ensemble le projet « L'évaluation de la contribution économique des migrations de travail dans les pays en développement comme pays de destination (ECLM) » pour pallier cette lacune. Ce projet, cofinancé par le programme thématique « Migrations et asile » de l'Union européenne, a été mis en œuvre entre 2014 et 2018. Il examine principalement l'impact de l'immigration sur : l'emploi et les revenus du travail de la population autochtone ; la croissance économique ; et la contribution aux finances publiques. Cet examen s'appuie sur une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives de données primaires et secondaires.

En Côte d'Ivoire, le projet a été lancé dans le cadre d'un séminaire de consultation, le 7 mai 2015 à Abidjan. Il a été réalisé en coopération avec l'Office national de la population et a bénéficié de l'appui d'autres institutions et ministères, notamment de l'Institut national de la statistique, de la Délégation de l'Union européenne en Côte d'Ivoire et du Bureau pays de l'OIT.

## L'immigration a des effets plutôt neutres sur la plupart des résultats économiques de la Côte d'Ivoire

Ce rapport explore la contribution économique de l'immigration à travers trois grandes dimensions : le marché du travail, la croissance économique et les finances publiques.

- **Marché du travail** : L'immigration ne semble pas associée à une perte d'emploi ou une baisse des revenus du travail pour les populations autochtones. Les immigrés ont un taux de participation à la main-d'œuvre plus élevé, et un taux de chômage plus faible, et leurs revenus du travail sont en moyenne assez comparables à ceux des autochtones. Malgré ce taux supérieur de participation des immigrés, les résultats des autochtones sur le marché du travail ne semblent pas se détériorer.
- **Croissance économique** : La contribution des immigrés à la valeur ajoutée est, d'après les estimations, supérieure à leur pourcentage dans la population. Il est néanmoins difficile de déterminer quel effet l'immigration a sur le PIB par habitant et, le cas échéant, si les autochtones en bénéficient. En l'absence d'une estimation fiable de cet effet, l'étude tente de déterminer si les immigrés peuvent apporter de nouvelles connaissances et insuffler ainsi une dynamique positive en termes de productivité. D'après une analyse qualitative, l'intégration des immigrés dans les secteurs agricole et commercial est perçue comme synonyme d'avantages pour la population autochtone, mais aussi d'inconvénients. En revanche, une enquête sur le secteur informel montre que très peu d'entreprises font part d'effets particulièrement positifs ou négatifs des travailleurs immigrés sur leur activité. Néanmoins, dans les entreprises informelles employant au moins deux travailleurs, la productivité semble être supérieure lorsqu'au moins l'un d'eux est né à l'étranger.
- **Finances publiques** : En 2008, la contribution fiscale nette d'un immigré – la moyenne des impôts qui sont estimés d'être payés par les immigrés moins les dépenses publiques qui leurs sont attribuées – est légèrement plus négative que celle d'un autochtone lorsque les coûts au titre des biens publics sont attribués aussi bien aux autochtones qu'aux immigrés, mais positive lorsque ces coûts sont attribués uniquement aux autochtones.

## Les autorités publiques peuvent jouer un rôle important pour aider à accroître les effets positifs de l'immigration sur l'économie ivoirienne

Pour ce faire, elles doivent notamment investir davantage dans l'intégration des immigrés, essayer de relever le défi de l'informalité et renforcer la collecte de données.

Les immigrés sont déjà relativement bien intégrés sur le marché du travail et bénéficient de certains droits sociaux et économiques, en particulier les ressortissants de la Communauté Économique des États de l'Afrique de



l'Ouest (CEDEAO). Dans un contexte de contrainte budgétaire, comme en connaît la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre d'interventions politiques ciblant la plus grande vulnérabilité des immigrés semble peu probable dans l'immédiat. Il est néanmoins dans l'intérêt de la société ivoirienne que les immigrés aient accès aux programmes de protection sociale et d'emploi au même titre que les autochtones.

Une part importante des actifs (autochtones comme immigrés) occupent un emploi informel. À long terme, un rééquilibrage en faveur du secteur formel est impératif afin d'assurer la protection sociale et les droits des travailleurs, d'augmenter le niveau de productivité de l'économie et d'accroître les recettes publiques et ainsi les moyens d'investissement social et infrastructurel de l'État. Sans se limiter aux immigrés, les interventions politiques ne doivent pas pour autant les exclure. Il serait souhaitable d'analyser de manière plus approfondie le rôle de la diminution des obstacles à l'intégration des immigrés souhaitant travailler dans le secteur formel comme force motrice pour le développement de ce secteur.

L'absence d'identification du pays de naissance dans les enquêtes récentes sur les ménages et l'emploi complique l'analyse de l'intégration des immigrés et de leur impact économique. L'inclusion de cette question dans les prochaines vagues de ces enquêtes est donc recommandée. Elle permettrait d'identifier les problèmes éventuels d'intégration et, le cas échéant, d'intervenir afin d'y remédier.



## Chapitre 1

# La contribution des immigrants à l'économie de la Côte d'Ivoire : Aperçu et implications politiques

*Ce chapitre propose une vue d'ensemble du rapport. Il présente tout d'abord le projet « L'évaluation de la contribution économique des migrations de travail dans les pays en développement comme pays de destination », examine ensuite les bénéfices que la Côte d'Ivoire peut tirer de l'analyse des impacts économiques de l'immigration sur son territoire, et expose enfin les implications de cette analyse pour les politiques publiques.*

Depuis plus d'un siècle, la Côte d'Ivoire est l'une des plus importantes terres d'accueil d'immigrés (définis comme des personnes nées à l'étranger [cf. encadré 1.2]) en Afrique de l'Ouest. Les connaissances sur la contribution économique actuelle de l'immigration en Côte d'Ivoire restent toutefois insuffisantes. On ignore par exemple jusqu'à maintenant si cet afflux de main-d'œuvre entraîne une pression à la hausse, ou au contraire à la baisse, sur le niveau de revenu de la population autochtone. D'autres impacts, tels que les effets sur la productivité des entreprises et l'équilibre fiscal, restent également mal connus. Trouver des réponses à ces questions est loin d'être un simple exercice académique. Une meilleure compréhension de l'interaction entre l'immigration et les résultats économiques de la Côte d'Ivoire peut éclairer le développement d'une politique visant à exploiter pleinement le potentiel des avantages liés à l'immigration.

L'objectif de ce rapport est de partager avec les décideurs politiques et d'autres parties prenantes différentes données préliminaires sur le rôle économique de l'immigration en Côte d'Ivoire (encadré 1.1). Ce chapitre explique les raisons de la mise en œuvre de ce projet de recherche et présente une vue d'ensemble de ses résultats.

#### Encadré 1.1. **Quelle est la valeur ajoutée du projet ?**

En août 2014, le Centre de développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'Organisation internationale du travail (OIT) ont lancé un projet, « **L'évaluation de la contribution économique des migrations de travail dans les pays en développement comme pays de destination (ECLM)** », cofinancé par le programme thématique « Migrations et asile » de l'Union européenne. Mis en œuvre entre 2014 et 2018, ce projet d'étude vise à évaluer différentes dimensions de l'incidence économique de l'immigration dans les pays en développement.

L'OCDE, l'OIT et la Commission européenne ont entrepris ce projet afin de mieux analyser une double réalité : plus d'un tiers des migrants internationaux (Nations Unies, 2017) et 25 % des travailleurs migrants en âge de travailler (OIT, 2015) sont accueillis dans des pays en développement (à revenu faible ou intermédiaire), mais on en sait très peu sur les conséquences de ce phénomène dans les économies de ces pays

### Encadré 1.1. **Quelle est la valeur ajoutée du projet ?** (suite)

d'accueil. Cette situation contraste nettement avec le foisonnement de la littérature sur les impacts économiques de l'immigration dans les pays développés (typiquement des pays à revenu élevé de l'OCDE) (Kerr et Kerr, 2011 ; Bodvarsson et Van den Berg, 2013 ; Böhme et Kups, 2017). L'absence d'une analyse de ce type n'aurait rien de problématique si la recherche existante concernant les pays de l'OCDE pouvait s'appliquer directement au cas des pays à plus faible revenu. Or cette hypothèse s'avère improbable pour différentes raisons.

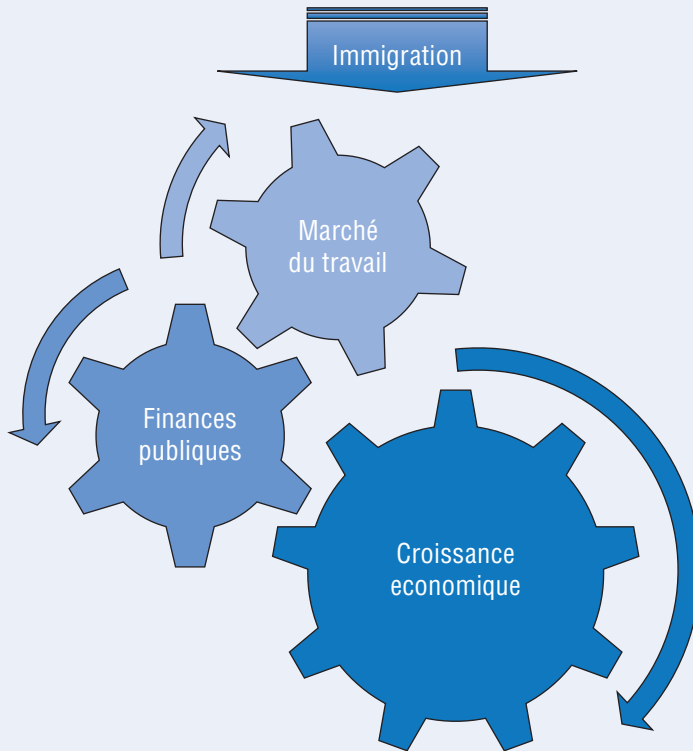
Tout d'abord, l'immigration dans les pays en développement provient en grande partie d'autres pays voisins de leur région, tandis que nombre des pays de l'OCDE accueillent des immigrants originaires de toutes les régions du monde. Par ailleurs, le contexte économique et politique de l'intégration des immigrants est différent. Dans les pays en développement, le rôle de l'emploi informel est par exemple en général plus important que dans les pays à revenu élevé. Or ces différences contextuelles sont susceptibles de se traduire par une variation des impacts de l'immigration sur les économies des pays d'accueil. La compréhension de ces facteurs différentiels pourrait aider les pays à revenu faible ou intermédiaire à formuler des politiques d'immigration et d'intégration à même de maximiser le potentiel de l'immigration en termes de développement. D'où l'intérêt de ce projet d'étude, qui vise à permettre une meilleure compréhension de l'interaction entre immigration et résultats économiques dans les pays d'accueil à revenu faible ou intermédiaire.

Dix pays ont pris part à ce projet : l'Afrique du Sud, l'Argentine, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Kirghizistan, le Népal, la République dominicaine, le Rwanda et la Thaïlande. Leur sélection s'est faite sur la base de l'intérêt manifesté pour le projet par leurs autorités et d'un ensemble de caractéristiques migratoires : un taux substantiel d'immigrés (pouvant toutefois varier sensiblement d'un pays à l'autre) et un taux relativement faible d'immigrés humanitaires. La sélection d'un groupe de pays assez différents de par leur situation géographique, leur histoire et leurs caractéristiques d'immigration devrait permettre de donner un aperçu des contributions économiques de l'immigration dans les pays en développement. Ce rapport ne s'adresse donc pas uniquement aux parties prenantes des dix pays partenaires, mais aussi aux décideurs politiques et acteurs d'autres pays à revenu faible ou intermédiaire accueillant des populations d'immigrés de taille moyenne ou importante.

Ce projet permet un examen empirique de la contribution des immigrants à l'économie de leur pays d'accueil en se concentrant spécifiquement sur i) le marché du travail, non seulement en termes de population active et de capital humain, mais aussi d'emploi et de salaires ii) la croissance économique, en particulier la

Encadré 1.1. **Quelle est la valeur ajoutée du projet ?** (suite)

production et la productivité, tant au niveau des entreprises que de l'économie  
iii) les finances publiques, y compris les dépenses publiques et les contributions fiscales (Graphique 1.1).

Graphique 1.1. **L'immigration contribue à l'économie des pays d'accueil**

Les méthodologies utilisées pour l'analyse de ces impacts suivent celles communément employées et publiées dans la littérature académique. Plusieurs éminents chercheurs du domaine des migrations se sont concertés sur les méthodologies appropriées lors d'une réunion d'experts organisée au siège de l'OCDE à Paris les 23 et 24 février 2015. Les contraintes liées aux données rendaient impossible l'analyse de tous les effets dans chaque pays. Chaque rapport pays et le rapport comparatif donnent une description détaillée des méthodologies retenues.

Ce rapport se compose de six chapitres. La première partie, qui regroupe les chapitres 2 et 3, propose un aperçu des facteurs contextuels influant sur la contribution économique de l'immigration en Côte d'Ivoire. Le chapitre 2 présente tout d'abord brièvement le contexte historique de l'immigration et la politique actuelle menée dans ce domaine, puis le chapitre 3 analyse les similitudes et les différences de caractéristiques des populations adultes immigrée et autochtone en matière d'éducation et d'emploi.

La deuxième partie, qui regroupe les chapitres 4 à 6, analyse ensuite différents effets économiques de l'immigration. Le chapitre 4 s'attache aux conséquences de l'immigration sur la situation des personnes nées en Côte d'Ivoire au regard de l'emploi ; le chapitre 5 examine le rôle des immigrés dans le secteur productif ; et enfin le chapitre 6 étudie leur impact direct sur l'équilibre budgétaire.

La lecture du rapport comparatif du projet (OCDE/OIT, 2018) viendra compléter utilement celle de ce rapport pays. Tandis que ce dernier cible spécifiquement les contributions économiques de l'immigration en Côte d'Ivoire, le rapport comparatif présente une vue d'ensemble des résultats de l'étude dans les dix pays partenaires. Cette perspective comparative permet de mettre au jour les éventuelles différences de tendances dans les impacts économiques selon les caractéristiques des pays d'accueil (au vu de leurs politiques respectives en matière d'immigration et d'intégration) et le profil des populations immigrées.

## Quel est l'intérêt du projet pour la Côte d'Ivoire ?

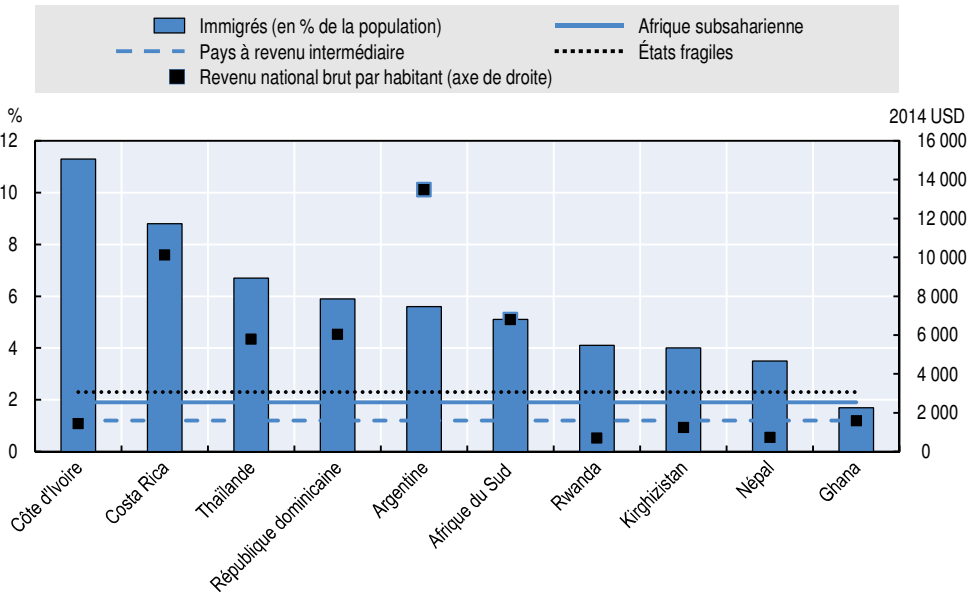
La Côte d'Ivoire constitue à différents égards un cas intéressant pour une étude des contributions économiques de l'immigration dans les pays en développement. Tout d'abord, son taux d'immigration est assez élevé, en particulier par rapport à d'autres pays dont le niveau de revenu est similaire. Par ailleurs, l'importance de ce taux, ainsi que la dimension parfois conflictuelle de l'immigration en Côte d'Ivoire, ont donné lieu à une littérature assez abondante sur l'histoire et la perception politique de l'immigration, alors que sa dimension économique est restée peu explorée. Enfin, les autorités ivoiriennes ont manifesté leur intérêt pour ce projet.

Malgré la relative faiblesse du niveau de revenu moyen en Côte d'Ivoire et les différentes crises socio-politiques qui ont émaillé la première décennie des années 2000, le pourcentage d'immigrés dans la population totale est assez élevé. Parmi les dix pays analysés dans ce rapport, la Côte d'Ivoire présente ainsi le taux d'immigration le plus important, à 9.6 % en 2015 (graphique 1.2). En outre, si la comparaison porte sur d'autres groupes pertinents pour la Côte d'Ivoire – tels que les pays à revenu intermédiaire et les pays africains –, tous affichent un niveau d'immigration bien moins élevé. Parmi les pays dont le revenu par

habitant se situe entre 1 026 USD et 4 035 USD (soit un revenu intermédiaire de la tranche inférieure), seule la République de Djibouti (12.7 %) et l'Ukraine (10.8 %) présentent un taux d'immigration comparable. Qui plus est, le taux d'immigration en Côte d'Ivoire ne se démarque pas uniquement en termes relatifs : sa population d'immigrés est, en valeur absolue, la quatrième plus importante parmi les 49 pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, et la deuxième parmi les 53 pays d'Afrique.

### Graphique 1.2. La Côte d'Ivoire a une population d'immigrés importante

Taux d'immigrés (% de la population totale) et revenu national brut par habitant



Note : Années de référence : 2015 pour le taux d'immigrés, et 2014 pour le revenu national brut par habitant (méthode Atlas, USD).

Source : Nations Unies (2015), *International Migration Report 2015*, [http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015\\_Highlights.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2015_Highlights.pdf) et Banque mondiale (non daté), *World Development Indicators*, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

Si l'immigration en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'une littérature abondante ces dernières années, on ne dispose toutefois pas d'une perspective consolidée sur ses contributions économiques. Dans les études existantes, certains chercheurs explorent ainsi les relations entre migrations et frontières (Nassa, 2009 et 2010), les changements de perception dans le rapport social entre autochtones et immigrés (Babo, 2010 ; Bredeloup, 2003 ; Yao Gnabli, 2011), ou encore l'évolution de la politique d'immigration (Merabet, 2006 ; Dembele, 2009). D'autres chercheurs examinent les modalités d'intégration des immigrés sur le marché du travail (Sika, 2014 ; Bouquet, 2003). Cependant, malgré la richesse



de ces travaux, une analyse systématique des conséquences économiques de l'immigration pour la population autochtone reste à mener.

L'insuffisance des données explique à l'évidence en grande partie cette lacune dans les travaux de recherche. Bien que l'Institut national de la statistique (INS) ait mené des enquêtes auprès des ménages, des enquêtes sur la situation de l'emploi, ainsi que le recensement général de la population, des décalages importants dans le temps rendent difficiles les analyses statistiques et économétriques. Par ailleurs, l'exclusion de la question sur le pays de naissance dans la dernière vague de l'enquête auprès des ménages et dans les enquêtes sur la situation de l'emploi constitue un obstacle à l'analyse de l'immigration. En raison de ce manque d'informations sur le statut migratoire, l'analyse se fonde en grande partie sur des données déjà anciennes (de 1995 et 2008), et les informations des enquêtes sur les ménages doivent parfois être combinées à celles du recensement général de la population, malgré la comparabilité imparfaite de ces deux sources, notamment pour la définition du chômage. Il convient toutefois de noter que ce problème n'a rien de spécifique à la Côte d'Ivoire, et qu'il est assez répandu en Afrique en général (Lucas, 2006) et ailleurs.

Sans prétendre surmonter entièrement ces difficultés, la présente étude entend néanmoins contribuer à une meilleure compréhension des impacts du phénomène migratoire. Pour ce faire, elle s'organise autour de trois grands axes : i) l'examen systématique de la relation entre immigration et résultats économiques dans différents domaines (marché du travail, secteur productif et équilibre fiscal) ; ii) l'adoption de méthodologies validées pour l'analyse des impacts économiques de l'immigration ; et iii) l'étoffement de l'analyse quantitative (fondée sur des méthodes statistiques) à l'aide d'une enquête qualitative sur le rôle des immigrés dans deux secteurs clés de l'économie ivoirienne (le commerce et l'agriculture).

Pour les responsables politiques de la Côte d'Ivoire et de la région, ce projet est intéressant à différents égards. Il permet tout d'abord de combler d'importantes lacunes de recherche concernant les principaux effets de l'immigration sur l'économie ivoirienne – notamment sur le marché du travail et les revenus du travail de la population autochtone, le comportement des entreprises, le produit intérieur brut et la contribution fiscale nette – et de montrer ainsi que, contrairement aux craintes de certains, l'immigration n'exerce pas de pression négative sur l'économie ivoirienne. Ce projet peut en outre orienter les décideurs politiques désireux d'élaborer des stratégies afin de maximiser la contribution économique de l'immigration en Côte d'Ivoire. Enfin, dernier atout et non des moindres : l'analyse menée sur la Côte d'Ivoire s'inscrit dans le cadre d'une étude sur dix pays et leur permet donc de comparer leurs situations, et de tirer des enseignements de leurs expériences respectives.

### Encadré 1.2. Le défi de définir le concept d'« immigré »

Définir le concept d'immigré reste un défi important à relever. Les définitions varient en fonction des institutions et des pays. Afin d'arriver à une comparaison entre les pays, le projet utilise les mêmes définitions pour tous les pays, même si les statistiques disponibles ne correspondent pas toujours à ces définitions.

#### Immigrés

À l'heure actuelle, il n'existe aucune définition universellement admise du concept d'immigré. La définition la plus souvent retenue est celle des *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales* de 1998 : « toute personne qui change de pays de résidence habituelle [...], c'est-à-dire le pays dans lequel elle dispose d'un logement qui lui sert habituellement pour son repos quotidien » (Nations Unies, 1998). Un individu est considéré comme visiteur et non comme immigré si la durée de son séjour est inférieure à trois mois. Au-delà de ces trois mois, il est considéré comme immigré de courte durée pour les neuf mois suivants. Il ne sera considéré comme immigré de longue durée qu'après un an de résidence légale dans le pays.

Conformément à cette définition, la division de la population du Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies estime le stock de migrants internationaux en utilisant le pays de naissance comme référence (Nations Unies, 2017). C'est la définition retenue dans le présent rapport, en raison de son utilisation fréquente dans les travaux d'analyse et de la disponibilité des données dans l'ensemble des pays couverts par le projet. Par immigré international, on entend donc tout individu né à l'étranger, quelle que soit sa nationalité.

Certaines personnes sont nés à l'étranger, mais ne sont pas des citoyens étrangers, tandis que d'autres sont nées dans le pays de résidence mais ne possèdent pas sa nationalité de ce pays. Cela est dû aux lois nationales qui varient en fonction des principes de nationalité et de naturalisation. Le tableau 1.1 présente quatre différents scénarios sur le pays de naissance et la citoyenneté :

- Dans les pays en faveur de principe de jus sanguinis, il est notamment plus difficile pour les enfants des immigrés nés au pays d'obtenir la citoyenneté de leur pays de naissance (**citoyen étranger né dans le pays de résidence**).
- Dans les pays adoptant le principe de jus soli, il est plus facile pour les enfants des immigrés d'obtenir la citoyenneté de leur pays de naissance. Ces derniers sont donc des **citoyens autochtones** nés dans le pays de résidence, mais sont souvent appelés la deuxième génération.
- Dans certains pays, et selon les règles de naturalisation, les individus nés à l'étranger peuvent devenir citoyens de leur pays de résidence après un certain nombre d'années; ils sont donc appelés **citoyens autochtones nés à l'étranger**.
- Dans la plupart des cas, les personnes nées à l'étranger sont également des citoyens étrangers (**étranger né à l'étranger**), soit parce qu'elles ne restent pas assez longtemps

Encadré 1.2. **Le défi de définir le concept d'« immigré »** (suite)

pour acquérir la nationalité, ou encore parce que la législation de leur pays d'origine n'autorise pas la double nationalité ou que les règles sont strictes dans leur pays d'accueil. Néanmoins, la plupart des personnes nées dans leur pays de résidence sont également des citoyens de ce pays.

Tableau 1.1. **Comprendre la différence entre le concept d'« immigré » et celui d'« étranger »**

	Pays de naissance	
	Né dans le pays de résidence	Né à l'étranger (immigré)
<b>Citoyenneté</b>		
<i>Citoyen né dans le pays de résidence</i>	Citoyen autochtone né dans le pays de résidence	<b>Citoyen autochtone né à l'étranger*</b>
<i>Citoyen d'un autre pays (étranger)</i>	Citoyen étranger né dans le pays de résidence	<b>Citoyen étranger né à l'étranger</b>

\* Un citoyen ivoirien né à l'étranger peut avoir acquis la nationalité par naissance ou par naturalisation.

La distinction entre les concepts d'immigration et de nationalité est encore plus importante dans un pays comme la Côte d'Ivoire où une grande partie de la population étrangère n'est pas immigrée. En effet, en 2014, le ratio habitants non-ivoiriens/habitants nés hors de Côte d'Ivoire s'établissait à 42 %, contre 70 % en 1975 (INS, 2015). Le pourcentage d'immigrés de nationalité ivoirienne étant négligeable, une partie importante des habitants qui n'ont pas la nationalité ivoirienne sont donc nés en Côte d'Ivoire.

La population non immigrée – soit les individus nés en Côte d'Ivoire – peut être désignée de différentes façons : population autochtone ; population née en Côte d'Ivoire ; ou population née dans le pays.

**Travailleur migrant**

La définition d'un travailleur migrant diffère de celle d'un immigrant. La Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille définit le terme « travailleur migrant ». L'article 2 (1) fait référence à « les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un Etat dont elles ne sont pas ressortissantes » (Nations Unies, 1990). La citoyenneté est donc un critère important de cette définition.

**Contribution économique actuelle de l'immigration en Côte d'Ivoire**

Lorsqu'elle n'est pas positive, l'incidence des immigrés sur les résultats économiques de la population autochtone semble neutre, à l'exception de l'impact sur le budget public.

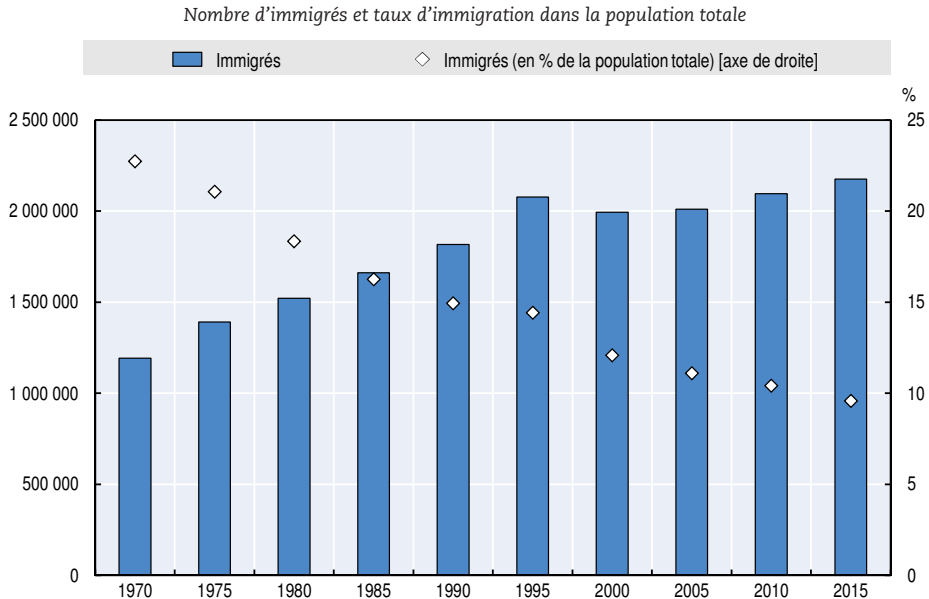
**Une immigration ancrée dans l'histoire (post)-coloniale**

Historiquement, la structure actuelle de la population immigrée trouve son origine dans les politiques d'immigration de l'époque coloniale, mais aussi dans les orientations politiques et économiques adoptées au lendemain des

déclarations d'indépendance, ainsi que dans la situation géographique du pays. Durant ces deux périodes, la politique visait à encourager l'arrivée de la main-d'œuvre étrangère afin de renforcer les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des industries modernes ; ses effets marquent encore à ce jour la composition de la population immigrée. Ainsi, le Burkina Faso, qui contribuait déjà dans les années 30 pour plus de moitié au contingent des travailleurs étrangers, demeure le pays d'origine de la majorité des immigrés en Côte d'Ivoire.

Néanmoins, le taux d'immigrés continue de reculer depuis les années 70, en partie en raison d'un développement économique moins dynamique que durant les deux premières décennies d'indépendance, mais aussi d'une réalité et d'un discours moins accueillants. En termes absolus, le nombre d'immigrés stagne ainsi au même niveau en 2015 qu'en 1995 (graphique 1.3).

Graphique 1.3. **Le taux d'immigration a diminué de façon constante au cours des 45 dernières années**



Source : Nations Unies (2016), *Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision*, <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml>.

### **Une politique d'immigration assez ouverte**

Après une période plus restrictive envers les immigrés, la Côte d'Ivoire est revenue à une politique d'immigration relativement ouverte. Cette ouverture vise en particulier les citoyens de la CEDEAO, qui ne sont désormais plus obligés d'avoir un visa ou un titre de séjour pour entrer sur le territoire. La quasi-totalité des immigrés étant nés dans un pays de l'Afrique de l'Ouest, la plupart des nouveaux flux d'immigrés sont donc concernés par ce régime d'ouverture. En revanche, les ressortissants de pays tiers de la CEDEAO doivent obtenir les

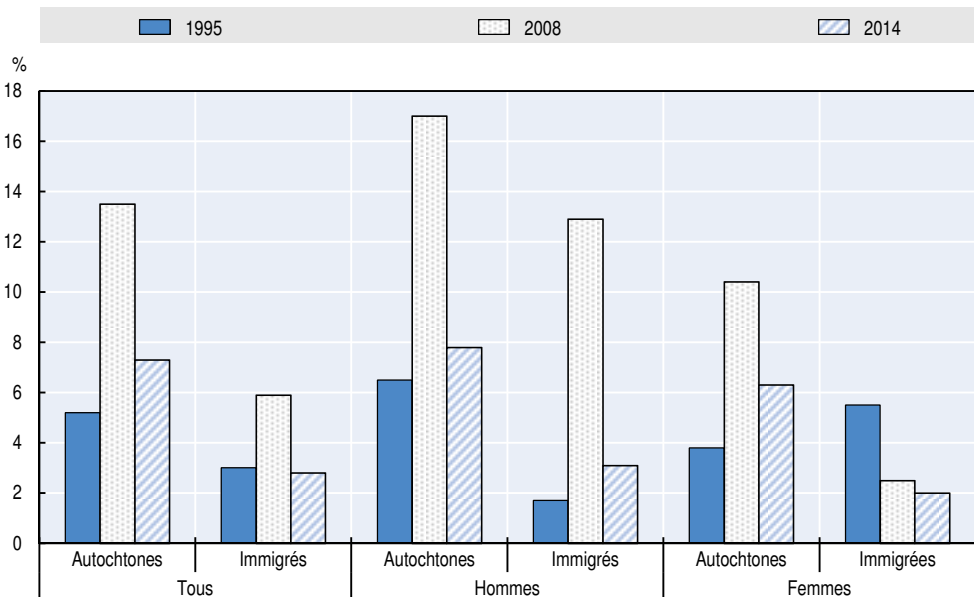
documents nécessaires et ne peuvent être embauchés qu'à condition qu'il soit prouvé qu'aucun citoyen autochtone n'est en mesure d'effectuer le travail concerné (arrêté n° 4810 MEFPPS AGEPE du 21 avril 1997). Cependant, cette dernière restriction ne concerne en réalité que les travailleurs du secteur formel.

### **Une population d'immigrés faiblement instruite, mais intégrée sur le marché du travail**

La proportion d'instruits dans la population immigrée est moins élevée que dans la population autochtone. Selon le *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014, tandis que près de la moitié de la population autochtone âgée de 15 ans ou plus ne savait ni lire ni écrire, trois quarts des immigrés étaient dans ce cas. Les taux respectifs d'individus jamais scolarisés étaient similaires en 2008.

Malgré ce handicap éducatif, les immigrés semblent assez bien intégrés sur le marché du travail. Leur taux de participation à la main-d'œuvre est plus élevé, avec un taux de chômage plus faible (graphique 1.4), et leurs revenus du travail sont en moyenne assez comparables à ceux de la population autochtone. Le taux de chômage plus faible des immigrés et leur niveau d'éducation proportionnellement moindre pourraient en partie expliquer ce constat. En Côte d'Ivoire, le taux de chômage varie en effet selon le niveau d'éducation et est particulièrement élevé parmi les diplômés de l'enseignement supérieur.

Graphique 1.4. **Les immigrés sont moins touchés par le chômage que les autochtones**  
Taux de chômage selon le pays de naissance et le sexe



Note : L'analyse se limite à la population active de plus de 14 ans.

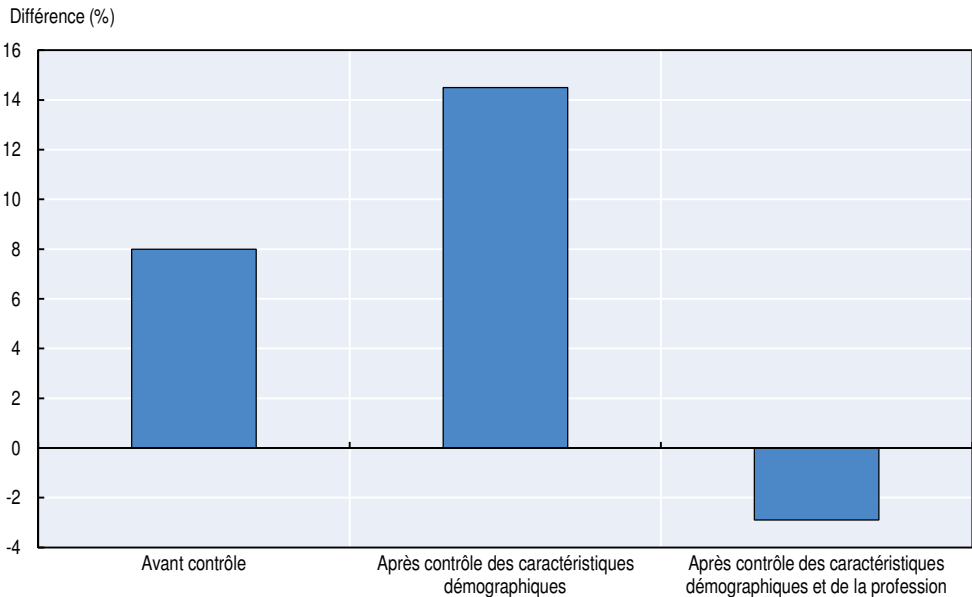
Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*) et INS (2017), *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014.

### **Les immigrés ont des revenus similaires à ceux des autochtones présentant des caractéristiques comparables**

Les revenus moyens du travail des immigrés sont supérieurs à ceux des autochtones. Toutefois, cette différence ne persiste pas après contrôle de certaines caractéristiques. La différence positive entre les revenus du travail des immigrés et ceux des autochtones subsiste après contrôle des caractéristiques démographiques et éducatives, mais s'inverse après contrôle de la profession (graphique 1.5).

**Graphique 1.5. Après contrôle de certaines caractéristiques, les différences de revenus du travail entre immigrés et autochtones semblent importantes, mais ne sont pas statistiquement significatives**

*Différence de revenus du travail entre immigrés et autochtones, après contrôle de différentes caractéristiques (combinaison de données de 1995 et 2008)*



*Note* : Les estimations sont basées sur des régressions de Mincer. La variable dépendante est le logarithme naturel du salaire perçu de l'emploi principal et, le cas échéant, secondaire. Les observations concernant les travailleurs pour lesquels cette information est manquante sont exclues. L'échantillon se limite à la population âgée de 15 à 64 ans. La différence est égale au coefficient sur la variable « immigrés » dans ces régressions.

Dans les régressions ajustées, les variables de contrôle sont le sexe, le niveau d'éducation, l'âge et l'âge au carré, la situation matrimoniale (en couple ou non), et le cas échéant, la profession.

*Source* : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

### **L'immigration ne semble pas associée à une perte d'emploi ou une baisse des revenus du travail pour les populations autochtones**

Dans de nombreux pays d'immigration, une inquiétude récurrente dans l'opinion publique concerne l'incidence de l'immigration pour les autochtones en termes de pertes de revenus du travail ou même d'emploi. Une analyse

fondée sur une méthodologie statistique (l'analyse de régression) permet de clarifier ce point. Elle examine l'existence éventuelle d'une association entre d'un côté, une forte concentration d'immigrés dans un groupe de participants au marché du travail, et de l'autre, des résultats supérieurs ou inférieurs pour les autochtones de ce groupe présentant un niveau similaire d'éducation et d'expérience professionnelle.

Malgré l'intégration intensive des immigrés sur le marché du travail, les résultats des autochtones ne semblent pas se dégrader sur ce plan. Après contrôle de facteurs tels que les différences de niveau d'éducation et d'âge, les analyses ne permettent par exemple d'identifier quasiment aucune corrélation positive ou négative entre la concentration d'immigrés et le taux d'emploi ou les revenus moyens des autochtones (tableau 1.2).

**Tableau 1.2. Il n'existe pas de corrélation entre la concentration d'immigrés et les résultats sur le marché du travail**

Synthèse des résultats des régressions des variables dépendantes sur « le taux d'immigrés dans le groupe de compétence » et des variables de contrôle

Variable dépendante	Population		
	Tous	Hommes	Femmes
<b>Ratio emploi/population</b>	o	-	o
<b>Taux d'emploi</b>	o	o	o
<b>Revenus du travail mensuels moyens</b>	o	o	o

Note : Le signe « o » indique que le coefficient sur la variable « concentration d'immigrés » n'est pas statistiquement significatif et le signe « - », qu'il est négatif.

Les variables de contrôle sont les suivantes : un indicateur déterminant si l'observation date de 2008 ; des indicateurs pour chaque groupe de compétence ; et le logarithme de la taille du groupe de compétence.

Les régressions ont été pondérées pour refléter la taille des groupes de compétence.

Pour calculer le taux d'immigrés dans le groupe de compétence, on a rapporté le nombre d'immigrés actifs au nombre total d'actifs.

L'échantillon est limité à la population âgée de 15 à 64 ans.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

### **L'estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés est supérieure à leur pourcentage dans la population**

Outre leur incidence sur le marché de travail, les immigrés peuvent aussi influencer sur le produit intérieur brut (PIB) du pays. La contribution des immigrés à la valeur ajoutée est estimée sur la base de leur répartition entre les différents secteurs et de la valeur ajoutée produite par chacun de ces secteurs.

Cette analyse suggère que 18.7 % de la valeur ajoutée sont produits par les immigrés (tableau 1.3), soit un chiffre supérieur à leur pourcentage (16.1 %) dans la population âgée de 16 ans ou plus. Il convient toutefois de noter que cette estimation est réalisée sur la base d'hypothèses assez simplifiées. L'effet pourrait donc en réalité être plus ou moins sous- ou surestimé.

**Tableau 1.3. L'estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés est supérieure à leur pourcentage dans la population adulte**

Estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés, à prix courants

	Valeur ajoutée en milliards de XOF (2013)	Taux d'immigrés (2014)	Estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés
Agriculture	3 411.9	21 %	710.3
Industries extractives	918.2	35 %	324.2
Industrie	2 176.1	18 %	399.3
Bâtiments et travaux publics	346.7	16 %	55.8
Commerce	1 513.0	23 %	348.7
Services	5 307.0	14 %	721.1
<b>Taux estimé de la valeur ajoutée des immigrés</b>			<b>18.7 %</b>

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2014), *Synthèse de l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2013 et INS(2017), Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.*

Il est encore plus difficile de déterminer quel effet l'immigration a sur le PIB par habitant et, le cas échéant, si les autochtones en bénéficient. En l'absence d'une estimation fiable de cet effet, l'étude a tenté de déterminer si les immigrés peuvent apporter de nouvelles connaissances et insuffler ainsi une dynamique positive en termes de productivité. Cet exercice d'estimation se fonde sur un examen qualitatif des secteurs agricole et commercial, ainsi que sur une enquête sur le secteur informel, comme expliqué ci-après.

### **Les immigrés bénéficient de réseaux d'insertion dans l'économie**

Afin d'approfondir la compréhension du rôle des immigrés dans les entreprises ivoiriennes, une étude sectorielle a été menée dans les secteurs agricole et commercial. Ces secteurs ont été sélectionnés en raison de leur contribution importante au produit intérieur brut de la Côte d'Ivoire et de la surreprésentation des immigrés dans leur main-d'œuvre. L'étude prévoyait des entretiens avec différentes parties prenantes, une enquête modeste et non représentative auprès d'entreprises formelles et informelles, et des groupes de discussions.

Les immigrés bénéficient de nombreux mécanismes pour s'intégrer dans l'économie ivoirienne, par exemple par le biais du « tutorat » pour les nouveaux arrivés ou du principe du « planté-partagé » dans le secteur de l'agriculture. Dans le secteur du commerce comme dans celui de l'agriculture, ils sont aussi souvent aidés par des réseaux ethniques ou de parenté. Ce mécanisme est particulièrement répandu dans le secteur informel.

Cette intégration des immigrés est perçue comme synonyme d'avantages pour la population autochtone, mais aussi d'inconvénients. Du côté positif, on met souvent en avant la grande productivité des travailleurs immigrés du fait de leur forte motivation, qui bénéficie aux entreprises ivoiriennes de façon directe ou indirecte. Ils créent en outre de l'emploi pour les autochtones, et un



transfert de connaissances s'opère avec ces derniers. Du côté négatif, d'aucuns ont parfois le sentiment que les immigrés monopolisent certaines parties du secteur informel, surtout dans le commerce.

### **Les entreprises informelles employant des immigrés jouissent d'une productivité plus élevée**

Au vu de l'importance du nombre d'autochtones, mais surtout d'immigrés, travaillant dans le secteur informel, l'équipe du projet a collaboré avec l'Institut national de la statistique (INS) sur l'inclusion de questions relatives à l'immigration dans l'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel* (ENSESI) de 2016. L'analyse quantitative des données de cette enquête donne un aperçu du rôle des immigrés dans l'économie informelle en Côte d'Ivoire.

L'enquête révèle de nombreuses différences entre les entreprises employant au moins un travailleur né à l'étranger et celles n'employant que des travailleurs nés en Côte d'Ivoire. À cet égard, la différence la plus notable est peut-être celle de la productivité de la main-d'œuvre, mesurée par le revenu par travailleur. Dans les entreprises employant un seul travailleur (soit les activités indépendantes), la différence de productivité n'est pas statistiquement significative. En revanche, dans les entreprises employant au moins deux travailleurs, la productivité est supérieure lorsqu'au moins l'un d'eux est né à l'étranger.

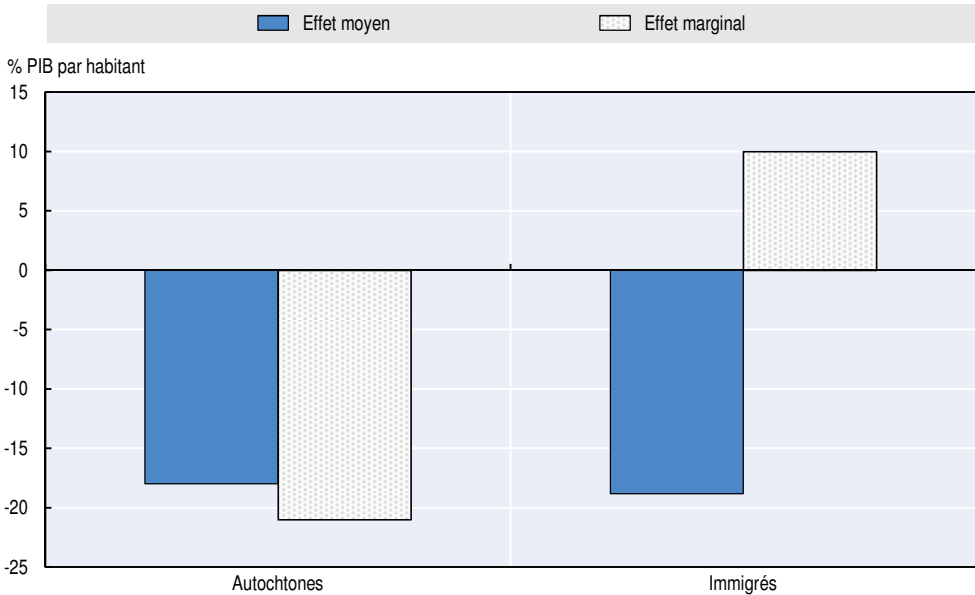
### **La contribution fiscale des immigrés semble en moyenne plus négative que celle des autochtones**

L'estimation de la contribution fiscale nette des immigrés est réalisée à partir des données de l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages* (ENV) de 2008 et du budget de l'État. Pour chaque grande catégorie du budget, la partie attribuable aux immigrés est estimée sur la base de leurs caractéristiques personnelles ou de leurs revenus, et multipliée par le montant des impôts ou des dépenses de cette catégorie. Enfin, ces catégories sont additionnées et les dépenses totales déduites des impôts totaux afin d'obtenir le montant de la contribution fiscale nette des autochtones et des immigrés.

Selon la méthodologie d'estimation, la contribution fiscale nette directe des immigrés est comparativement inférieure à celle des autochtones. En d'autres termes, les personnes nées hors de Côte d'Ivoire (les immigrés) paient relativement moins d'impôts. Pour les dépenses publiques, le résultat dépend de la méthodologie d'allocation (graphique 1.6). Lorsque les coûts des biens publics sont attribués aussi bien aux autochtones qu'aux immigrés, la contribution fiscale nette d'un immigré est légèrement plus négative que celle d'un autochtone, tandis qu'elle est positive lorsque ces coûts sont attribués uniquement aux autochtones (voir le chapitre 6 pour des résultats plus détaillés).

### Graphique 1.6. La contribution fiscale nette directe des immigrants dépend de la méthodologie d'allocation

Contribution fiscale nette par personne (en % du PIB par habitant), 2008



Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), Enquête sur le niveau de vie des ménages.

### Conclusion et implications politiques

Au cœur du projet de construction nationale ivoirienne, la question de l'immigration représente aussi un enjeu économique majeur pour le pays. À cet égard, le présent rapport montre que l'immigration a un impact économique relativement neutre, quoique positif, sur la population autochtone. Malgré l'absence d'une politique publique volontariste d'intégration, les immigrants sont plutôt bien intégrés dans l'économie, résultat venant confirmer les conclusions d'études antérieures (par exemple, Konan et Kouakou, 2012). Cette intégration ne semble pas entraîner d'effets négatifs pour la population autochtone sur le plan de l'emploi ou des revenus du travail. Par ailleurs, la contribution fiscale nette des immigrants est soit positive, soit négative en fonction de l'attribution des coûts des biens publics.

La prudence est toutefois de mise lors de l'interprétation des résultats de cette analyse. Le manque d'accessibilité des données plus récentes limite en effet sa portée, notamment au niveau de l'échantillon utilisé et de l'absence de contrôle de l'auto-sélection des immigrants. L'équipe du projet n'a pas eu la possibilité d'exploiter des données plus récentes (telles que le recensement de la population de 2014) sous forme de micro-données. Avec la relance de la croissance économique depuis 2011, il est fort probable que la contribution de l'immigration soit encore plus positive.

À cet égard, les autorités publiques peuvent jouer un rôle important pour aider à accroître les effets positifs de l'immigration sur l'économie ivoirienne, notamment en investissant davantage dans l'intégration des immigrés, en essayant de relever le défi de l'informalité et en renforçant la collecte de données.

### ***Investir dans l'intégration des immigrés et améliorer leur perception au sein de la population autochtone***

- Les immigrés sont déjà relativement bien intégrés sur le marché du travail et bénéficient de certains droits sociaux et économiques. Ce constat vaut particulièrement pour les ressortissants de la CEDEAO, région d'origine de la majorité des immigrés en Côte d'Ivoire. Dans ce contexte, une politique dédiée d'intégration semble moins nécessaire qu'ailleurs. La présence d'immigrés et d'étrangers peut néanmoins être instrumentalisée à des fins politiques, comme en témoigne la crise ivoirienne de 2010-11.
- Pour éviter une telle instrumentalisation et les conséquences négatives qu'elle peut avoir, la promotion d'une bonne cohabitation semble être un investissement judicieux. L'absence de données probantes attestant l'impact négatif de l'immigration sur les résultats des autochtones sur le marché de travail pourrait peut-être contribuer à cet effort.
- Dans un contexte de contrainte budgétaire, comme en connaît la Côte d'Ivoire, la mise en œuvre d'interventions politiques ciblant la plus grande vulnérabilité des immigrés semble peu probable. Il est néanmoins dans l'intérêt de la société ivoirienne que les immigrés aient accès aux programmes de protection sociale et d'emploi au même titre que les autochtones, comme c'est déjà le cas pour les services de l'Agence Emploi Jeunes.

### ***Relever le défi du secteur informel***

- Une part importante des actifs (autochtones comme immigrés) occupent un emploi informel. Cette situation n'est pas toujours négative. Les opportunités offertes par le secteur informel expliquent par exemple en partie le fort niveau d'intégration des immigrés sur le marché du travail. À long terme, un rééquilibrage en faveur du secteur formel est néanmoins impératif afin d'assurer la protection sociale et les droits des travailleurs, et d'accroître les recettes publiques et ainsi les moyens d'investissement social et infrastructurel de l'État.
- Sans se limiter aux immigrés, les interventions politiques ne doivent pas pour autant les exclure. Une étude pourrait analyser le rôle de la diminution des obstacles à l'intégration des immigrés souhaitant travailler dans le secteur formel comme force motrice pour le développement de ce secteur. En général, les immigrés dotés de compétences rares n'ont pas d'impact négatif sur le marché du travail des autochtones et peuvent contribuer de manière significative au budget du gouvernement.

- Il importe également de ne pas négliger l'investissement dans la main-d'œuvre née en Côte d'Ivoire. En 2014, les jeunes de moins de 15 ans nés en Côte d'Ivoire représentaient près d'un tiers de la population. L'étendue et la qualité de leur éducation et de leur formation pourraient donc avoir une incidence plus forte que l'immigration sur le développement économique du pays. Le renforcement de l'éducation dans le primaire et le premier cycle du secondaire, mais aussi l'adaptation de la formation professionnelle aux besoins des employeurs, pourraient s'avérer particulièrement bénéfiques (OCDE, 2016).

### *Investir dans la collecte de données*

- L'absence d'identification du pays de naissance dans les enquêtes récentes sur les ménages et l'emploi complique l'analyse de l'intégration des immigrés et de leur impact économique. L'inclusion de cette question dans les prochaines vagues de ces enquêtes serait donc souhaitable. Elle permettrait d'identifier les problèmes éventuels d'intégration et, le cas échéant, d'intervenir afin d'y remédier.
- L'entrepreneuriat constitue l'un des mécanismes potentiellement les plus importants pour stimuler la productivité. Afin de mieux comprendre le rôle des immigrés dans ce domaine, il serait judicieux de poursuivre les efforts entamés dans le cadre de ce projet pour collecter des données sur le travail des immigrés dans le secteur informel, ainsi que sur leur entrepreneuriat.

Ces implications sont tirées des résultats du présent rapport. À partir de l'analyse comparative des dix pays de l'étude, le rapport comparatif (OCDE/OIT, 2018) présente quant à lui des recommandations pour tirer le meilleur parti de l'immigration dans les pays de destination.

### **Références**

- Babo, A. (2010), « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », *Alternatives Sud*, vol. 17, pp. 95-118.
- Banque mondiale (non daté), *World Development Indicators*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Bodvarsson, Ö.B. et H. Van den Berg (2013), *The Economics of Immigration: Theory and Policy*, 2<sup>e</sup> édition, Springer, New York, N.Y.
- Böhme, M. et S. Kups (2017), « The Economic Effects of Labour Immigration in Developing Countries: A Literature Review », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, n° 335, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/c3cbdd52-en>.
- Bouquet, C. (2003), « Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire », *Annales de géographie*, n° 630, pp. 115-145.
- Bredeloup, S. (2003), « La Côte d'Ivoire ou l'étrange destin de l'étranger », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 19/2, pp. 2-22.

- Connor, P., D. Cohn et A. Gonzalez-Barrera (2013), *Changing Patterns of Global Migration and Remittances*, Pew Research Center, Washington, D.C., <http://www.pewsocialtrends.org/2013/12/17/changing-patterns-of-global-migration-and-remittances/>.
- Dembele, O. (2009), *Migration en Côte d'Ivoire : Document thématique 2009 – Migration, emploi, pression foncière et cohésion sociale en Côte d'Ivoire*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Institut national de la statistique (INS) (2017), « Tabulations préparées par l'Institut national de la statistique sur la base du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 », INS, Abidjan.
- INS (2015), *Résultats définitifs du 4<sup>ème</sup> Recensement général de la population et de l'habitat – Principaux Indicateurs*, Institut national de la statistique, [http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014\\_principaux\\_indicateurs.pdf](http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_principaux_indicateurs.pdf).
- INS (2014), *Synthèse de l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2013*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (1995), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- Kerr, S.P. et W.R. Kerr (2011), « Economic Impacts of Immigration: A Survey », *NBER Working Paper*, n° 16736, [www.nber.org/papers/w16736](http://www.nber.org/papers/w16736).
- Konan, Y.S. et A. Kouakou (2012), « Migration et marché du travail sous-régional : Analyse des cas de la Côte d'Ivoire et du Ghana », *Journal of West African Integration*, vol. 1/1, pp. 36-69.
- Lucas, R.E.B. (2006), « Migration and Economic Development in Africa: A Review of Evidence », *Journal of African Economies*, vol. 15/supplément 2, pp. 337-395.
- Merabet, O. (2006), *Une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire – Rapport final*, [http://www.eeas.europa.eu/archives/delegations/cote\\_ivoire/documents/more\\_info/7\\_doc\\_fr.pdf](http://www.eeas.europa.eu/archives/delegations/cote_ivoire/documents/more_info/7_doc_fr.pdf)
- Nassa, D.D.A. (2010), « Les frontières nord de la Côte-d'Ivoire dans un contexte de crise », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 251, <https://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00087106/document>.
- Nassa, D.D.A. (2009), *Migration en Côte d'Ivoire : Document thématique 2009 – Les frontières en Côte d'Ivoire : Historique, défis et stratégies pour une meilleure régulation des flux migratoires*, Organisation internationale pour les migrations, Genève.
- Nations Unies (2016), *Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision*, Nations Unies, New York, N.Y., <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml>.
- Nations Unies (2017), *International Migration Report 2017 – Highlights*, Nations Unies, New York, N.Y., [http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017\\_Highlights.pdf](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/migrationreport/docs/MigrationReport2017_Highlights.pdf).
- Nations Unies (1998), *Recommandations en matière de statistiques des migrations internationales – Révision 1*. Publication des Nations Unies ST/ESA/STAT/SER.M/58/Rev.1, New York, [https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM\\_58rev1e.pdf](https://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesM/SeriesM_58rev1e.pdf).
- Nations Unies (1990), "International convention on the protection of the rights of all migrant workers and members of their families", Adopted by General Assembly resolution 45/158 of 18 December 1990, <http://www.ohchr.org/Documents/ProfessionalInterest/cmw.pdf>.
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.

- OCDE/OIT (2018), *Comment les immigrés contribuent à l'économie des pays en développement*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264290730-fr>.
- OIT (2015), *ILO Global Estimates of Migrant Workers: Results and Methodology*, Organisation internationale du travail, Genève, [http://www.ilo.ch/global/topics/labour-migration/publications/WCMS\\_436343/lang--en/index.htm](http://www.ilo.ch/global/topics/labour-migration/publications/WCMS_436343/lang--en/index.htm).
- Sika, G.L. (2014), *Annexe à Traverser des frontières artificielles : Une évaluation des migrations professionnelles dans la région CEDEAO – Rapport pays Côte d'Ivoire*, APC Observatory on Migration, Bruxelles.
- Yao Gnabeli, R. (2011), « Les enjeux politiques de l'immigration ouest-africaine dans la presse écrite en Côte d'Ivoire », in F. Akindès (éd.), *Côte d'Ivoire, la réinvention de soi dans la violence*, CODESRIA, Dakar.

## ANNEXE 1.A1

### *Données utilisées dans le présent rapport*

Les trois principales sources de données utilisées dans ce rapport sont l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages*, l'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel*, et le *Recensement général de la population et de l'habitat*.

L'*Enquête sur le niveau de vie des ménages* (ENV) est représentative au niveau national et a été menée en 1995, 2002, 2008 et 2015 (Institut national de la statistique [INS], 1995 et 2008). Elle contient des informations sur la composition des ménages, notamment le niveau d'éducation de leurs membres, leur situation au regard de l'emploi et leurs revenus du travail. Les chapitres sur la main-d'œuvre et le capital humain, ainsi que sur les impacts de l'immigration sur le marché du travail et le budget public, se basent sur l'ENV. Seules les données de 1995 et 2008 sont utilisées. D'une part, les données de 2002 n'étaient pas disponibles et, d'autre part, l'ENV 2015 ne contient pas de question sur le pays de naissance des répondants. Les immigrés ne peuvent donc pas être identifiés.

L'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel* (ENSESI) est l'une des enquêtes sur l'emploi menées en Côte d'Ivoire ces dernières années. En 2008, il existait déjà une enquête sur la situation de l'emploi à Abidjan (Ministère de la Fonction publique et de l'Emploi, 2008). À l'échelle nationale, on disposait de l'*Enquête sur l'emploi auprès des ménages en Côte d'Ivoire* de 2012 (Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, 2012), de l'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants* de 2013 (Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, 2014), et de l'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel* (ENSESI) de 2016. Les deux premières enquêtes sur l'emploi ne sont pas analysées car elles ne donnent pas d'informations sur le pays de naissance des répondants.

L'ENSESI 2016 est une enquête de type 1-2 contenant un module sur la migration : la première phase est une enquête auprès des ménages ; la deuxième s'adresse aux répondants ayant indiqué travailler dans le secteur informel durant la phase 1. Le module migration permet d'analyser les effets de l'immigration sur le secteur informel ; ses résultats sont présentés au chapitre 5.

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 contient des informations sur la nationalité, le lieu de naissance, le niveau d'éducation et la profession de la population sur le territoire ivoirien. L'équipe n'a pas pu avoir accès aux micro-données du RGPH, mais a bénéficié de l'apport des tabulations croisées. Ces informations sont principalement présentées au chapitre 2.



## Chapitre 2

# **Le panorama d'immigration en Côte d'Ivoire : Structures, forces motrices et politiques publiques**

*Retraçant le contexte historique et politique de l'immigration en Côte d'Ivoire, ce chapitre sert de base à l'analyse de la contribution économique de l'immigration dans les chapitres suivants. Il examine l'incidence de l'histoire et des caractéristiques de l'immigration, de la législation, des attitudes et des politiques publiques d'intégration.*

**P**ays à revenu intermédiaire d'Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire comptait en 2014 plus de 22 millions d'habitants (INS, 2015). Ses pays voisins sont le Burkina Faso, le Ghana, la Guinée, le Mali et le Libéria. Depuis son indépendance de la France en 1960, le pays a traversé de nombreuses crises économiques et politiques, particulièrement virulentes depuis le début des années 2000. Au cours des cinq dernières années, la situation s'est néanmoins stabilisée et les élections présidentielles de 2015 sont jugées crédibles (Freedom House, 2016). Durant la même période, le pays a connu une forte croissance économique et s'est fixé pour objectif d'atteindre le statut de pays émergent en 2020 (FMI, 2016).

En Côte d'Ivoire, l'histoire de la politique d'immigration se caractérise par une grande ouverture pendant la période coloniale et le début de la période postcoloniale, suivie d'une période plus restrictive, puis d'un retour à une approche assez libérale, surtout envers les ressortissants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Tandis que l'évolution de l'immigration nette par intervalle de 5 ans est positive depuis 1950 (à l'exception de la période 2000-10), le taux d'immigrés dans la population a baissé depuis 1970. La population autochtone a donc connu une croissance plus soutenue que celle des immigrés. Cette tendance s'explique vraisemblablement par un ensemble de facteurs politiques, mais aussi par le recul de la demande de main-d'œuvre supplémentaire.

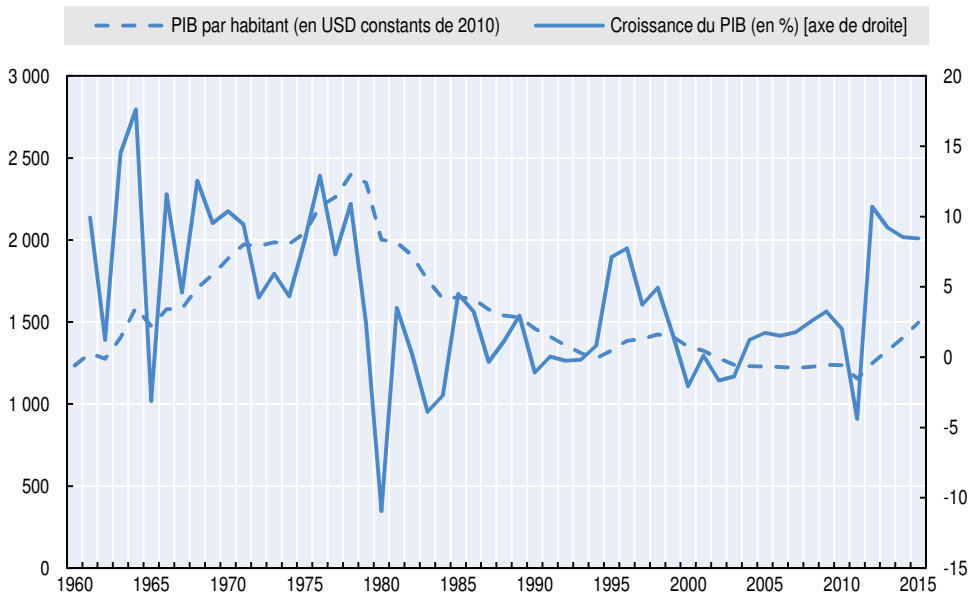
Ce chapitre présente le contexte migratoire en Côte d'Ivoire. Il s'articule autour de trois grandes parties : la première examine le contexte économique ; la deuxième, l'histoire de l'immigration et les caractéristiques générales de la population immigrée ; et enfin la troisième, la politique actuelle d'immigration.

## Contexte économique

Après une période de forte croissance économique durant les deux premières décennies suivant l'indépendance (le « miracle ivoirien »), des chocs économiques extérieurs, puis des crises politiques, viennent entraver le développement économique. De 1960 à 1979, le produit intérieur brut (PIB) par habitant augmente de plus de 90 % (graphique 2.1), une croissance soutenue par différents facteurs, tels que la stabilité politique, des prix favorables pour les produits agricoles de base et un stock de capital croissant (Fofana N'Zue, 2013). Pour autant, cette croissance ne peut être pérenne en raison de la trop grande fragilité de l'économie face aux fluctuations de l'économie mondiale,

de l'absence d'améliorations nécessaires dans les domaines de l'éducation et de la santé, et de l'insuffisance des capacités au niveau local pour réagir face à ces défis (OCDE, 2016). Dans les années 80, le pays connaît une forte baisse des termes de l'échange et une surévaluation significative de son taux de change réel. Les taux de croissance sont négatifs ou faibles jusqu'à la dévaluation du franc CFA (XOF) en 1994. Une légère reprise s'amorce dans la deuxième moitié des années 90, interrompue par une période de grande incertitude politique et de conflit de 1999 à 2011 (FMI, 2016).

Graphique 2.1. Depuis 2012, on assiste à une reprise de la croissance économique



Source : Banque mondiale (non daté), World Development Indicators, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

Entre 2012 et 2015, le taux de croissance du PIB par habitant dépasse de nouveau 6 % par an. Parmi les facteurs susceptibles d'expliquer cette reprise, citons la stabilité politique, budgétaire et monétaire, ainsi que des facteurs extérieurs tels que la hausse des prix du cacao et la dépréciation du XOF par rapport au dollar américain (USD) (devise dans laquelle sont libellés les principaux produits d'exportation) (Banque mondiale, 2015).

## Histoire et caractéristiques de l'immigration

Comme nombre d'autres pays où l'immigration est importante, la Côte d'Ivoire a connu une alternance de périodes d'ouverture envers les immigrés – tant sur les plans politique et sociétal que dans d'autres domaines – et de phases de

politiques plus restrictives et d'attitudes plus conflictuelles. Depuis quelques années, le pays adopte à nouveau une approche d'ouverture qui, combinée à la relance de la croissance économique, entraîne une reprise à la hausse de l'immigration nette. La plupart des immigrés sont en âge de travailler et viennent d'un pays voisin.

### **La période coloniale : d'une immigration obligatoire à une immigration volontaire**

La période coloniale (1893 à 1960) pose les fondements de la Côte d'Ivoire comme pays de forte immigration. Elle se caractérise par l'essor des flux entrants et par le passage d'une immigration obligatoire à une immigration volontaire.

La période allant jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale est marquée par une immigration croissante, souvent non volontaire. Les autorités coloniales entreprennent l'exploitation et la mise en valeur de la Côte d'Ivoire. Pour son fonctionnement et la réalisation de grands travaux, l'administration coloniale fait appel à la main-d'œuvre qualifiée des territoires voisins de l'Afrique-Occidentale française, en particulier du Dahomey (actuel Bénin), de Guinée et du Sénégal. Au total, environ 2 200 ouvriers qualifiés sont ainsi amenés en Côte d'Ivoire durant cette période (Semi Bi, 1976). En outre, dans un contexte de déficit de main-d'œuvre agricole, l'administration coloniale met en place une politique migratoire avec obligation de travail. Cette politique a pour objectif d'une part de freiner les migrations hors des zones forestières, et d'autre part, de solliciter la main-d'œuvre des colonies voisines, notamment de la Guinée, de la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) et du Soudan français (actuel Mali). Cette dynamique explique l'intensification des flux migratoires en Côte d'Ivoire dans les années 20. Les registres administratifs de cette période révèlent ainsi que l'actuel Burkina Faso contribuait pour plus de moitié au contingent de travailleurs recrutés chaque année dans la colonie. De 855 hommes en 1935, et 3 932 hommes dès 1936, leur effectif est progressivement passé à 9 565 hommes en 1939 pour atteindre son pic en 1942, avec près de 36 000 hommes (Merabet, 2006). Ces immigrés se voient confier le rôle de manœuvres agricoles, qu'ils conservent en partie après 1946.

La période allant de la fin de la Seconde Guerre mondiale à l'indépendance se caractérise par une immigration toujours importante, mais organisée de manière volontaire. L'arrivée de la guerre modifie en effet les rapports entre l'administration coloniale et les populations. La société civile s'émancipe de plus en plus de la tutelle coloniale, et des partis politiques se créent (Merabet, 2006). L'État colonial passe d'une approche de contrôle autoritaire à une stratégie de collaboration avec les élites locales, où les immigrés deviennent des interlocuteurs privilégiés au détriment des autochtones. L'abolition du travail obligatoire en 1946 ne freine pas pour autant l'arrivée massive de travailleurs de la Haute-Volta. Ne bénéficiant plus de subventions de l'administration coloniale, les employeurs fondent en effet le Syndicat

interprofessionnel pour l'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO) en 1951. Ce syndicat, dont le rôle est de pourvoir la Côte d'Ivoire en main-d'œuvre voltaïque, permet de recruter 50 000 Voltaïques pour les colons en 1951 (Deniel, 1967). De 1951 à 1959, 60 % des 247 710 travailleurs recrutés pour travailler en Côte d'Ivoire le sont par le biais du SIAMO (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2007). De 1954 à 1959, cette main-d'œuvre est dominée à 91 % par des Voltaïques.

### ***La période depuis l'indépendance : des politiques d'immigration alternant entre ouverture et restriction***

Tandis que la politique d'immigration ouverte de la période coloniale se poursuit pendant les trois premières décennies de l'indépendance, un durcissement s'opère au début des années 90. Le retour à une politique plus ouverte n'a lieu que depuis quelques années, dans une moindre mesure toutefois qu'auparavant.

Le développement continu du secteur agricole constitue l'un des objectifs de la politique d'immigration des années 60 et suivantes. Après son accession à l'indépendance en 1960, la Côte d'Ivoire s'inscrit dans la continuité du modèle économique colonial fondé sur les cultures de rente et l'exploitation forestière. Elle continue ainsi à recourir à la main-d'œuvre étrangère. Suite à l'interdiction du SIAMO, le pays signe en mars 1960 un accord relatif aux migrations de travail avec la Haute-Volta (actuel Burkina Faso), aux termes duquel les employeurs ivoiriens souhaitant embaucher des travailleurs de la Haute-Volta doivent s'adresser au Service de la main-d'œuvre ivoirienne, en charge d'établir les contrats de travail en collaboration avec son homologue voltaïque. Dans le cadre de cet accord, environ 3 800 immigrés sont recrutés chaque année entre 1961 et 1971 (contre 20 000 immigrés voltaïques par an à l'époque du SIAMO).

Durant ces trois décennies, l'immigration ne se limite pas à la main-d'œuvre agricole. Au lendemain de son indépendance, la Côte d'Ivoire ouvre, comme de nombreux pays africains, sa politique migratoire à la libre circulation des personnes. En outre, assez rapidement, au début des années 80, on assiste à un mouvement des immigrés burkinabés et maliens vers Abidjan, selon un processus identique à l'exode rural ivoirien. Et ce d'autant plus que l'appel massif à l'immigration est lié à la pénurie de main-d'œuvre dans le secteur agricole. Diverses mesures incitatives, notamment en matière d'acquisition de terres cultivables, sont instaurées afin de favoriser l'implantation des migrants dans les régions forestières du sud et de l'ouest ivoirien. Parallèlement, la mise en œuvre de programmes ambitieux de développement dans les secteurs sociaux nécessite le recours à des cadres moyens et supérieurs étrangers, principalement dans le domaine de l'enseignement. La signature en 1961 d'un accord de coopération technique en matière de personnel entre la Côte d'Ivoire et la France témoigne de ces efforts. Au début des années 80, on estime à plusieurs milliers les enseignants non ivoiriens, dont 2 000 à 3 000 dans le secteur public.

L'arrêté n° 1138 I. CAB. AG du 13 juin 1962 est le premier texte ivoirien réglementant le séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Il institue la carte d'identité d'étranger en lieu et place du carnet d'identité d'étranger instauré par le décret du 12 janvier 1932. Dans un contexte de politique gouvernementale encourageant l'immigration de main-d'œuvre pour le développement de l'économie de plantation, cette carte ne connaît pas un grand succès, aucune sanction n'étant prise à l'encontre des étrangers qui ne la possèdent pas. Les immigrés, en majorité ressortissants de la CEDEAO, vivent en Côte d'Ivoire avec les titres d'identité délivrés par les administrations de leur pays d'origine. À cette époque, le gouvernement ne se préoccupe pas de l'identification des immigrés. Bien au contraire, en 1961, le Code de la nationalité ivoirienne offre la possibilité aux étrangers d'obtenir la nationalité ivoirienne par simple déclaration devant un officier de l'état civil. Cette possibilité est abrogée en 1972.

À partir des années 90, la croissance démographique naturelle et la crise économique amènent les autorités ivoiriennes à préconiser une politique migratoire plus restrictive. Cette période, qui voit la mise en place d'une véritable politique migratoire en Côte d'Ivoire, est marquée par deux faits majeurs : l'instauration de la carte de séjour et de la loi sur le foncier rural.

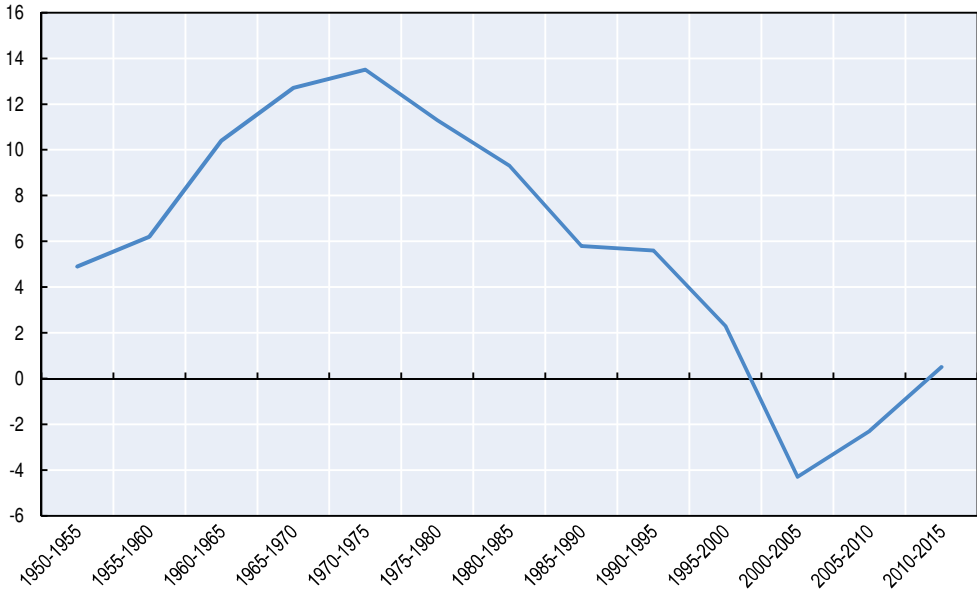
La carte de séjour est introduite par la loi n° 90-437 du 29 mai 1990, qui stipule que « [t]out étranger de plus de seize ans doit, s'il séjourne en Côte d'Ivoire et après l'expiration d'un délai de trois mois depuis son entrée sur le territoire ivoirien, être muni d'une carte de séjour [...] ».

La loi sur le foncier rural constitue un autre tournant décisif dans l'histoire de l'immigration en Côte d'Ivoire. Depuis l'indépendance du pays, les autorités ivoiriennes ont en effet tenté de réglementer l'accès à la propriété foncière. En 1968, une proposition de loi est présentée, en vertu du principe d'intégration selon lequel « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». En raison de la résistance des dirigeants traditionnels, elle ne sera jamais adoptée. Trois décennies plus tard, dans un climat politique et économique fondamentalement transformé sous l'effet d'une grave crise économique et politique, la loi n° 98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural est sous-tendue par le concept d'ivoirité. Son 1<sup>er</sup> article est libellé comme suit : « Le régime foncier rural est composé de toutes les terres [...]. Il s'agit d'un patrimoine national auquel toute personne, physique ou morale, peut accéder. Cependant, seuls l'État, les autorités publiques locales et les personnes physiques ivoiriennes peuvent en être les propriétaires ». Il comprend en outre une disposition stipulant que les droits de propriété foncière qui ont été acquis avant la loi et ne respectent pas les critères d'accès à la propriété stipulés par l'article 1<sup>er</sup> sont maintenus, mais ne peuvent être transmis par héritage. Cette disposition extrêmement stricte est amendée en 2004. Les droits de propriété foncière peuvent ainsi désormais être transmis par héritage, même s'ils ont été acquis en contradiction avec l'article 1<sup>er</sup>. Cette disposition est réaffirmée par la Constitution de 2016.

Pendant la même période, une politique d'ivoirisation des emplois est instituée. La politique d'ouverture adoptée par le gouvernement en vue de doter l'administration ivoirienne naissante de ressources humaines qualifiées conduit à une immigration de cadres. Ceux-ci sont présents dans tous les secteurs de l'emploi, et en particulier dans la fonction publique. En 1975, les étrangers occupent ainsi 52.5 % des emplois (Centrale des bilans en 1975, 1980, 1985, citée par Brou et Charbit, 1994). Cette même année, le Bureau politique du Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI) crée une commission chargée de l'ivoirisation des emplois. Deux ans plus tard, le gouvernement institue un ministère de l'Ivoirisation des cadres et promulgue en 1978 une Charte de l'ivoirisation. Ces mesures sont en partie couronnées de succès, le taux d'ivoirisation passant de 58.4 % en 1975 à 64.3 % en 1985 (Brou et Charbit, 1994), mais davantage dans les secteurs de l'administration et du commerce que dans celui de l'industrie.

Combinés aux crises politiques et économiques, ces changements législatifs ont des effets importants et complexes sur l'évolution des flux migratoires. La période allant de la fin des années 90 au début des années 2000 constitue une phase particulièrement troublée et instable de l'histoire politique et militaire de la Côte d'Ivoire, qui voit la succession du coup d'État militaire de décembre 1999, de la crise politico-militaire de 2002 et de la crise postélectorale de 2011. Ces développements contribuent à une accélération de la baisse du taux migratoire net, déjà entamée pendant les années 70. Il ne s'agit pas seulement d'une baisse du flux d'immigrés, mais aussi d'une migration de retour importante. On enregistre alors plusieurs centaines de milliers de départs de ressortissants de pays de la sous-région (en particulier du Burkina Faso) et de France, notamment, vers leur pays d'origine. Les autorités burkinabées estiment à 600 000 le nombre de migrants de retour au cours de la période 2002-04 (bien qu'une grande partie d'entre eux soient nés en Côte d'Ivoire et ne puissent donc pas être considérés comme des migrants de retour au sens strict) (Kabbanji, 2011). Cependant, une fois le choc immédiat passé, certains d'entre eux sont probablement retournés en Côte d'Ivoire.

D'après des entretiens qualitatifs menés auprès d'immigrés et de responsables d'associations de ressortissants d'immigrés de la sous-région, l'immigration est en hausse depuis la fin de l'année 2011. Cette observation concorde avec les données sur l'immigration nette (graphique 2.2). Conformément à l'article 2 de l'ordonnance n° 2007-604 du 8 novembre 2007, la carte de séjour est supprimée pour les ressortissants des États membres de la CEDEAO. Pour résider légalement en Côte d'Ivoire, ils ne sont désormais tenus que de détenir « des documents d'identification délivrés par leur pays d'origine ou leur représentation consulaire ». En revanche, l'article 3 de cette même ordonnance stipule que les ressortissants des États non membres de la CEDEAO restent soumis au système de permis de résidence.

Graphique 2.2. **L'immigration nette a baissé pendant 30 ans pour ne se stabiliser que récemment**

Source : Nations Unies (2015), *World Population Prospects: The 2015 Revision*, [https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key\\_Findings\\_WPP\\_2015.pdf](https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key_Findings_WPP_2015.pdf).

### **L'attitude de la population envers l'immigration**

Les perceptions et réactions des Ivoiriens à l'égard des populations immigrées et de leurs descendants ont évolué en fonction de la conjoncture économique, politique et sociale, passant de l'acceptation et de la cohabitation à la stigmatisation, voire au rejet.

Durant les trois premières décennies de l'indépendance, la politique libérale menée en matière d'immigration s'accompagne de perceptions et réactions majoritairement hospitalières des populations autochtones à l'égard des migrants. Les rapports entre les Ivoiriens et les migrants et leurs descendants se caractérisent alors par une cohabitation pacifique, l'immigré de la sous-région étant perçu comme un « frère » de par ses nombreuses similarités socio-culturelles avec des groupes autochtones des localités frontalières. Cette attitude d'empathie permet d'ailleurs aux immigrés d'accéder à la terre en milieu rural, notamment par le biais du tutorat (Koné, Ibo et Kouamé, 2005 ; Kouadio et Desdoigts, 2015), d'exercer librement des activités économiques (Diaby, 2014), et même d'accéder à des emplois publics et des postes électifs. Il convient toutefois de mentionner quelques manifestations et réactions de rejet des Ivoiriens à l'égard des étrangers durant la période coloniale et juste après l'indépendance. En 1958, une partie de la population ivoirienne se soulève ainsi contre les Dahoméens et les Togolais, les



accusant d'occuper tous les emplois salariés (Kipré, 2006) ; s'ensuit le rapatriement de plusieurs milliers de ressortissants de ces pays.

Depuis le début des années 90, marqué par la libéralisation de la vie politique et une crise économique aiguë, l'attitude des Ivoiriens vis-à-vis des immigrés et de leurs descendants a changé. La cohabitation pacifique a laissé place à la stigmatisation. On a même parlé, à propos du pourcentage de 26 % d'étrangers, de « seuil du tolérable » (Touré, 2000). Les jeunes Ivoiriens, en proie à un chômage élevé, voient alors les étrangers comme un obstacle à leur insertion professionnelle (Kipré, 2006). Face aux difficultés d'insertion dans le secteur formel, les jeunes se tournent vers le secteur informel. Or les immigrés ont la mainmise sur certaines parties du secteur informel, monopolisant ainsi les emplois (Lognon et Yao Gnabéli, 2010 ; Diby, 2015) dans le commerce, les transports, les entreprises agro-industrielles, etc. Par ailleurs, dans l'ouest forestier, les jeunes générations confrontées d'une part à l'incapacité de leurs aînés à leur assurer un statut à part entière dans les familles et villages, et d'autre part, à ce qu'elles perçoivent alors comme une dépossession foncière au profit des étrangers, vont exprimer un sentiment d'hostilité à l'égard de ces derniers. À partir d'une remise en cause des termes de cession des terres aux premières vagues de migrants, les jeunes autochtones commencent à développer des stratégies de réappropriation des terres donnant lieu à des conflits et tensions entre migrants internes ivoiriens et migrants internationaux. Ces conflits donnent notamment lieu à l'évacuation de milliers d'étrangers, essentiellement ressortissants burkinabés. À la fin des années 90, environ 15 000 paysans burkinabés sont chassés de la région de Tabou (à l'extrême sud-ouest du pays) suite à un conflit foncier lié au meurtre d'un jeune autochtone kroumen par des allogènes dagari du Burkina (Babo, 2010).

Cette réaction, qui place les immigrés dans une position de bouc émissaire, est partagée par certains acteurs institutionnels. Le Conseil économique et social déplore ainsi le monopole des immigrés dans le secteur informel et le fait que les « entreprises d'étrangers emploient très peu d'Ivoiriens dont les salaires sont plutôt sous-évalués, et en général non déclarés », et que « l'immigration devient de plus en plus une des causes structurelles de la pauvreté des Ivoiriens en raison des efforts financiers énormes à faire par l'État pour satisfaire toutes les demandes en matière de formation, d'emploi, de logement et de santé » (Touré, 2000). En outre, certains acteurs institutionnels soulignent aussi la forte concentration d'immigrés dans des quartiers précaires et leur participation prétendument disproportionnée à divers crimes.

L'évolution des rapports entre immigrés et autochtones reste par ailleurs étroitement liée aux luttes politiques. Le retour au multipartisme en 1990 marque le début de la concurrence entre les différents partis politiques. Ces luttes d'accession au pouvoir font alors ressurgir la question de la relation entre nationalité, ethnicité et droits politiques, et surtout de la participation électorale des non-nationaux originaires de l'Afrique de l'Ouest. De 1980

à 1990, les ressortissants des États membres de la CEDEAO sont autorisés à participer aux élections politiques, malgré les dispositions constitutionnelles réservant le droit de vote aux ressortissants nationaux. Toutefois, à la demande insistante de l'opposition politique (le FPI notamment), la loi électorale de 1994 réserve le droit de vote aux nationaux. Ce contexte politique post-Felix Houphouët Boigny est aussi marqué à la fois par une bataille « féroce » entre Alassane Ouattara (ex-Premier ministre d'Houphouët Boigny) et Henri Konan Bédié (Dauphin constitutionnel), et par la création du concept d'ivoirité. Faisant la promotion de l'identité ivoirienne, ce concept établit une distinction entre les « vrais Ivoiriens » ou « Ivoiriens de souche » et les « faux Ivoiriens » ou « étrangers », à savoir les Ivoiriens originaires du nord de la Côte d'Ivoire et les immigrés des pays de la CEDEAO ainsi que leurs descendants. La crise militaro-politique de 2002 vient exacerber cette attitude de rejet. Les ressortissants des pays du nord de la Côte d'Ivoire sont accusés de soutenir la rébellion (Yao Gnabeli, 2005). Ce climat d'insécurité et d'hostilité entraîne des vagues de migration de retour de nombreux immigrés dans leurs pays d'origine.

### ***Le taux d'immigration dans la population totale continue de reculer***

Au regard de son histoire et de sa démographie, la Côte d'Ivoire a toujours été présentée comme un pays d'immigration. Avec une population immigrée estimée à 2 175 000 personnes (Nations Unies, 2016), elle est le premier pays d'immigration de l'Afrique de l'Ouest. Le nombre d'immigrés n'a cessé de croître en Côte d'Ivoire (à l'exception de la période très instable au tournant du millénaire), même si au fil du temps, un ralentissement des mouvements de populations vers ce pays s'est amorcé. Le pourcentage d'immigrés dans la population a ainsi baissé, passant de 22,7 % en 1970 à 9,6 % en 2015 (graphique 2.3)<sup>1</sup>.

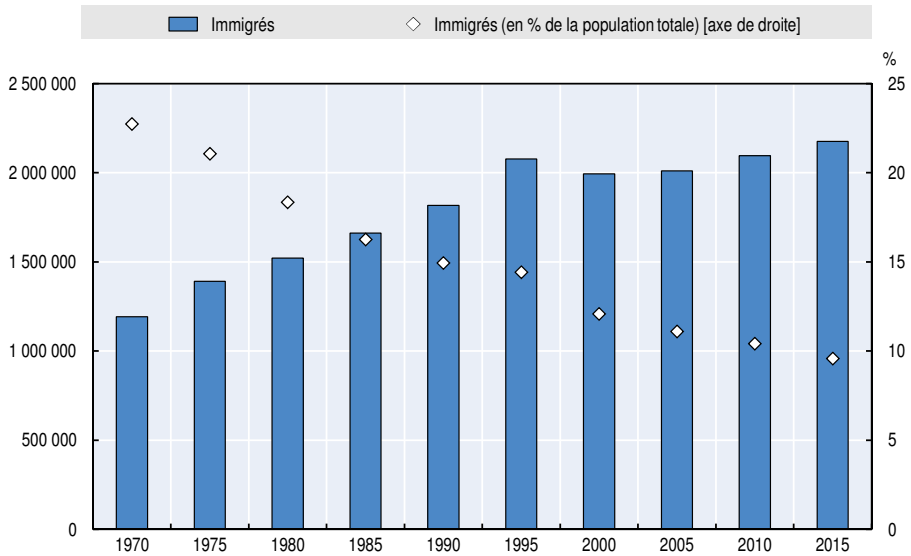
### ***La plupart des immigrés sont nés dans un pays voisin et migrent pour des raisons familiales ou liées à l'emploi***

La composition de la population immigrée actuelle reflète les développements historiques et la situation géographique du pays : en 2014, plus de 60 % des immigrés en Côte d'Ivoire étaient ainsi nés au Burkina Faso (graphique 2.4). Au total, plus de 85 % des immigrés sont nés dans un pays voisin. L'immigration en provenance des pays non africains est négligeable, s'établissant à 0,9 %. La majorité des immigrés sont des étrangers – seuls 2 % des immigrés ont la nationalité ivoirienne (INS, 2017). En revanche, la moitié environ des étrangers en Côte d'Ivoire sont nés dans le pays.

En 2008, parmi les immigrés n'ayant pas déménagé au sein du pays depuis leur (dernière) arrivée, les motifs familiaux ou liés à l'emploi prédominent : 47 % ont déménagé pour le travail ou pour chercher un emploi, et 45 %, pour un motif familial (y compris aide familial) ou un mariage. Les autres motifs, tels que les raisons de santé, l'éducation, la guerre ou les problèmes de logement, sont beaucoup plus rares (INS, 2008).

**Graphique 2.3. Le taux d'immigration a constamment diminué au cours des 45 dernières années**

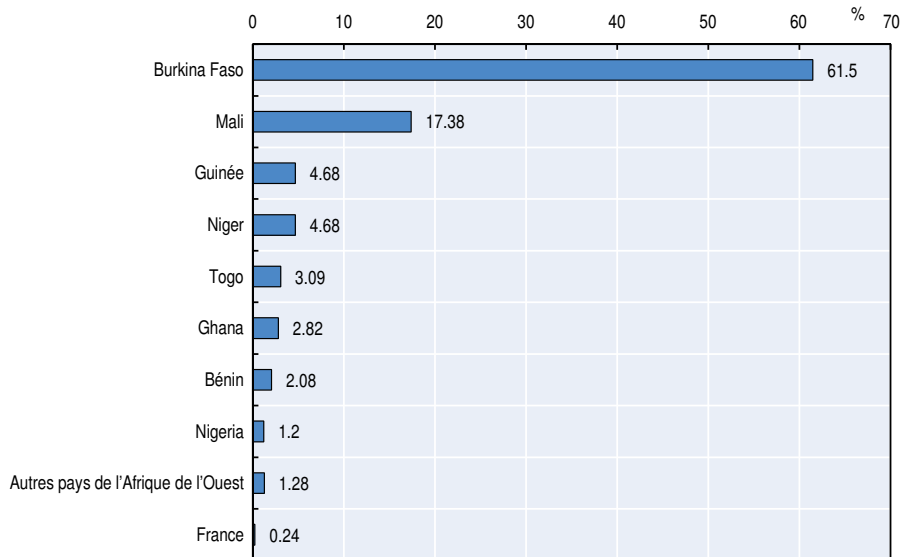
Nombre d'immigrés et taux d'immigration dans la population totale



Source : Nations Unies (2016), Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision, <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml>.

**Graphique 2.4. La majorité des immigrés en Côte d'Ivoire sont originaires de l'Afrique de l'Ouest**

Distribution des immigrés par pays de naissance, 2014



Source : INS(2017), Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

La distribution du motif principal d'immigration diffère entre les femmes et les hommes. En 2008, 77 % des hommes se sont déplacés pour des raisons liées à l'emploi, tandis que seules 11 % des femmes étaient dans ce cas. Alors que le déménagement pour cause de mariage est quasi inexistant chez les hommes, 43 % des femmes ont immigré pour ce motif. La migration de travail est donc bien plus prévalente chez les immigrés de sexe masculin que chez leurs homologues de sexe féminin. Cependant, le fait qu'un immigré n'indique pas le travail comme motif principal d'immigration ne signifie pas pour autant qu'il ou elle ne travaille pas : 93 % des immigrés arrivés pour des raisons économiques travaillent, mais ce taux atteint aussi respectivement 25 % et 46 % parmi ceux ayant déménagé pour un motif familial ou un mariage. Parmi les immigrés pour des raisons liées à l'emploi, les femmes sont moins nombreuses que les hommes (dans une proportion d'un tiers) à occuper actuellement un emploi (respectivement 68 % contre 96 %).

### ***Les immigrés sont en majorité des hommes et des personnes en âge de travailler***

Les filles et les femmes représentent une minorité de la population immigrée. Entre 1995, 2008 et 2014, le pourcentage de femmes et de filles parmi les immigrés est passé de 44 % à 42 %. En 2008, la majorité des immigrés de l'ensemble des principaux pays d'immigration étaient de sexe masculin (graphique 2.5)<sup>2</sup>.

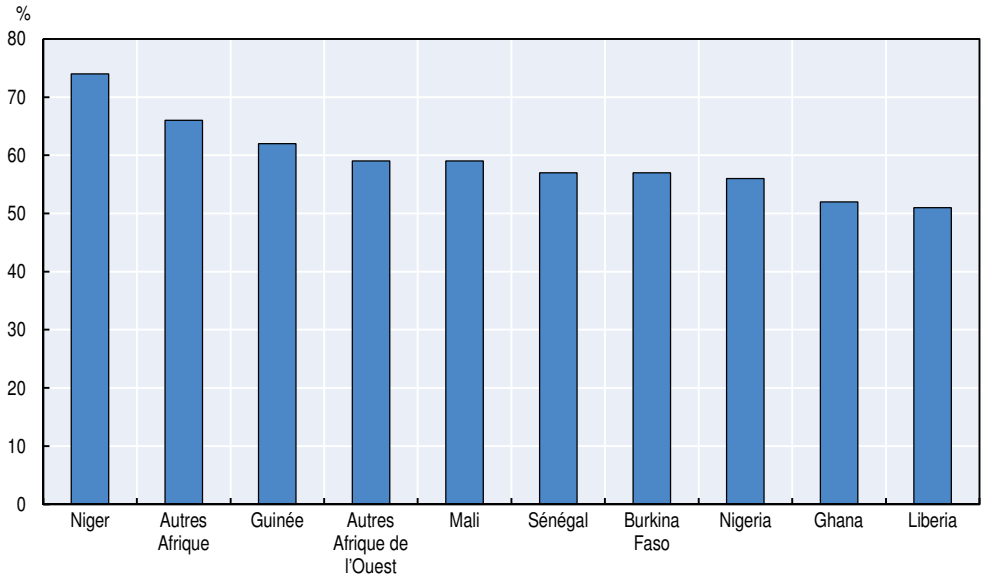
Une tendance similaire s'observe dans l'ensemble des pays d'Afrique. Entre 1990 et 2015, le pourcentage de femmes dans l'immigration totale a légèrement baissé (Nations Unies, 2016).

Tandis que 60.3 % de la population née en Côte d'Ivoire a entre 15 et 64 ans, le pourcentage monte à 89.5 % pour la population née à l'étranger. Cette différence est particulièrement frappante chez les enfants et les adolescents : 36.9 % des autochtones, mais 6.5 % des immigrés, ont moins de 15 ans (graphique 2.6). Cette concentration des immigrés dans les âges les plus productifs pourra signifier que leur impact économique est plus important que ne l'indique leur pourcentage brut dans la population.

### ***Les immigrés habitent souvent dans les régions du sud***

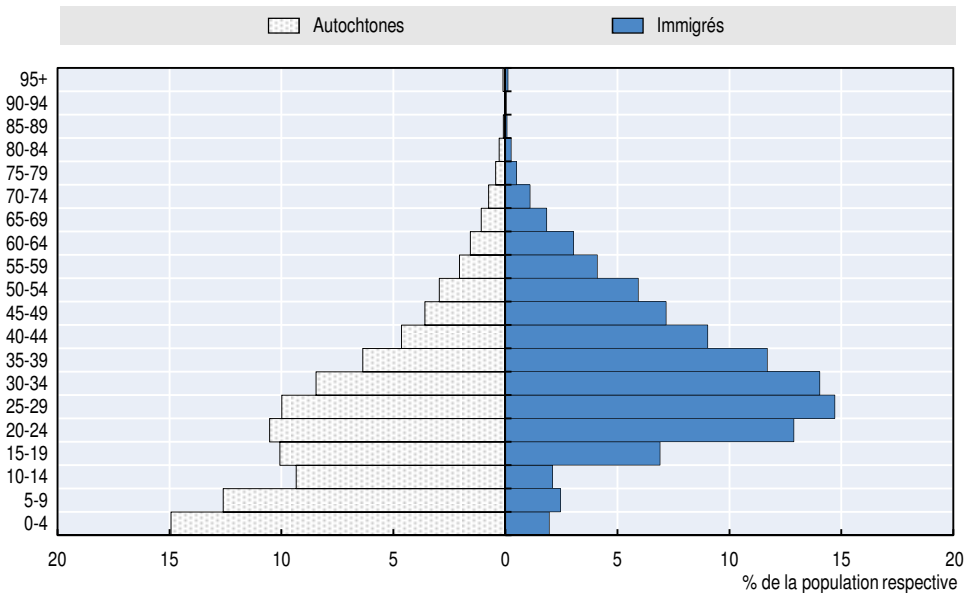
La distribution de la population autochtone et immigrée dans les différentes régions est similaire, sans pour autant être identique. En 2008, la région des Lagunes accueillait 29 % des autochtones et 33 % des immigrés, suivie par la région du Bas Sassandra (8 % des autochtones et 16 % des immigrés). L'immigration en Côte d'Ivoire est par ailleurs majoritairement rurale. Le pourcentage d'immigrés en milieu rural ivoirien est ainsi passé de 50.7 % à 57.6 % entre 1975 et 1998 (Merabet, 2006), pour s'établir à 54 % en 2014. Abidjan accueille 20.5 % des immigrés (INS, 2017).

Graphique 2.5. **La majorité des immigrés sont de sexe masculin**



Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Graphique 2.6. **Les immigrés sont souvent en âge de travailler**



Source : INS (2017), *Recensement général de la population et de l'habitat de 2014*.

## L'immigration dans la loi et la pratique

La politique actuelle de la Côte d'Ivoire en matière d'immigration n'est pas explicitement formulée dans un cadre général, malgré l'existence d'un cadre réglementaire adossé aux conventions et accords régionaux (la CEDEAO et l'UEMOA, notamment) et internationaux. La Côte d'Ivoire demeure toutefois un pays de forte immigration de travail pour les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, malgré l'absence de programmes publics spécifiques d'intégration, les immigrés bénéficient de grandes facilités d'insertion, avec des droits civils, économiques et sociaux presque identiques à ceux des nationaux, à l'exception des droits politiques.

### **La législation et la réglementation relatives à l'immigration sont relativement ouvertes, surtout pour les migrants régionaux**

La Côte d'Ivoire ne dispose pas d'une politique migratoire nationale formulée de façon explicite. L'adoption d'une politique migratoire générale opérationnelle et fonctionnelle demeure encore aujourd'hui au stade de projet prévu par le Plan national de développement (2012-15) (République de Côte d'Ivoire, 2012a, pp. 40, 68 et 86 ; et 2012b, pp. 28, 29 et 158). Des éléments de politique migratoire se retrouvent cependant dans les différents discours des autorités du pays et dans la législation sur l'entrée, l'identification et le séjour des étrangers.

L'obligation d'obtenir un visa varie selon la nationalité du visiteur ou de l'immigré potentiel. Les ressortissants d'un pays tiers de la CEDEAO doivent être munis d'un visa pour entrer sur le territoire ivoirien. En revanche, les ressortissants d'un pays de la CEDEAO en sont dispensés et doivent seulement être munis d'un passeport valable. Déjà établie par la loi n° 90-437 du 13 mai 1990, cette distinction est réaffirmée dans un arrêté interministériel en 2013. D'autres nationalités sont également dispensées de l'obligation d'obtenir un visa grâce à des accords bilatéraux<sup>3</sup>.

L'immigration irrégulière en Côte d'Ivoire est devenue un problème relativement limité. La plupart des immigrés concernés étaient originaires de la CEDEAO et se trouvaient en situation d'irrégularité en vertu de la loi n° 90-437 du 13 mai 1990 relative à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire instituant la carte de séjour. L'ordonnance n° 2007-604 du 8 novembre 2007, qui porte suppression de la carte de séjour et en vertu de laquelle les ressortissants des États membres de la CEDEAO n'ont pas besoin de détenir un permis de résidence pour séjourner légalement en Côte d'Ivoire, a fortement contribué à la marginalisation globale de ce phénomène.

Il existe différents types de visas selon le motif d'entrée (affaires, études ou recherche, tourisme, et santé et affaires sociales) et la durée du séjour (transit, séjour court ou long). Si les conditions d'obtention des visas varient, elles

incluent en général néanmoins la justification du but de l'entrée et des moyens financiers pour le séjour. Aucune catégorie spécifique de visa n'est prévue pour les travailleurs. Enfin, quelle que soit la catégorie, aucun quota n'est appliqué pour la délivrance des visas.

Quant aux droits de séjour, la Côte d'Ivoire est passée d'une ouverture complète à une approche plus stricte envers toutes les catégories d'immigrés, puis à une politique d'ouverture vis-à-vis des ressortissants de la CEDEAO. Comme susmentionné, après l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le premier texte législatif concernant l'entrée et le séjour des étrangers est la loi n° 90-437 du 29 mai 1990 établissant la carte de séjour. Le dernier texte relatif à la gestion de l'immigration est l'ordonnance n° 2007-604 du 8 novembre 2007, qui supprime la carte de résident pour les citoyens d'un pays de la CEDEAO « munis de documents d'identification délivrés par leur pays d'origine ou leur représentation consulaire » (article 2). D'autres étrangers séjournant plus de trois mois dans le pays sont encore tenus de faire la demande de cette carte (article 3). Ces étrangers originaires de pays tiers de la CEDEAO et souhaitant travailler en Côte d'Ivoire ont en outre besoin d'un visa de séjour (en plus du permis de l'Agence d'études et de promotion de l'emploi [AGEPE]) (ICMPD/OIM, 2015).

Quelques restrictions s'appliquent à l'accès des immigrants au marché du travail formel. Selon l'arrêté n° 4810 MEFPPS AGEPE du 21 avril 1997, l'embauche d'un immigré est en effet soumise aux conditions suivantes :

- Fournir la preuve qu'aucun autochtone ayant les compétences nécessaires pour l'emploi n'est disponible.
- Fournir la preuve qu'il s'agit d'une catégorie professionnelle confrontée à une pénurie de main-d'œuvre.
- Fournir la preuve que le travailleur dispose de fonds suffisants pour subvenir à ses propres besoins (arrêté interministériel n° 093/MEMIS/MEMAE/MPMEF du 15 mars 2013 fixant les conditions d'établissement et de délivrance du visa biométrique).

En revanche, selon la loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015 sur le code du travail, la fixation du salaire est libre, sous réserve du respect du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti, fixé à 60 000 XFO). Le recrutement du personnel est libre et aucun examen linguistique n'est exigé pour les travailleurs immigrants.

L'arrêté n° 4810 ne concernant que les immigrants souhaitant travailler dans le secteur formel, le nombre de permis de travail délivrés par l'AGEPE et son successeur, l'Agence Emploi Jeunes, est faible : de 1 400 à 2 250 permis de travail chaque année entre 2013 et 2014. L'immigration de travail dans le secteur privé formel est donc faible depuis 2013. Et bien qu'en théorie, le permis de travail ne soit pas nécessaire pour les ressortissants d'un pays de la CEDEAO, d'après les entretiens menés dans le cadre de l'étude sectorielle (chapitre 5), il serait néanmoins parfois exigé.

Pour les travailleurs indépendants, les investisseurs ou les employeurs, la délivrance du visa d'affaires est soumise à la preuve qu'ils disposent des moyens financiers pour subvenir à leurs besoins durant leur séjour (selon l'arrêté interministériel n° 093/MEMIS/MEMAE/MPMEF du 15 mars 2013). Toutefois, en application des actes uniformes de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires concernant le droit commercial général et le droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, la création d'une entreprise n'est pas soumise à la condition d'association avec un Ivoirien. La création d'emplois pour les nationaux ne constitue pas non plus une condition d'établissement en Côte d'Ivoire pour travailler.

Il est important de noter que, comme ils travaillent dans le secteur informel, une grande partie des immigrés ne sont pas concernés par les réglementations concernant le travail dans le secteur formel. En 2008, 91 % des travailleurs immigrés avaient un travail informel, soit une proportion supérieure de 8 points de pourcentage à celle observée parmi les travailleurs nés en Côte d'Ivoire. Dans ce secteur, il n'existe pas de véritables barrières d'entrée pour les immigrés.

### ***Les immigrés ont largement accès aux services publics et aux protections juridiques***

Les personnes nées en Côte d'Ivoire et celles nées à l'étranger bénéficient d'un accès similaire aux services publics et aux protections juridiques.

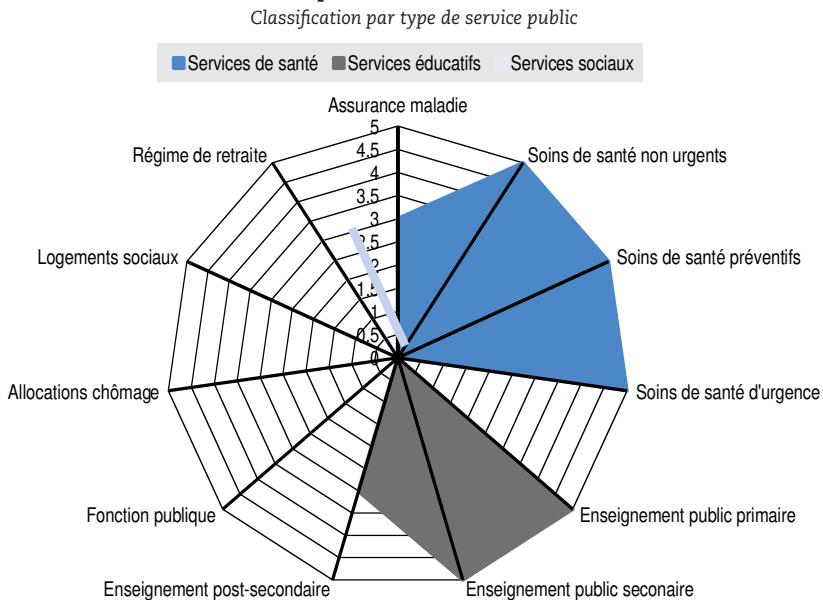
Les immigrés bénéficient d'un accès aux services sociaux presque identique à celui des nationaux (graphique 2.7). Ils ont immédiatement accès aux soins de santé publique non urgents, préventifs et urgents (loi n° 2002-03 du 3 janvier 2002 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire). Ils bénéficient également de l'assurance maladie universelle, quel que soit leur statut légal (décret n° 2014-395 du 25 juin 2014). Ils peuvent par ailleurs accéder immédiatement aux structures d'enseignement public primaire et secondaire, aux institutions et services de formation professionnelle, ainsi qu'à l'enseignement supérieur (loi n° 2002-03 du 3 janvier 2002). Concernant l'éducation, il convient également de noter que l'État ivoirien reconnaît tous les diplômes étrangers. Quant aux prestations sociales, les immigrés en situation régulière ont droit au régime de retraite et aux allocations familiales, conformément à la loi n° 99-476 du 2 août 1999 portant définition et organisation des institutions de prévoyance sociale. Quelle que soit leur nationalité, tous les travailleurs de Côte d'Ivoire bénéficient des prestations de la Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS). Les immigrés n'ont en revanche pas accès aux logements sociaux, aux allocations chômage et à la fonction publique.

Les immigrés ont les mêmes droits civils que les nationaux. En effet, conformément à la loi n° 60-366 du 14 novembre 1960 relative au code de procédure pénale, les migrants bénéficient du même traitement et de la



même protection que les ressortissants du pays devant la cour pénale et les tribunaux. Ils ont également le droit au regroupement familial conformément à la loi n° 2002-03 du 3 janvier 2002 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. En vertu de cette même loi, ils ont droit à un recours judiciaire en cas de retrait ou de non-renouvellement de leur permis de séjour, ou en cas d'ordre d'expulsion. Dans le cadre de leur emploi, ils peuvent, au même titre que les nationaux, adhérer à un syndicat. Le Code du travail ivoirien garantit aux travailleurs immigrés le droit de recevoir, pour le même travail effectué, le même salaire que les travailleurs locaux, et l'égalité des droits en matière de protection et de conditions de travail (loi n° 2015-532 du 20 juillet 2015). Les immigrés bénéficient en outre d'un droit d'égalité formel devant les recours juridiques en cas de violation des termes de leur contrat de travail par leur employeur. Dans la pratique, ce droit s'applique toutefois difficilement. Les travailleurs immigrés sont également libres de changer d'employeur dans un secteur, une profession ou une région spécifique. La perte d'emploi n'a aucune incidence sur le statut de résident.

Graphique 2.7. **Les immigrés ont aussi accès à la plupart des services publics existants**



Note : 0 = pas disponible du tout ; 1 = uniquement disponible pour les ressortissants du pays ; 2 = disponible pour les immigrés en situation régulière, sous réserve d'un séjour dans le pays d'une durée supérieure à la période minimum requise ; 3 = immédiatement disponible pour tous les immigrés en situation régulière ; 4 = disponible pour tous les immigrés, sous réserve d'un séjour dans le pays d'une durée supérieure à la période minimum requise ; 5 = immédiatement disponible pour tous les immigrés.

Source : Élaboré à partir d'un examen des lois et réglementations.

Comme dans la plupart des pays du monde, l'un des domaines dans lesquels les immigrés n'ont pas les mêmes droits que les nationaux est l'accès aux droits politiques, qui constitue – avec l'identification des étrangers et l'accès au foncier – l'une des questions les plus controversées en Côte d'Ivoire. Les immigrés n'ont à l'heure actuelle aucun accès aux droits politiques, situation contrastant avec celle en vigueur auparavant : les immigrés, qui avaient le droit de vote de 1980 à 1990, ont en effet vu tous leurs droits politiques supprimés par la loi n° 2000-514 du 1<sup>er</sup> août 2000 relative au code électoral. Toutefois, en milieu rural, les étrangers (migrants et leurs descendants) peuvent être associés aux prises de décisions dans leurs localités d'accueil.

### **Différentes institutions sont en charge des diverses questions liées aux migrations**

La création d'un Office national de la migration demeurant elle aussi encore au stade de projet, la gestion des questions migratoires est fragmentée entre plusieurs ministères et structures publiques. Six ministères sont ainsi chacun en charge de différents aspects des migrations :

- Le ministère de l'Intérieur, à travers l'Office national de l'identification (ONI) et la Direction de la surveillance du territoire (DST), est principalement en charge de l'immigration. Le Département de l'immigration et de l'émigration supervise l'identification des personnes étrangères, la délivrance des visas d'entrée en Côte d'Ivoire et la délivrance des titres de séjour des personnes étrangères vivant en Côte d'Ivoire. La DST intervient également dans la gestion des migrations au niveau des questions de sécurité et de souveraineté nationale.
- Le ministère du Plan et du Développement s'occupe, à travers l'Office national de la population (ONP), des politiques démographiques. L'ONP est en charge de la conception, du contrôle, du suivi et de l'évaluation de la Politique nationale de population (PNP), ainsi que de la coordination des interventions en matière de population.
- Le ministère des Affaires étrangères est en charge de la protection des ressortissants à l'étranger.
- Le ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'étranger est en charge des relations avec la diaspora et de l'intégration.
- Le ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation est en charge de la délivrance des permis de travail aux travailleurs étrangers.
- Le ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant est en charge de la lutte contre la traite des êtres humains.

Répartie entre plusieurs ministères et structures publiques, la gestion des migrations est très peu coordonnée. De nombreuses interférences existent entre l'ONI, qui a pour mission de coordonner les structures en charge de la migration, et la DST concernant la délivrance des visas d'entrée et le contrôle des flux migratoires aux différentes frontières terrestres, aériennes et maritimes.

Le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants est à ce jour la seule autorité interministérielle dans le domaine des migrations. Dans la pratique, l'immigration est toutefois principalement gérée par le ministère de l'Intérieur à travers la DST, en collaboration – pour certaines questions générales ou spécifiques – avec d'autres ministères.

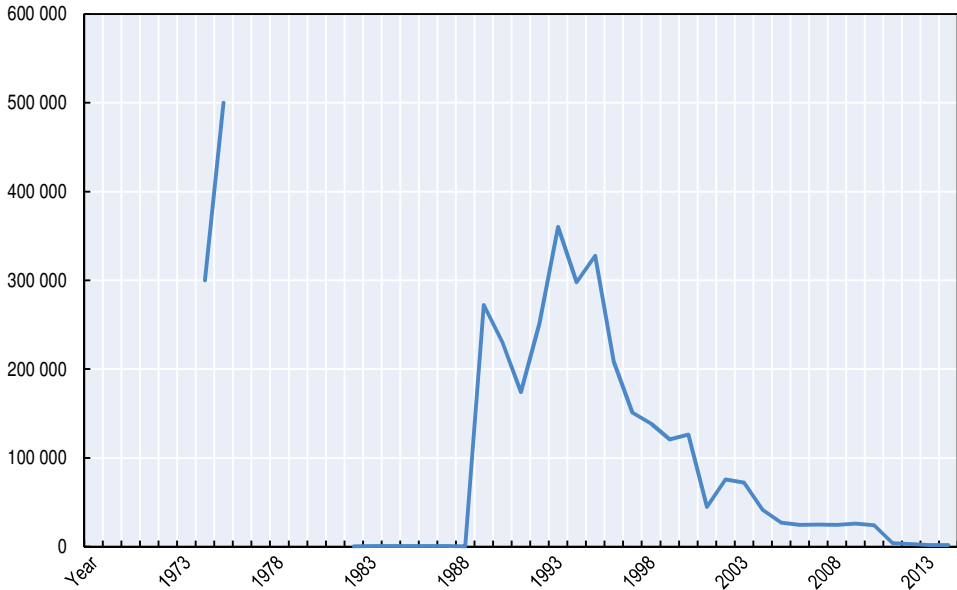
### **La politique d'intégration formelle est quasi inexistante**

Si la gestion des questions migratoires est répartie entre plusieurs ministères et structures publiques, la question spécifique de l'intégration des immigrés ne bénéficie quant à elle que d'un faible dispositif institutionnel. En réalité, il n'existe aucune politique ou mesure spécifique visant l'intégration juridique, sociale et économique des immigrés vivant sur le sol ivoirien. On peut toutefois citer certaines structures dont les actions, par leurs effets indirects, s'inscrivent dans le cadre de l'intégration, notamment le Service d'aide et d'assistance aux réfugiés et apatrides (SAARA), le Bureau ivoirien pour la promotion de l'intégration africaine (BIPIA) et l'Agence Emploi Jeunes (AEJ).

Le SAARA est la structure gouvernementale mise en place depuis 1990 pour assurer la protection et la coordination de l'assistance internationale aux réfugiés et apatrides vivant en Côte d'Ivoire. Il assure une protection physique en collaboration avec le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité, une protection administrative à travers la délivrance de documents d'identité, et une protection juridique et judiciaire.

La Côte d'Ivoire n'est pas, à l'heure actuelle, un pays d'accueil de réfugiés important : en 2015, moins de 2 000 personnes y avaient un statut de réfugié reconnu ou une situation assimilable (graphique 2.8). La situation était différente durant les décennies précédentes : dans les années 70, la Côte d'Ivoire a accueilli un nombre considérable de réfugiés de Guinée et dans les années 90, du Liberia.

Le BIPIA est la principale structure de promotion de l'intégration des immigrés. Créé par le décret n° 2005-143 du 24 mars 2005, il a pour objectif d'appuyer l'action de l'État visant la promotion de l'intégration par des activités d'étude et de promotion appliquées à tous les domaines touchant à l'intégration. Sa stratégie consiste entre autres à apporter un appui technique aux associations et organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de l'intégration africaine, ainsi qu'à former, informer et sensibiliser le public, les acteurs non étatiques et la société civile aux enjeux multidimensionnels de l'intégration. À titre d'exemple, en mai 2011, suite à la crise postélectorale, les responsables du BIPIA ont échangé avec les ressortissants de la CEDEAO au sujet des difficultés que ces derniers rencontraient avec la police. Parmi les décisions prises à la suite de cette rencontre figurait la sensibilisation des agents des forces de l'ordre aux textes communautaires relatifs à la libre circulation des biens et des personnes (*Le Patriote*, 28 mai 2011).

Graphique 2.8. **Ces dernières années ont vu la diminution du nombre de réfugiés***Réfugiés ou population dans des situations assimilables à celle des réfugiés*

Source : HCR (non daté), UNHCR Statistics, [http://popstats.unhcr.org/en/overview#\\_ga=1.218173977.1499567926.1485354191](http://popstats.unhcr.org/en/overview#_ga=1.218173977.1499567926.1485354191).

L'AEJ (ex-AGEPE) est principalement en charge de la délivrance des permis de travail aux travailleurs étrangers employés dans des entreprises du secteur formel.

Cette faiblesse institutionnelle au niveau des dispositifs formels et publics d'intégration coexiste avec d'autres mécanismes « informels » bien plus prégnants. L'intégration – surtout économique – des immigrants (en particulier de ceux originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest) se fait en effet bien plus par le biais des réseaux d'immigration et de parenté, ainsi que des associations de ressortissants étrangers. De nombreux immigrants s'intègrent ainsi grâce à des parents installés en Côte d'Ivoire, qui ont eux-mêmes bénéficié de l'hospitalité des communautés autochtones dans le cadre d'un système de tutorat (phénomène ayant notamment prévalu pour les premières vagues de migrants dans les zones de production agricole de cacao) (Koné, Ibo et Kouamé, 2005). Avec l'appui des consulats et des ambassades, les associations de ressortissants étrangers sont aussi des acteurs importants de l'intégration – en particulier économique – des immigrants en Côte d'Ivoire.

Il convient toutefois de noter que la Côte d'Ivoire met aussi en œuvre une politique de naturalisation assez libérale : quel que soit le type de visa utilisé pour rentrer en Côte d'Ivoire, tout immigrant a ainsi la possibilité de faire une demande de naturalisation lorsqu'il peut justifier de 5 ans de résidence légale dans le pays (arrêté interministériel n° 093/MEMIS/MEMAE/MPMEF du 15 mars 2013

fixant les conditions d'établissement et de délivrance du visa biométrique). Néanmoins, le pourcentage élevé d'étrangers ou d'apatrides nés en Côte d'Ivoire suggère que les immigrés ne perçoivent pas les avantages d'une naturalisation, ou que les démarches ne sont en pratique pas assez faciles. Alors que plus de 500 000 demandeurs étaient attendus dans le cadre de cette opération, seules 130 000 personnes ont réellement déposé une demande durant la période légale prévue à cet effet. Selon certaines organisations de la société civile<sup>4</sup>, sur ces 130 000 demandes, seules 50 000 auraient effectivement abouti à la délivrance d'un certificat de nationalité entre le 25 janvier 2014 et le 24 janvier 2016.

### **La CEDEAO joue un rôle important dans la politique d'immigration**

Les accords de la CEDEAO et de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine) autorisant la libre circulation des biens et des personnes sont ceux qui s'appliquent dans le cadre de l'accès des immigrés au marché du travail national. Ils sont favorables à la migration de travail dans la mesure où les ressortissants de ces pays peuvent séjourner en Côte d'Ivoire sans titre de séjour et sans obligation d'établissement d'un permis de travail. La Côte d'Ivoire a signé de nombreux traités relatifs à la question migratoire. Dans le cadre de la CEDEAO, l'un des traités les plus importants est celui du 28 mai 1979 relatif à la libre circulation des personnes, et au droit de résidence et d'établissement. Tous les protocoles de ce traité, qui devaient à terme aboutir à l'octroi de la citoyenneté à l'ensemble des ressortissants des États membres, n'ont cependant pas été ratifiés par la Côte d'Ivoire. Le protocole ratifié par tous les États et effectivement mis en œuvre est celui permettant de voyager sans visa dans les États membres, pour autant que la durée du séjour soit inférieure à 90 jours (protocole ratifié le 19 janvier 1981 par la Côte d'Ivoire). Les protocoles relatifs aux droits de résidence et d'établissement ne sont en revanche à ce jour pas encore ratifiés. Toujours dans le cadre de la CEDEAO, les ministres des Affaires étrangères ont adopté à Dakar, le 17 septembre 2001, une déclaration politique et un plan d'action contre le trafic des êtres humains.

Dans le cas de la Côte d'Ivoire – l'une des « vitrines de l'espace CEDEAO » et pays d'immigration –, la non-ratification de ces protocoles pourrait s'expliquer par « un refus », voire une « peur », de voir s'accroître les flux migratoires vers le pays. Par ailleurs, les dates de ces deux protocoles correspondent à une période de passage à une politique migratoire plus restrictive en Côte d'Ivoire, avec l'instauration de la carte de séjour.

Dans le cadre de l'UEMOA, la Côte d'Ivoire est signataire du traité de 1994 qui, en vertu de son article 91, promeut la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux en prévoyant l'abolition de toute forme de discrimination fondée sur la nationalité lors de la recherche et de l'exercice d'un emploi en dehors de la fonction publique.

Outre ces accords sous-régionaux, la Côte d'Ivoire a ratifié des accords multilatéraux au niveau international, notamment les conventions 138 et 182 de

l'Organisation internationale du travail (OIT), concernant respectivement l'âge d'admission à l'emploi, l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.

## Conclusion

Dans une optique de développement de ses ressources agricoles, la Côte d'Ivoire opte au lendemain de son indépendance pour une politique migratoire héritée de l'administration coloniale et fondée sur la mobilisation de la main-d'œuvre étrangère. C'est ainsi qu'elle signe un protocole d'accord avec la Haute-Volta (actuel Burkina Faso) pour l'acheminement de certains bras valides vers la basse côte. La mise en place d'une politique économique attrayante et les succès de cette dernière finissent par faire de la Côte d'Ivoire une destination privilégiée pour les ressortissants de la CEDEAO, autant de facteurs expliquant en partie la forte poussée migratoire vers la terre ivoirienne.

Cette dynamique, dont l'objectif est de faire coïncider la concentration de population dans les régions forestières ivoiriennes et l'activité économique, entraîne l'installation d'importantes communautés étrangères. Celles-ci conservent une place privilégiée dans la construction de l'économie de plantation du pays grâce à leur apport en main-d'œuvre agricole, et bénéficient de la part de l'État ivoirien du « droit » d'accéder à la terre et aux services sociaux publics.

Toutefois, certaines réformes institutionnelles concernant le statut d'immigré dans la société ivoirienne (comme l'ivoirisation de l'emploi, la réglementation du droit de séjour des immigrés, ou encore la réforme de la propriété foncière), ainsi que le contexte de crise économique, sociale et politique, contribuent à l'évolution de la perception des immigrés au sein des populations locales, qui passe alors de l'acceptation à la stigmatisation.

Avec des mesures à la fois favorables et défavorables à l'immigration et à l'intégration des immigrés, le contexte politique et institutionnel apparaît ambivalent face à la question migratoire. La Côte d'Ivoire demeure toutefois un pays de forte immigration de travail pour les ressortissants de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, malgré l'absence de programmes publics spécifiques d'intégration, les immigrés bénéficient de grandes facilités d'insertion, avec des droits civils, économiques et sociaux presque identiques à ceux des nationaux, à l'exception des droits politiques.

## Notes

1. Les sources de données nationales suggèrent un taux d'immigration moins élevé que les données des Nations Unies. Selon l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages* (ENV) de 1995, 9,3 % des répondants (après pondération) sont nés hors de Côte d'Ivoire, tandis que le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies indique de son côté 14,4 % d'immigrés. De même, d'après l'ENV 2008, le taux d'immigration s'établissait à 7,1 %, contre 10,4 % en 2010 selon les Nations Unies.

2. L'échantillon est trop limité pour permettre l'analyse de la composition de l'immigration des autres pays.
3. Ces accords existent avec le Maroc, la Mauritanie, les Philippines, la République centrafricaine, la République du Congo (Brazzaville), la République des Seychelles, Singapour, le Tchad et la Tunisie.
4. Association sans voix, une association de bénéficiaires de cette mesure, <http://www.oumarou.net/index.php/technologie/204-cote-d-ivoire-daouda-kabore-plaide-pour-une-prorogation-de-l-operation-de-naturalisation-par-declaration>.

## Références

- Babo, A. (2010), « Conflits fonciers, ethnicité politique et guerre en Côte d'Ivoire », *Alternatives Sud*, vol. 17, pp. 95-118.
- Banque mondiale (2015), *Situation économique en Côte d'Ivoire – La force de l'éléphant pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale (non daté), *World Development Indicators*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Brou, K. et Y. Charbit (1994), « La politique migratoire de la Côte d'Ivoire », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 10/3, pp. 33-59, [http://www.persee.fr/doc/remi\\_0765-0752\\_1994\\_num\\_10\\_3\\_1425](http://www.persee.fr/doc/remi_0765-0752_1994_num_10_3_1425).
- Deniel, R. (1967), *De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région*, Casha, Aix-en-Provence.
- Diaby, M. (2014), *Acteurs et logiques des mariages interethniques chez les Abouré de Samo (Bonoua)*, thèse de doctorat, Institut d'ethnosociologie, Université Félix Houphouët Boigny.
- Diby (2015), *Construction sociale du monopole des immigrés dans l'activité de vente de bois d'œuvre et d'ébénisterie à Abidjan*, thèse de doctorat, Institut d'ethnosociologie, Université Félix Houphouët Boigny.
- Fofana N'Zue, F. (2013), *Explaining Why Structural Transformation did not Occur in Côte d'Ivoire*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2281131>.
- FMI (2016), « Selected Issues: Côte d'Ivoire », *Rapports pays du FMI*, n° 16/148, FMI, Washington, D.C., : Fond Monétaire International. <https://www.imf.org/external/pubs/ft/sr/2016/cr16148.pdf>.
- Freedom House (2016), « Côte d'Ivoire », in *Freedom in the World 2016*, Freedom House, Washington, D.C., <https://freedomhouse.org/report/freedom-world/2016/c-te-divoire>.
- HCR (non daté), *UNHCR Statistics*, Haut commissariat aux réfugiés [http://popstats.unhcr.org/en/overview#\\_ga=1.218173977.1499567926.1485354191](http://popstats.unhcr.org/en/overview#_ga=1.218173977.1499567926.1485354191).
- ICMPD/OIM (2015), *A Survey on Migration Policies in West Africa*, International Centre for Migration Policy Development et Organisation internationale pour les migrations (, Vienne et Dakar.
- INS (2017), « Tabulations préparées par l'Institut national de la statistique sur la base du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 », Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (2015), *Résultats définitifs du 4<sup>ème</sup> Recensement général de la population et de l'habitat – Principaux Indicateurs*, Institut national de la statistique, [http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014\\_principaux\\_indicateurs.pdf](http://www.ins.ci/n/documents/RGPH2014_principaux_indicateurs.pdf).



- INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (1995), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- Kabbanji, L. (2011), *Politiques migratoires en Afrique de l'Ouest – Burkina Faso et Côte d'Ivoire*, Éditions Karthala, Paris.
- Kipré, P. (2006), « Migrations et construction nationale en Afrique noire : Le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle », *Outre-Terre*, vol 4/17, pp. 313-332.
- Koné, M., G.J. Ibo et N. Kouamé (2005), *Le tutorat en Côte d'Ivoire, analyseur pertinent des dynamiques socio-foncières locales*, projet CLAIMS, GIDIS-CI, Abidjan.
- Kouadio et Desdoigts (2012), « Déforestation, migrations, saturation et réformes foncières : La Côte d'Ivoire entre résilience rurale et litiges fonciers », *MPRA Paper*, n° 49938.
- Le Patriote, « Promotion de l'intégration africaine : Le BIPIA rassure la communauté CEDEAO », 28 mai 2011, <http://news.abidjan.net/h/400233.html>.
- Lognon, J.L. et R. Yao Gnabli (2010), « Construction sociale des monopoles dans l'économie informelle abidjanaise », *Itinérés Plus*, vol. 8.
- Merabet, O. (2006), *Une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire – Rapport final*, [http://www.eeas.europa.eu/archives/delegations/cote\\_ivoire/documents/more\\_info/7\\_doc\\_fr.pdf](http://www.eeas.europa.eu/archives/delegations/cote_ivoire/documents/more_info/7_doc_fr.pdf).
- Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (2007), *Rapport national sur l'état et le devenir de la population de la Côte d'Ivoire – Population et développement : Défis et perspectives pour la Côte d'Ivoire*, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, Abidjan, <http://cotedivoire.unfpa.org/fr/publications/rapport-national-sur-l-etat-et-le-devenir-de-la-population-de-la-cote-d-ivoire>.
- Nations Unies (2016), *Trends in International Migrant Stock: The 2015 Revision*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, N.Y., <http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates15.shtml>.
- Nations Unies (2015), *World Population Prospects: The 2015 Revision*, Département des affaires économiques et sociales, Nations Unies, New York, N.Y., [https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key\\_Findings\\_WPP\\_2015.pdf](https://esa.un.org/unpd/wpp/Publications/Files/Key_Findings_WPP_2015.pdf).
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- République de Côte d'Ivoire (2012a), « Tome 3 : Visions de développement et orientations stratégiques », *Plan national de développement 2012-2015*.
- République de Côte d'Ivoire (2012b), « Tome 4 : Matrices d'actions prioritaires », *Plan national de développement 2012-2015*.
- Semi Bi, Z. (1976), « L'infrastructure routière et ferroviaire coloniale, source de mutations sociales et psychologiques : Le cas de la Côte d'Ivoire, 1900-1940 », *Cahiers d'études africaines*, vol. 16/61-62, pp. 147-158.
- Touré, M. (2000), « Immigration en Côte d'Ivoire : La notion de "seuil tolérable" relève de la xénophobie », *Politique africaine*, Karthala, Paris, pp. 75-93.
- Yao Gnabli, R. (2005), « Crise sociopolitique et représentation de l'étranger ouest-africain en Côte d'Ivoire », *Journal des sciences sociales (Revue du Groupement interdisciplinaire en sciences sociales Côte d'Ivoire)*, n° 2.



## Chapitre 3

# L'intégration des immigrants en Côte d'Ivoire : Résultats sur le marché du travail et capital humain

*Posant les bases de la suite de l'analyse, ce chapitre compare les caractéristiques des populations autochtone et immigrée en matière d'éducation et d'emploi. Autour de deux grands axes d'étude (le capital humain et le marché du travail), il examine plus spécifiquement le niveau d'éducation, les taux d'emploi et de chômage, la situation au regard de l'emploi, le nombre d'heures travaillées, les revenus, les secteurs d'activité et les professions.*

Les lacunes de la formation et du secteur de l'emploi formel constituent des obstacles importants dans la lutte contre la pauvreté. Ces deux phénomènes sont en fait partiellement liés : le manque de compétences adéquates entrave la croissance des activités économiques à plus forte valeur ajoutée dans le cadre du secteur formel, et dans le même temps, la faible demande de main-d'œuvre qualifiée à des conditions convenables peut décourager les investissements dans l'éducation. Dans ce contexte, l'immigration peut avoir un impact aussi bien positif que négatif. Ce chapitre pose les bases d'une évaluation de cet impact en analysant les caractéristiques des populations autochtone et immigrée en matière d'éducation et d'emploi.

## Capital humain

Le capital humain – soit le stock des connaissances et compétences des individus – joue un rôle déterminant dans le développement d'un pays (Becker, 2009). Une étude des contributions économiques de l'immigration ne peut donc faire l'économie de l'analyse des changements provoqués par l'immigration dans le capital humain. Les composantes de ce dernier sont multiples et, à l'exception de l'éducation formelle, sont restées jusqu'à récemment peu explorées, même dans la plupart des pays de l'OCDE. Des études telles que le Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes n'existant pas en Côte d'Ivoire, on peut donc uniquement y évaluer la prévalence de l'alphabétisation (auto-déclarée) et des diplômes.

L'immigration peut influencer de manière directe et indirecte sur la distribution du niveau d'éducation dans la population. Lorsque le taux d'alphabétisation et la distribution des diplômes diffèrent entre les immigrés et la population autochtone, ces deux variables sont directement modifiées à l'échelle globale. Des impacts indirects sont en outre possibles. L'immigration peut par exemple entraîner une dégradation ou une amélioration de la qualité de l'instruction dans les écoles et les universités. Certains jeunes peuvent par ailleurs revoir leurs aspirations concernant leurs études en raison des changements du rendement de l'éducation résultant de l'immigration. Bien que ces effets indirects puissent être importants, ce rapport se concentre sur l'impact direct de l'immigration.

En Côte d'Ivoire, la population immigrée a en moyenne un capital humain moins élevé que la population née en Côte d'Ivoire. Les taux d'alphabétisation et de scolarisation des immigrés sont inférieurs à ceux des autochtones.

### ***Le niveau d'éducation de la population immigrée est inférieur à celui de la population autochtone***

Les résultats du système scolaire ivoirien se sont améliorés ces dernières années, mais des défis persistent. Les taux de scolarisation dans le primaire et de transition effective de la dernière année du primaire à la première année du secondaire ont augmenté entre 2006 et 2014. Toutefois, certains groupes – filles, enfants des zones rurales et de certaines régions – restent défavorisés, et le niveau de compétence atteint par les élèves est faible en comparaison du niveau moyen de dix pays de l'Afrique subsaharienne francophone (PASEC, 2016).

Le taux d'alphabétisation des immigrés en Côte d'Ivoire est inférieur à celui des autochtones. En 2014, 51 % des autochtones, mais 77 % des immigrés, âgés de 15 ans ou plus étaient analphabètes. En 2008, ces pourcentages s'établissaient respectivement à 48 % et 76 %, indiquant un recul du capital humain total. La prévalence de l'analphabétisme est plus forte parmi les immigrés de tous les groupes d'âge, à l'exception de ceux de 70 ans et plus.

Au vu des taux d'analphabétisme, il n'est pas surprenant qu'une partie importante de la population ivoirienne, et surtout immigrée, n'ait pas obtenu de diplôme scolaire. En 2008, respectivement 50 % et 77 % des populations actives ivoirienne et immigrée n'avaient jamais été scolarisées (graphique 3.1). Par rapport à la distribution de 1995, le taux de diplômés a augmenté dans la population ivoirienne, mais reculé dans la population immigrée.

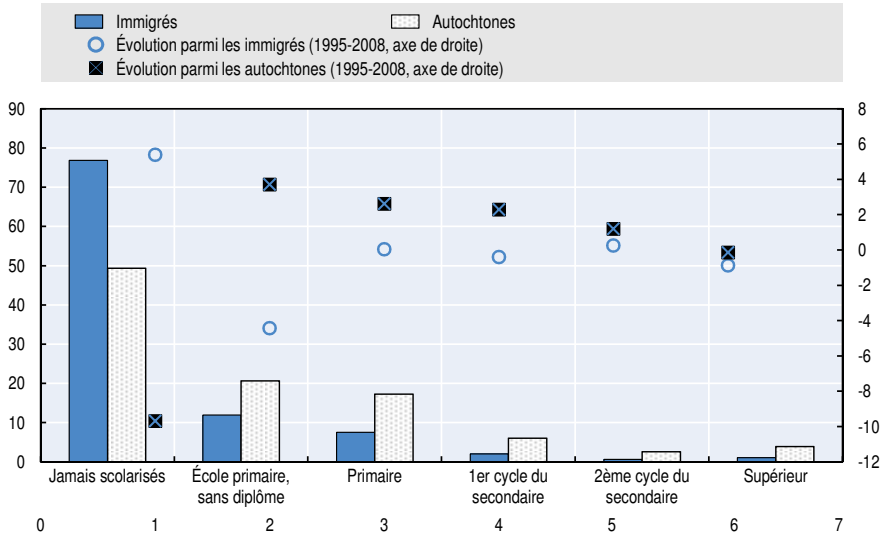
### ***L'alphabétisation des immigrés varie selon leur pays de naissance***

Le taux d'alphabétisation des immigrés varie selon leur pays de naissance. Il est plus élevé parmi les immigrés de Guinée, du Niger et de la catégorie « Autres pays » que parmi ceux du Burkina Faso, du Mali et du Ghana (graphique 3.2), avec des différences statistiquement significatives à un niveau de 5 %.

À première vue, la distribution des diplômes scolaires des immigrés varie selon leur pays d'origine : en comparaison avec les autres principaux pays d'origine, les immigrés originaires de Guinée et du Niger sont légèrement plus nombreux à avoir été scolarisés (tableau 3.1). Ces différences ne sont toutefois pas statistiquement significatives.

**Graphique 3.1. Le pourcentage d'individus jamais scolarisés est plus élevé chez les immigrants que chez les autochtones**

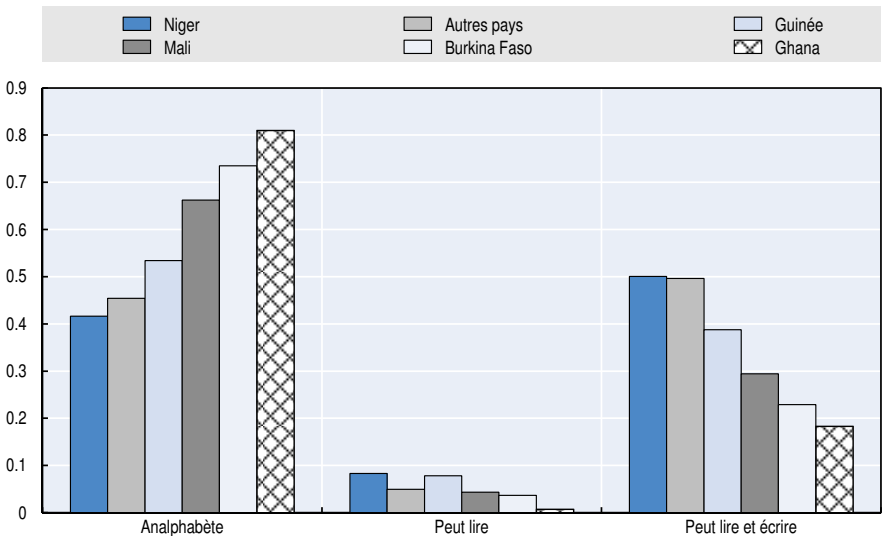
Niveau d'éducation selon le lieu de naissance (2008), et évolution entre 1995 et 2008



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans. Les différents niveaux d'éducation sont explicités ci-après : « École primaire, sans diplôme » – ont été scolarisés, mais n'ont pas obtenu de diplôme ; « 1<sup>er</sup> cycle du secondaire » – BEPC ou CAP ; « 2<sup>e</sup> cycle du secondaire » – baccalauréat, BEP, BP et BT ; « Post-secondaire » – Bac+2, licence et maîtrise, autres diplômes de l'enseignement général, BTS et technicien supérieur, ingénieur, autres diplômes techniques et professionnels.  
 Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995) et (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages* de 1995 et 2008.

**Graphique 3.2. Le taux d'alphabétisation des immigrants varie selon leur pays de naissance**

Taux d'alphabétisation des immigrants selon le pays de naissance (2008)



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.  
 Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Tableau 3.1. En 2008, les niveaux d'éducation des immigrants des principaux pays d'origine étaient comparables

Pays d'origine	Aucun diplôme		Plus haut diplôme obtenu			
	Jamais scolarisés	École primaire, sans diplôme	Primaire	1 <sup>er</sup> cycle du secondaire	2 <sup>e</sup> cycle du secondaire	Post-secondaire
Burkina Faso	82 %	11 %	5 %	1 %	0 %	0 %
Mali	84 %	9 %	5 %	2 %	1 %	1 %
Guinée	77 %	10 %	9 %	3 %	1 %	0 %
Ghana	82 %	7 %	7 %	2 %	2 %	0 %
Niger	79 %	12 %	7 %	1 %	1 %	0 %
Autres	51 %	20 %	17 %	5 %	2 %	4 %

Note : L'analyse se limite à la population âgée de plus de 14 ans.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Les immigrants du Burkina Faso et du Mali – les deux pays d'origine les plus importants (où plus de trois quarts des immigrants sont nés) – ont un niveau d'éducation encore inférieur à celui des populations autochtones de ces pays : 83 % des autochtones au Burkina Faso n'ont obtenu aucun diplôme scolaire, mais cette proportion est encore supérieure de 10 points de pourcentage parmi les immigrants burkinabés en Côte d'Ivoire<sup>1</sup>. Pour le Mali, les chiffres correspondants s'établissent respectivement à 82 % et 11 points de pourcentage.

Les données disponibles ne permettent pas de vérifier cette hypothèse, mais il est possible que cette dynamique résulte des régions d'origine des immigrants. Le fait que les migrants viennent souvent de zones rurales et que les structures scolaires y soient moins bien établies pourrait en effet expliquer ce résultat.

Il est intéressant de déterminer si les caractéristiques scolaires diffèrent entre les immigrants récents et ceux installés dans le pays depuis longtemps. En raison de l'absence d'informations sur l'année d'immigration dans l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages*, on ne peut établir une distinction qu'entre les immigrants arrivés d'un pays étranger dans leur localité actuelle au cours des 4 dernières années (immigrants récents) et ceux y habitant depuis plus de 4 ans (immigrants établis). Les immigrants ayant déménagé d'une localité de la Côte d'Ivoire à une autre au cours des 4 dernières années sont exclus, car il est impossible de savoir s'ils sont des immigrants récents ou établis.

Le niveau d'éducation diffère peu entre les immigrants arrivés en Côte d'Ivoire plus récemment et ceux installés depuis plus longtemps : 75 % des immigrants récents et 79 % des immigrants établis n'ont jamais été scolarisés, une différence non statistiquement significative.

## Caractéristiques d'emploi des populations autochtone et immigrée

Le chômage et la précarité figurent parmi les principales préoccupations du gouvernement (AGEPE, 2012). Malgré l'institution d'un Plan national d'emploi et la forte croissance économique observée ces dernières années, la création d'« emplois durables, productifs et décents » (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2016) demeure faible.

Les caractéristiques d'emploi des immigrés reflètent cette faiblesse. Du côté positif, ils participent davantage au marché du travail que les autochtones et sont moins souvent confrontés au chômage ; du côté négatif, ils sont encore plus souvent exposés à la précarité de l'emploi, du fait de leur travail à leur propre compte ou dans le secteur informel.

### **La participation des immigrés au marché du travail est forte**

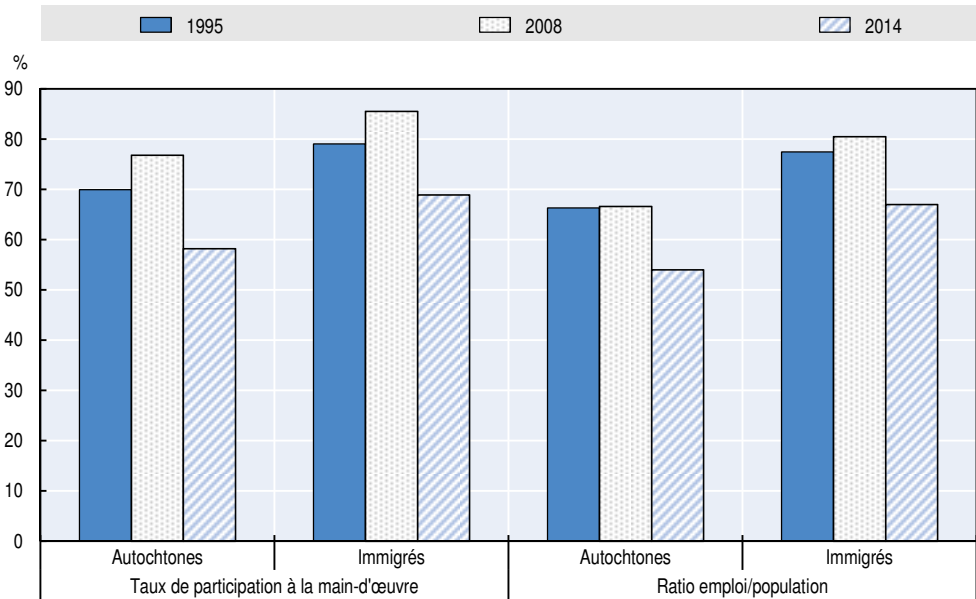
La majorité des immigrés se situant dans des groupes d'âge clés en termes d'emploi, il n'est pas surprenant que leur taux de participation à la main-d'œuvre et leur ratio emploi/population soient plus élevés. En 1995, 2008 et 2014, leur taux de participation était supérieur de 9 à 11 points de pourcentage à celui des autochtones (graphique 3.3)<sup>2</sup>. Cependant, après ventilation de ces données par sexe, on constate qu'en 2014, cette plus forte participation ne concerne que les hommes immigrés. Le taux de participation des femmes immigrées (37.7 %) est ainsi inférieur à celui des femmes autochtones (41.5 %). En outre, le ratio emploi/population en âge de travailler est aussi légèrement plus élevé (38.9 % contre 36.9 %).

Dans l'ensemble, le taux de participation et le ratio de l'emploi ont augmenté entre 1995 et 2008, avant de baisser en 2014, constat valant autant pour les immigrés que pour les autochtones, et pour les hommes que pour les femmes.

Il est important de noter que les estimations pour les années 1995 et 2008 d'une part, et 2014 d'autre part, ne sont pas tout à fait comparables, aussi bien pour ces statistiques que pour d'autres citées plus avant dans ce chapitre. Pour les deux premières années, les estimations se basent sur l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages* (ENV), qui inclut une section relativement détaillée sur l'emploi. Pour 2014, elles se basent sur le *Recensement général de la population et de l'habitat* (RGPH), dans lequel les questions sur l'emploi sont bien plus limitées. Près d'une décennie s'étant écoulée depuis l'administration de l'ENV 2008 et les enquêtes plus récentes n'incluant pas de question sur le pays de naissance, les données du RGPH 2014 ont dû être intégrées pour les besoins du présent rapport. Les remarques accompagnant les graphiques basés sur l'ensemble des données de l'ENV et du RGPH précisent les définitions retenues pour les statistiques selon la source des données.

## Graphique 3.3. La participation à la main-d'œuvre et l'emploi sont en baisse

Taux de participation à la main-d'œuvre et ratio emploi/population, selon le lieu de naissance (1995, 2008 et 2014)



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

Pour l'année 1995, par actifs occupés, on entend les individus ayant travaillé au cours des 7 derniers jours, et pour l'année 2008, ceux ayant travaillé au moins une heure au cours des 7 derniers jours, ou ayant un emploi même s'ils n'ont pas travaillé au cours des 7 derniers jours. Par participants à la main-d'œuvre, on entend les individus occupant un emploi, ainsi que ceux indiquant être disposés à travailler ou avoir effectué des démarches pour trouver un emploi. Pour 2014, par actifs occupés, on entend les individus indiquant occuper un emploi, et par participants à la main-d'œuvre, ceux se déclarant actifs occupés, chômeurs ou à la recherche d'un premier emploi.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages* et l'INS (2017), *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer ce taux de participation à la main-d'œuvre plus élevé chez les immigrants. En premier lieu, il est possible qu'ils n'aient pas les moyens financiers de ne pas travailler, soit parce qu'ils n'ont pas d'épargne, soit parce qu'ils ne bénéficient pas du même niveau de soutien familial ou communautaire. En second lieu, ils bénéficient peut-être de réseaux sociaux en mesure de les aider à s'intégrer sur le marché de travail, en particulier dans le secteur informel. Enfin, la faible représentation des immigrants parmi les 15-19 ans – groupe d'âge qui a souvent de grandes difficultés à trouver un premier emploi – peut aussi accentuer légèrement la différence entre immigrants et autochtones.

### Le chômage est moins répandu parmi les immigrants

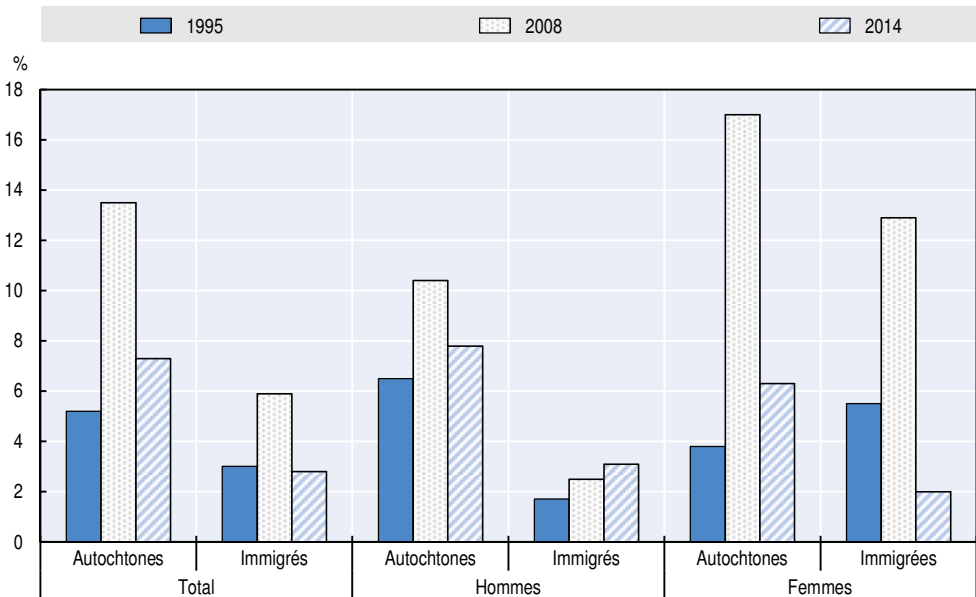
La population active immigrée – qui représente déjà une plus grande part de la population immigrée totale par rapport à son homologue ivoirienne – occupe plus souvent un emploi et est donc moins souvent au chômage. En 2014,

le taux de chômage des immigrés âgés de 15 ans ou plus n'était que de 2.8 % (graphique 3.4), contre 7.3 % pour les autochtones. En 1995 et 2008, le taux de chômage des autochtones était aussi plus de deux fois plus élevé.

Le taux de chômage est considérablement plus faible en 2014 qu'en 2008, probablement en partie grâce à la relance économique, mais reste néanmoins un peu plus élevé qu'en 1995. En 2013, le taux de chômage était bien plus élevé à Abidjan (10.9 %) que dans les autres villes (6.8 %) et les zones rurales (2.3 %) (Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, 2014).

Graphique 3.4. **Les immigrés sont moins confrontés au chômage que les autochtones**

Taux de chômage, selon le lieu de naissance et le sexe (1995, 2008 et 2014)



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

Pour les années 1995 et 2014, par chômeurs, on entend les individus au chômage ou à la recherche d'un premier emploi ; et pour 2008, ceux n'ayant pas d'emploi et disposés à travailler ou effectuant des démarches pour trouver un emploi.

Source : Élaboré à partir de INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages* et INS (2017), *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014.

Outre leur taux de chômage plus faible, les immigrés sont aussi moins souvent exposés au chômage de longue durée. En 2008, parmi les chômeurs, plus de deux tiers l'étaient de longue durée – soit des individus disposés à travailler en cas d'opportunité et au chômage depuis au moins un an<sup>3</sup>. Le taux de chômage de longue durée (en pourcentage du chômage total) s'établissait à 68 % parmi les chômeurs nés en Côte d'Ivoire et à 55 % parmi ceux nés à l'étranger. Cette différence est plus marquée parmi les femmes : 69 % des chômeuses ivoiriennes l'étaient depuis au moins un an, contre « seulement » 53 % des chômeuses immigrées.

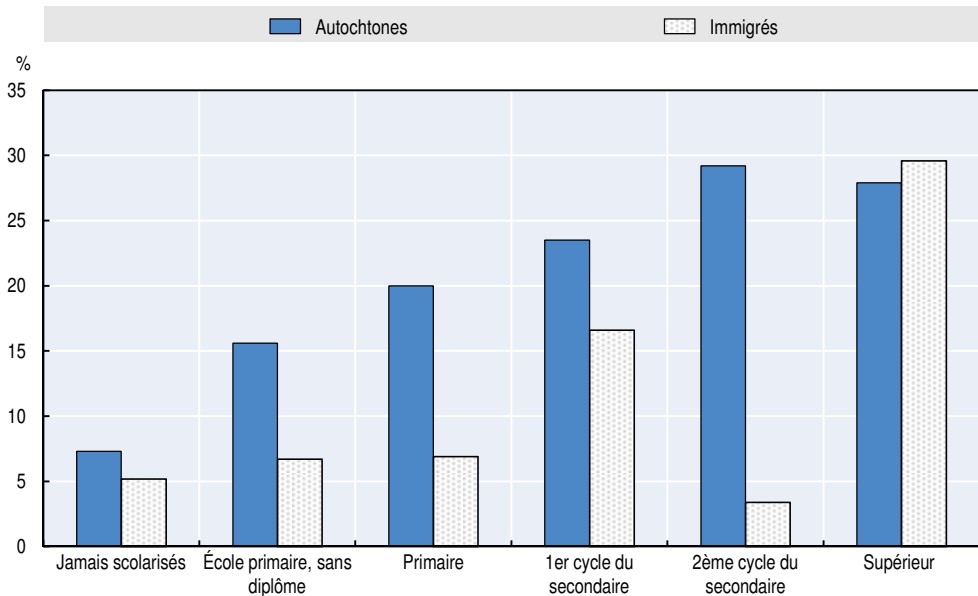


Le taux de chômage est par ailleurs plus élevé parmi les plus instruits. En 2008, il s'établissait à 4-7 % parmi les individus jamais scolarisés et à 20-24 % parmi les autochtones diplômés du primaire ou du premier cycle du secondaire, contre 7-17 % pour les immigrés ayant le même niveau d'éducation. Par contraste, plus d'un quart (28 % des autochtones et 30 % des immigrés) des diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage (graphique 3.5).

Outre l'absence d'offres de travail adéquates, la disponibilité d'autres revenus peut être un facteur influant sur la variation du taux de chômage entre les différents niveaux d'éducation. En 2008, les chômeurs jamais scolarisés avaient en moyenne accès à des revenus de 5 400 XFO, contre 30 200 XFO pour les chômeurs diplômés de l'enseignement supérieur. Les différences de revenus disponibles ne sont en revanche pas significatives entre les chômeurs nés en et hors de Côte d'Ivoire.

Graphique 3.5. **À l'exception des diplômés de l'enseignement supérieur, le taux de chômage des immigrés est plus faible que celui des autochtones**

Taux de chômage, selon le lieu de naissance et le niveau d'éducation



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

Par chômeurs, on entend les individus n'ayant pas d'emploi et disposés à travailler ou effectuant des démarches pour trouver un emploi.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Comme pour les groupes d'âge supérieurs, chez les 15-24 ans, le taux de chômage des immigrés est plus faible que celui des autochtones (tableau 3.2). En 2014, le taux de chômage des premiers s'établissait à 5.6 %, contre 10.8 % pour les seconds. En 2008, un écart de 6 points de pourcentage s'observait

également entre ces deux groupes. En revanche, le ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage des adultes est plus défavorable chez les immigrés que chez les autochtones.

**Tableau 3.2. Les jeunes immigrés sont moins souvent confrontés au chômage que leurs pairs autochtones**

Différentes statistiques du chômage parmi les immigrés et les autochtones, selon le sexe (2008 et 2014)

		2008		2014	
		Nés en CIV	Immigrés	Nés en CIV	Immigrés
Taux de chômage des jeunes (% de jeunes au chômage par rapport à ceux participant à la main-d'œuvre)	Total	20.5	14.5	10.8	5.6
	Hommes	16.7	4.3	12.2	6.6
	Femmes	24.0	27.7	8.8	3.7
Ratio taux de chômage des jeunes/taux de chômage des adultes	Total	2.0	3.5	1.9	2.2
	Hommes	2.2	2.0	2.0	2.4
	Femmes	1.8	3.2	1.8	2.1
Pourcentage de jeunes au chômage dans la population totale de chômeurs	Total	45.6	38.0	47.3	21.9
	Hommes	43.9	22.7	45.2	20.0
	Femmes	46.7	43.9	51.9	31.3
Pourcentage de jeunes au chômage dans la population totale de jeunes	Total	12.9	11.0	5.0	3.1
	Hommes	10.5	3.9	6.6	4.7
	Femmes	15.0	17.4	3.3	1.5

Note : Par jeunes, on entend les individus âgés de 15 à 24 ans, et par adultes, ceux âgés de 25 ans ou plus.

Pour 1995 et 2014, par chômeurs, on entend les individus au chômage ou à la recherche d'un premier emploi, et pour 2008, ceux n'ayant pas d'emploi et disposés à travailler ou effectuant des démarches pour trouver un emploi.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages* et INS (2017), *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014.

S'ils sont moins touchés par le chômage, les jeunes immigrés sont néanmoins plus nombreux que leurs pairs autochtones parmi les jeunes sans emploi ne suivant ni études ni formation (NEET, de l'anglais *neither employed nor in education or training*). En 2014, 28.2 % des immigrés appartenaient à la catégorie des NEET, contre 25.5 % des autochtones (si les jeunes dont la situation au regard de l'emploi n'est pas spécifiée sont inclus dans les NEET).

**Les immigrés travaillent en général de plus longues heures et gagnent des montants similaires par mois**

Les taux d'emploi à temps partiel et de sous-emploi diffèrent peu entre les populations nées en et hors de Côte d'Ivoire (tableau 3.3). Le taux d'emploi à temps partiel est plus élevé chez les femmes.

En revanche, les immigrés actifs travaillent en moyenne de plus longues heures que les autochtones. En moyenne, une personne née en Côte d'Ivoire travaille 44 heures dans le cadre de son emploi principal, et 46 heures au total, contre respectivement 48 heures et 51 heures pour un immigré.

**Tableau 3.3. Les taux d'emploi à temps partiel et de sous-emploi sont similaires chez les immigrés et les autochtones**

Travail à temps partiel, sous-emploi et nombre d'heures de travail, selon le lieu de naissance et le sexe (2008)

	Total		Hommes		Femmes	
	Autochtones	Immigrés	Autochtones	Immigrés	Autochtones	Immigrées
Travail à temps partiel (%)	16.6	13.3	13.3	10.5	20.6	19.5
Sous-emploi (%)	7.4	7.1	8.4	7.1	6.1	7.1
Nombre d'heures de travail dans le cadre de l'emploi principal	43.5	47.6	46.4	50.3	39.9	41.3
Nombre total d'heures de travail	46.2	50.8	49.9	53.8	41.7	43.6

Note : L'analyse se limite à la population âgée de plus de 14 ans.

Par autochtones, on entend les individus nés en Côte d'Ivoire, et par immigrés, ceux nés à l'étranger. Par travail à temps partiel, on entend les individus travaillant moins de 30 heures par semaine dans le cadre de leur emploi principal et, le cas échéant, secondaire. Par sous-emploi, on entend les individus travaillant moins de 40 heures par semaine dans le cadre de leur emploi principal et secondaire, si cet horaire de travail inférieur à 40 heures dans le cadre de l'emploi principal résulte de la « volonté de l'entreprise » ou d'un « manque de travail ». Parmi les autres facteurs explicatifs figurent une permission formelle, les travaux domestiques, le travail à temps partiel, le travail occasionnel et autres.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995) et (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

En 1995, les revenus du travail mensuels d'un immigré étaient en moyenne inférieurs à ceux d'une personne née en Côte d'Ivoire, contrairement à 2008, où la tendance inverse prévalait (tableau 3.4). En 2008 en particulier, la différence n'était pas très marquée, avec des revenus du travail mensuels moyens de 68 326 XOF (soit environ 153 USD) pour les autochtones, contre 71 362 XOF (soit 160 USD) pour les immigrés. Le chapitre suivant examinera la persistance ou non de cette différence lorsque la comparaison porte sur des immigrés et des autochtones présentant des caractéristiques similaires. Les immigrés comptabilisant en 2008 un nombre d'heures de travail plus élevé, leur salaire horaire était donc inférieur. Il convient en outre de noter que les revenus des hommes sont en moyenne plus de deux fois supérieurs à ceux des femmes, et ce quel que soit leur lieu de naissance. En termes relatifs, la différence est moindre en 2008 qu'en 1995.

En termes réels, les revenus du travail ont diminué entre 1995 et 2008. La forte réduction du PIB suite à la crise de 2011 a certainement exercé une pression sur les revenus du travail, mais grâce à la croissance importante des dernières années, les revenus étaient en 2014 légèrement plus élevés que durant la décennie précédente. En 2015, les revenus moyens par habitant (y compris de sources autres que l'emploi) n'ont néanmoins toujours pas retrouvé leur niveau d'il y a 30 ans (Banque mondiale, 2015), ce qui semble indiquer que les revenus du travail sont peut-être aussi inférieurs à ceux de 1985.

Tableau 3.4. **Les immigrés gagnent en moyenne moins que les autochtones**

Revenus du travail mensuels moyens, selon le lieu de naissance et le sexe, en XOF (1995 et 2008)

	Total			
	1995		2008	
	Autochtones	Immigrés	Autochtones	Immigrés
Revenus du travail mensuels	49 537	44 721	68 326	71 362
Salaire horaire	-	-	533	438
	Hommes			
	1995		2008	
	Autochtones	Immigrés	Autochtones	Immigrés
Revenus du travail mensuels	67 524	54 692	89 914	83 618
Salaire horaire	-	-	633	475
	Femmes			
	1995		2008	
	Autochtones	Immigrées	Autochtones	Immigrées
Revenus du travail mensuels	25 756	21 575	40 130	40 216
Salaire horaire	-	-	392	337

Note : Les données sur les revenus sont manquantes pour 573 des 1 968 observations menées dans la population active en 1995, et 7 045 des 23 699 observations en 2008.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995) et (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

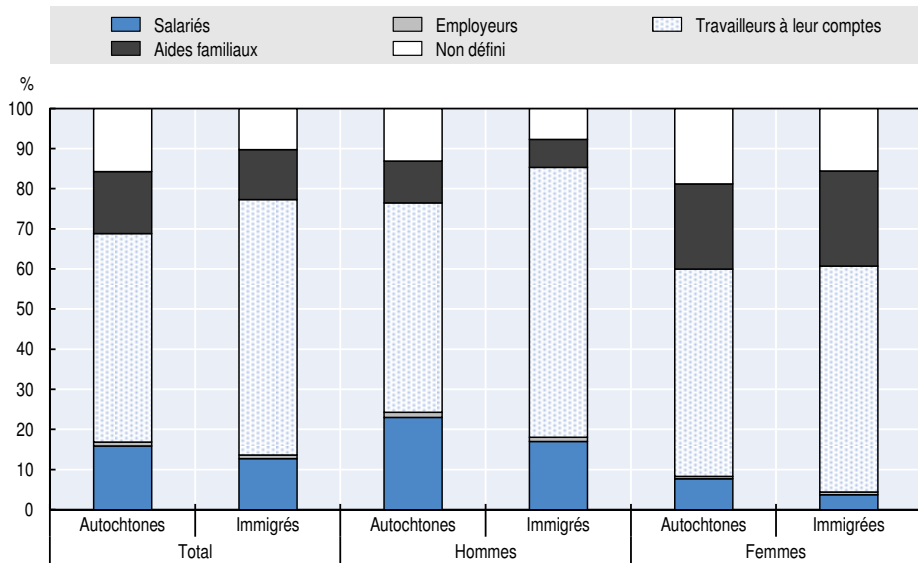
### **Les immigrés sont encore plus nombreux que les autochtones à travailler à leur compte**

En Côte d'Ivoire, la plupart des actifs occupés travaillent à leur compte, mais cette proportion est encore plus importante chez les immigrés. En 2008, 52 % des actifs occupés nés en Côte d'Ivoire et 64 % des actifs occupés nés à l'étranger travaillaient à leur compte (graphique 3.6). Le reste des actifs occupés se répartit comme suit : salariés (16 % pour les autochtones contre 13 % pour les immigrés) ; aides familiaux (15 % pour les autochtones contre 12 % pour les immigrés) ; activités non spécifiées (16 % pour les autochtones contre 10 % pour les immigrés), et employeurs (1 % pour les autochtones et les immigrés).

Les différences de situation au regard de l'emploi sont plus marquées chez les hommes que chez les femmes. Parmi les hommes, la proportion d'immigrés travaillant à leur compte est ainsi supérieure de 15 points de pourcentage à celle des autochtones, tandis que parmi les femmes, la différence ne représente que 4 points de pourcentage. Quel que soit leur lieu de naissance, les hommes sont plus nombreux que les femmes parmi les salariés, employeurs ou travailleurs à leur compte, tandis qu'elles sont plus nombreuses qu'eux dans les catégories « aides familiaux » ou « non spécifié ».

### Graphique 3.6. Les immigrés sont encore plus nombreux que les autochtones à travailler à leur compte

Situation au regard de l'emploi, selon le lieu de naissance et le sexe (2008)



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

Par autochtones, on entend les individus nés en Côte d'Ivoire, et par immigrés, ceux nés à l'étranger.

Les catégories se présentent comme suit : salariés – fonctionnaires, personnels de direction, cadres, agents de maîtrise, employés, ouvriers, main-d'œuvre non agricole, apprentis ; employeurs – patrons non agricoles (avec salariés) ; travailleurs à leur compte – travailleurs non agricoles exerçant une activité à leur compte (sans salariés) ; aides familiaux – travailleurs familiaux collaborant à l'entreprise familiale ; non spécifié – stagiaires, autres, ou données manquantes dans le cas des actifs occupés.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

### L'agriculture est le secteur d'emploi prédominant

L'agriculture continue de jouer son rôle de « premier employeur » en Côte d'Ivoire, bien que dans une moindre mesure qu'auparavant : ce secteur employait 61.9 % des autochtones actifs en 1995, 53.9 % en 2008 et 41.8 % en 2014 (tableau 3.5). Pour les immigrés, le pourcentage d'actifs dans ce secteur a d'abord augmenté, passant de 34.2 % en 1995 à 50.4 % en 2008, avant de baisser à nouveau pour s'établir à 47.7 % en 2014. Ainsi, alors que les immigrés étaient sous-représentés dans l'agriculture en 1995 et 2008, c'est la situation inverse qui s'observe en 2014. En 2008, les travailleurs agricoles autochtones se répartissaient en outre entre l'agriculture vivrière et l'agriculture d'exportation, tandis que les immigrés se concentraient davantage dans l'agriculture d'exploitation.

Ces deux filières agricoles jouent aussi un rôle essentiel pour le pays : tandis que l'agriculture d'exportation génère 47 % des exportations globales de la Côte d'Ivoire, l'agriculture vivrière produit quant à elle l'igname, le manioc, la banane plantain et le maïs afin d'alimenter le pays. Néanmoins, cette dernière ne parvient toujours pas à couvrir totalement les besoins nationaux (Ministère de l'Agriculture,

de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la République Française, 2015) et en 2009, plus de 10 % de la population avait connu une situation d'insécurité alimentaire (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2010).

**Tableau 3.5. La plupart des immigrés et des autochtones actifs travaillent dans le secteur de l'agriculture**

Distribution (en %) de la population active entre les différents secteurs d'activité, selon le lieu de naissance (1995 et 2008)

	2008		1995	
	Autochtones	Immigrés	Autochtones	Immigrés
Agriculture vivrière	26.4	14.9		
Agriculture industrielle/d'exportation	26.0	32.1	61.9	34.2
Autre agriculture, élevage, pêche et sylviculture	1.5	3.4		
Transformation des produits agricoles et d'élevage	1.5	2.5		
Industrie textile et du cuir	2.9	1.7	3.5	1.2
Autres industries	2.8	4.1		
Commerce	15.7	22.6	17.4	43.7
Transport et communication	3.6	2.8	3.7	2.5
Administration publique	1.4	0.7	5.2	2.0
Éducation	2.8	0.5	8.3	16.3
Services et réparation	8.6	8.0		
Services domestiques	2.1	2.4		
Industries extractives	0.1	0.2		
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	0.2	0.0		
Construction	1.2	1.6		
Hôtels et restaurants	1.5	1.2		
Activités financières et immobilières, et services fournis aux entreprises	1.7	1.3		

Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Les services sont devenus le deuxième secteur d'emploi : en 2014, 32.2 % des autochtones et 22 % des immigrés y travaillaient. Pour les femmes, il s'agit même du secteur d'emploi le plus important, avec 41.2 % des autochtones et des immigrées. Le commerce présente aussi une capacité d'emploi assez importante : 14.5 % des autochtones et 18.9 % des immigrés y travaillaient en 2014, soit des pourcentages en légère baisse depuis 2008. L'industrie joue quant à elle un rôle relativement négligeable dans l'emploi : en 2014, seuls 7.4 % des autochtones et 7.2 % des immigrés y travaillaient, marquant même un léger recul de l'emploi des immigrés dans ce secteur.

### **La prédominance de l'agriculture se reflète dans la distribution des professions**

L'agriculture étant le secteur d'emploi le plus important en Côte d'Ivoire, il n'est pas surprenant que les professions les plus courantes soient celles d'agriculteurs et de travailleurs agricoles : en 2008, 46 % des autochtones et 42 % des immigrés les exerçaient (tableau 3.6). Les immigrés sont légèrement

surreprésentés dans les professions associées aux services et à la vente. Leur pourcentage parmi les employés et ouvriers non qualifiés est par ailleurs plus de deux fois plus élevé. Les femmes sont quant à elles plus susceptibles d'exercer des professions de service ou de vente, ou une profession inconnue ou « autre ».

Les professions nécessitant des qualifications élevées ou intermédiaires jouent un rôle assez négligeable (en termes numériques) dans l'emploi en Côte d'Ivoire. En 2008, seuls 8 % des Ivoiriens et 4 % des immigrants appartenaient à la catégorie des cadres supérieurs, professions intellectuelles, scientifiques ou intermédiaires, ou emplois de type administratif.

**Tableau 3.6. Les immigrants actifs sont plus nombreux que leurs pairs autochtones parmi les ouvriers et employés non qualifiés**

Distribution de la population active entre les différentes professions, selon le lieu de naissance et le sexe (2008)

		Autochtones	Immigrés
Total	Membres de l'exécutif ou du corps législatif, cadres supérieurs	0.5	0.3
	Professions intellectuelles et scientifiques	3.1	1.3
	Professions intermédiaires	2.2	0.9
	Emploi de type administratif	2.2	1.5
	Personnel des services et vendeurs	19.9	27.3
	Agriculteurs et travailleurs agricoles	46.0	41.6
	Artisans	8.7	9.8
	Conducteurs d'installation et de machines	0.6	0.6
	Ouvriers et employés non qualifiés	4.9	11.5
	Non disponible, autre	12.0	5.3
	Hommes	Membres de l'exécutif ou du corps législatif, cadres supérieurs	0.6
Professions intellectuelles et scientifiques		4.5	1.6
Professions intermédiaires		3.1	1.2
Emploi de type administratif		2.6	1.8
Personnel des services et vendeurs		12.4	23.8
Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture		48.2	41.1
Artisans		13.0	13.4
Conducteurs d'installation et de machines		1.0	0.9
Ouvriers et employés non qualifiés		4.9	13.5
Non disponible, autre		9.6	2.5
Femmes	Membres de l'exécutif ou du corps législatif, cadres supérieurs	0.4	0.6
	Professions intellectuelles et scientifiques	1.4	0.5
	Professions intermédiaires	1.2	0.2
	Emploi de type administratif	1.7	0.8
	Personnel des services et vendeurs	28.8	35.1
	Agriculteurs et ouvriers de l'agriculture	43.3	42.8
	Artisans	3.5	1.6
	Conducteurs d'installation et de machines	0.0	0.0
	Ouvriers et employés non qualifiés	4.9	6.9
Non disponible, autre	14.9	11.6	

Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

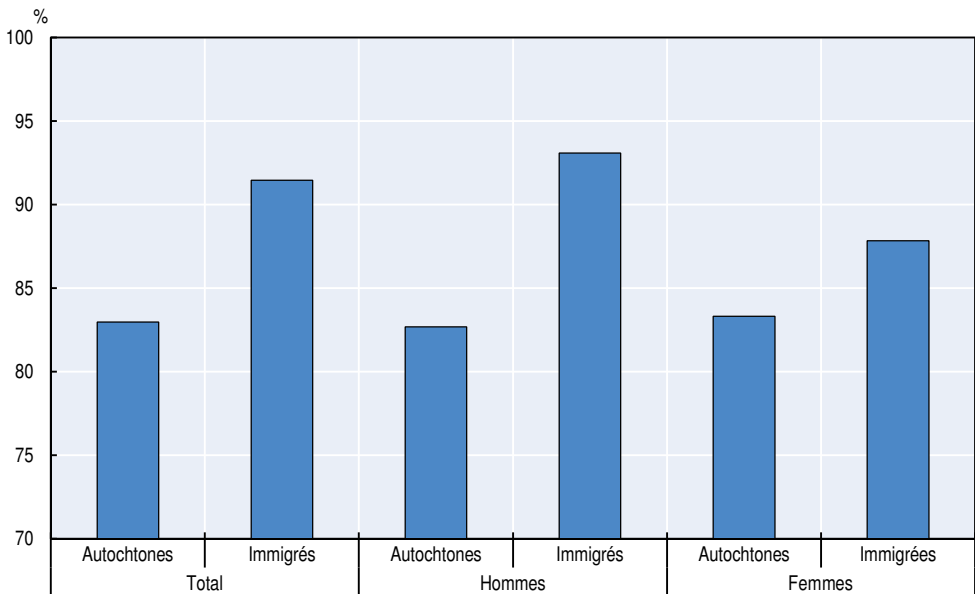
Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages de*.

### **L'emploi informel est encore plus répandu parmi les immigrés**

En Côte d'Ivoire, seule une minorité des travailleurs occupent un emploi formel, et ce quel que soit leur statut migratoire. Toutefois, les immigrés sont encore plus susceptibles d'être dans ce cas. La catégorie de l'emploi informel inclut les postes de travail auprès d'entreprises informelles, ainsi que le travail indépendant et l'emploi sans contrat auprès d'entreprises formelles. En 2008, respectivement 83 % et 91 % des populations actives autochtone et immigrée occupaient un emploi informel (graphique 3.7). La différence est statistiquement significative chez les hommes, mais pas chez les femmes.

**Graphique 3.7. L'emploi informel est plus répandu parmi les immigrés actifs que parmi leurs pairs autochtones**

*Emploi informel, selon le lieu de naissance et le sexe (2008)*



Note : L'analyse se limite à la population active âgée de plus de 14 ans.

On qualifie un emploi d'informel si : a) l'entreprise est dans le secteur informel (agricole ou non agricole) ; ou b) il n'y a aucun contrat (même verbal) ; ou c) le travail est saisonnier ou occasionnel ; ou d) le travailleur travaille à son compte (sans salarié), ou comme métayer, aide familial, personnel domestique ou stagiaire.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

## **Conclusion**

Les statistiques présentées dans ce chapitre mettent au jour la grande précarité de la situation socio-économique de la population immigrée en Côte d'Ivoire, dans des proportions encore plus importantes que parmi les autochtones. Les proportions d'analphabètes et de non-diplômés sont environ 50 % plus élevées chez les immigrés que chez les autochtones. Du côté des



aspects positifs, les immigrés sont moins confrontés au chômage que les autochtones, et avaient en 2008 des revenus du travail mensuels similaires à leurs pairs autochtones. Du côté négatif, ils occupent toutefois plus souvent un emploi vulnérable et informel.

Il apparaît donc de façon assez évidente que l'immigration actuelle est liée à une augmentation du taux global de précarité et peut-être aussi de pauvreté en Côte d'Ivoire. On ne peut pour autant en déduire avec certitude que l'immigration est associée à une hausse ou une baisse de la précarité au sein de la population née en Côte d'Ivoire ; il est possible qu'il n'existe aucun lien. Le chapitre suivant examinera cette question, en particulier l'incidence éventuelle de la présence d'immigrés sur les résultats des autochtones dans le domaine de l'emploi.

## Notes

1. Ces statistiques sont calculées sur la base d'extraits du recensement du Burkina Faso de 2006 et du recensement du Mali de 2009 (Minnesota Population Center, 2015).
2. Les indicateurs présentés ici ne correspondent pas à ceux publiés par l'OIT. Leurs estimations pour la Côte d'Ivoire étant basées sur des projections et des analyses économétriques, il n'est pas possible de répliquer ces résultats.
3. Normalement, un chômeur doit être disposé à travailler et avoir également effectué des démarches pour trouver un emploi. Malheureusement, dans l'enquête, la question relative à la recherche d'emploi n'était pas posée lorsque le répondant indiquait être disposé à travailler.

## Références

- Abidjan.net (2014), « Côte d'Ivoire : Le taux de chômage peut atteindre 25 % de la population », 18 décembre 2014, <http://news.abidjan.net/h/518483.html>.
- AGEPE (2012), *Situation de l'emploi en Côte d'Ivoire en 2012 – Enquête Emploi auprès des ménages en Côte d'Ivoire en 2012*, Ministère d'État, Ministère de l'Emploi, des Affaires sociales et de la Formation professionnelle, Abidjan.
- Banque mondiale (2015), *Situation économique en Côte d'Ivoire – La force de l'éléphant pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Becker, G.S. (2009), *Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education*, 3<sup>e</sup> édition, University of Chicago, Chicago.
- INS (2017), « Tabulations préparées par l'Institut national de la statistique sur la base du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 », Institut National de la Statistique, Abidjan.
- INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, Abidjan.
- INS (1995), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut National de la Statistique, Abidjan.
- Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt de la République Française (2015), *Les politiques agricoles à travers le monde – Côte d'Ivoire*, Ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Paris, <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-cote-ivoire.pdf>.

Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement (2016), *Plan national de développement PND 2016-2010 – Diagnostic stratégique de la Côte d'Ivoire sur la trajectoire de l'émergence*, Direction générale du Plan et de la Lutte contre la pauvreté, Abidjan.

Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement/AGEPE (2014), *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et du travail des enfants (ENSET 2013)*, Ministère d'État, Ministère du Plan et du Développement, Abidjan.

Minnesota Population Center (2015), *Integrated Public Use Microdata Series, International: Version 6.4* (base de données lisibles par machine), University of Minnesota, Minneapolis. <https://international.ipums.org/international/>.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (2010), *Plan d'action pour la Côte d'Ivoire 2010-2011*, FAO, Rome, [http://www.fao.org/fileadmin/user\\_upload/emergencies/docs/cotedivoire\\_PoA.pdf](http://www.fao.org/fileadmin/user_upload/emergencies/docs/cotedivoire_PoA.pdf).

PASEC (2016), *PASEC 2014 – Performances du système éducatif ivoirien : Compétences et facteurs de réussite au primaire*, Programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, Dakar, <http://www.pasec.confemen.org/wp-content/uploads/2016/12/PASEC2014-C%C3%B4te-d'Ivoire.pdf>.

## Chapitre 4

# Comment les immigrés impactent le marché du travail en Côte d'Ivoire

*Ce chapitre étudie l'impact de l'immigration sur le marché du travail en Côte d'Ivoire. Il examine dans un premier temps les différences de revenus entre les travailleurs immigrés et autochtones, puis présente la méthodologie, les données utilisées et les résultats de l'analyse.*

L'une des principales préoccupations au sujet de l'immigration concerne ses effets négatifs potentiels sur l'emploi et les revenus du travail des populations autochtones – d'autant plus dans un contexte de croissance faible, voire de diminution, des revenus. La littérature académique est d'ailleurs abondante à ce sujet, mais cible essentiellement la situation des pays d'accueil de l'OCDE. Malgré la variation des résultats des analyses selon les pays et les méthodologies, les effets mis au jour – qu'ils soient positifs ou négatifs – sont en général limités (Kerr et Kerr, 2011 ; Longhi, Nijkamp et Poot, 2005).

La relation entre l'immigration et ses effets sur les résultats des autochtones sur le marché du travail dans les pays en développement reste en revanche très peu explorée. Une étude sur l'Afrique du Sud conclut que l'immigration a des effets négatifs sur le taux d'emploi des autochtones à l'échelle régionale, mais pas nationale (Facchini, Mayda et Mendola, 2013). Au Costa Rica, il semblerait qu'il existe un effet négatif léger sur les revenus des femmes autochtones ayant un faible niveau d'éducation. En revanche, aucun effet sur les revenus des hommes autochtones n'est établi (Gindling, 2009). Enfin, en Malaisie, l'immigration semble accroître les revenus et l'emploi des autochtones (Özden et Wagner, 2014). Ces différents exemples ne permettent toutefois pas de conclure sur les effets potentiels de l'immigration sur le marché du travail dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Ce chapitre se propose donc d'examiner cette question pour la Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire constitue en effet un cas particulièrement intéressant pour cette étude. Il s'agit tout d'abord d'un pays qui a accueilli par le passé un nombre important d'immigrés et qui continue de le faire à l'heure actuelle. Bien que son taux d'immigration (en pourcentage de la population totale) ait diminué de plus de moitié depuis 1970, son taux actuel reste néanmoins comparable à celui d'un pays de l'OCDE présentant une immigration assez importante, tel que la France. Si l'immigration a un effet positif ou négatif sur les résultats des autochtones sur le marché du travail dans un pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, il est fort probable que ce phénomène puisse s'observer en Côte d'Ivoire. Par ailleurs, dans un contexte d'emploi déjà tendu, la pertinence de cette question est peut-être d'autant plus d'actualité.

La première partie du chapitre examine la différence de revenus du travail entre autochtones et immigrés. Le chapitre précédent montrait qu'en moyenne, les revenus du travail mensuels des immigrés étaient légèrement supérieurs à ceux des autochtones, tandis que leur revenu horaire était inférieur

d'environ 14 %. Ce chapitre s'interroge sur les raisons de cette différence : s'explique-t-elle par des différences de caractéristiques chez les immigrés – leur niveau d'éducation plus faible, par exemple –, ou d'autres facteurs entrent-ils en jeu ? La deuxième partie analyse ensuite les effets de l'immigration sur les résultats des autochtones sur le marché du travail.

### **Écart de rémunération entre travailleurs immigrés et autochtones**

Le chapitre précédent montre qu'en moyenne, les revenus du travail mensuels diffèrent peu entre immigrés et autochtones. Ce constat persiste lorsque la comparaison porte sur les revenus de personnes présentant des caractéristiques similaires.

Cette comparaison s'effectue à l'aide de régressions de Mincer, dans lesquelles les revenus du travail sont la variable dépendante, et les variables explicatives sont : le statut migratoire, le sexe, le diplôme scolaire, l'âge et l'âge au carré, la situation matrimoniale et l'année. Dans un cas, la profession est aussi incluse dans les variables explicatives.

La différence positive entre les revenus du travail des immigrés et ceux des autochtones persiste après contrôle des certaines caractéristiques démographiques et éducatives, mais s'inverse après contrôle de la profession (graphique 4.1)<sup>1</sup>. Il convient toutefois de noter que cette différence n'est pas statistiquement significative. Il n'est donc pas possible de conclure qu'à profil démographique, éducative et professionnel identique, les immigrés gagnent 3 % de moins que les autochtones ; il se peut également qu'il n'y ait aucune différence.

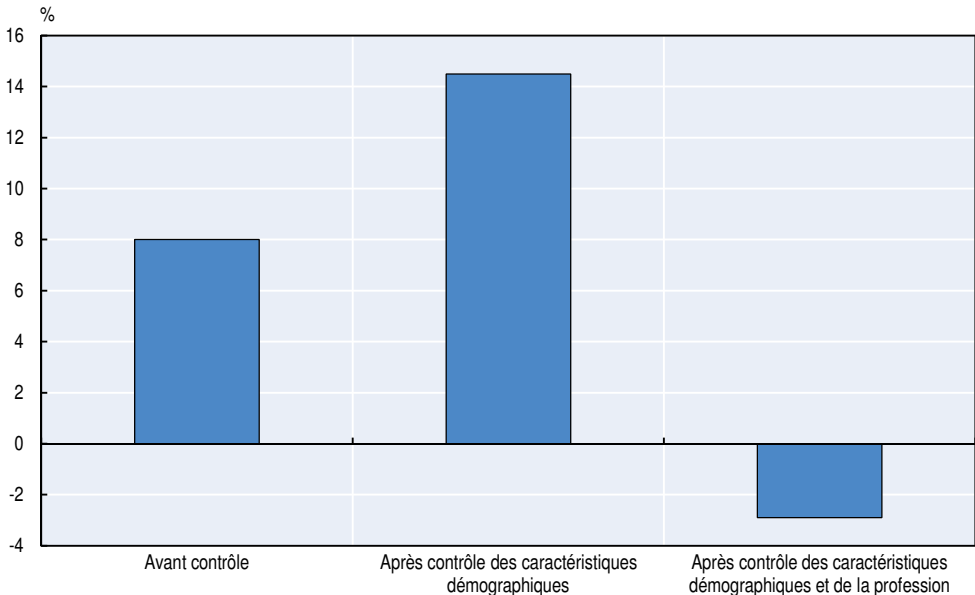
Les revenus du travail moyens augmentent considérablement avec le niveau d'éducation. Cette tendance se vérifie en particulier chez les diplômés de l'enseignement post-secondaire : ils gagnent (en moyenne en 1995 et 2008) plus de 220 000 XOF de plus par mois que les personnes jamais scolarisées, même après contrôle de la profession. Curieusement, aucune différence de revenus ne s'observe entre hommes et femmes d'âge, de niveau d'éducation et de situation matrimoniale comparables. Toutefois, au total, la prise en compte de toutes ces caractéristiques n'explique que de façon très limitée la variation des revenus du travail.

Les différences de revenus du travail entre autochtones et immigrés semblent être plus marquées chez les individus ayant un faible niveau d'éducation. L'analyse des différences de revenus du travail entre autochtones et immigrés par niveau d'éducation montre qu'elles ne sont statistiquement significatives que parmi les personnes n'ayant pas au moins achevé l'école primaire. Dans les deux catégories concernées (personnes jamais scolarisées ou n'ayant suivi que quelques années de scolarité primaire), les revenus du travail des immigrés sont en moyenne jusqu'à plus de 50 % supérieurs à ceux des

autochtones. Après contrôle des caractéristiques démographiques, la différence ne persiste que pour la catégorie des personnes n'ayant suivi que quelques années de scolarité primaire. Les immigrés ont en moyenne des revenus du travail supérieurs de 50 % à ceux des autochtones de sexe, d'âge et de situation matrimoniale identiques.

**Graphique 4.1. Après contrôle de certaines caractéristiques, les différences de revenus du travail entre immigrés et autochtones semblent importantes, mais ne sont pas statistiquement significatives**

*Différence de revenus du travail entre immigrés et autochtones, après contrôle de différentes caractéristiques (combinaison de données de 1995 et 2008)*



Note : Les estimations sont basées sur des régressions de Mincer. La variable dépendante est le logarithme naturel du salaire perçu de l'emploi principal et, le cas échéant, secondaire. Les observations concernant les travailleurs pour lesquels cette information est manquante sont exclues. L'échantillon se limite à la population âgée de 15 à 64 ans.

La différence est égale au coefficient sur la variable « immigrés » dans ces régressions.

Dans les régressions ajustées, les variables de contrôle sont le sexe, le niveau d'éducation, l'âge et l'âge au carré, la situation matrimoniale (en couple ou non), et le cas échéant, la profession. Les différences dans les régressions ajustées ne sont pas statistiquement significatives.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Les différences sont en outre plus marquées dans certaines catégories socio-professionnelles. En 2008 exclusivement, les immigrés travaillant comme ouvriers (qualifiés ou non), métayers ou manœuvres agricoles avaient en moyenne des revenus du travail inférieurs de 18 % à ceux des autochtones exerçant les mêmes professions. Pour les patrons non agricoles, la différence atteint même 59 %. En revanche, les revenus du travail moyens des travailleurs non agricoles indépendants et des agriculteurs indépendants

sont respectivement supérieurs de 34 % et de 51 % pour les immigrés. Enfin, aucune différence statistiquement significative ne s'observe pour les salariés (notamment les fonctionnaires, personnels de direction, cadres, agents de maîtrise, et employés qualifiés et non qualifiés).

Dans le contexte des pays de l'OCDE, les raisons les plus souvent avancées pour expliquer l'écart de revenus entre immigrés et autochtones sont les différences de compétence (notamment les compétences ou connaissances spécifiques au pays d'accueil) ou la discrimination. Il n'est pas facile d'identifier les raisons de ces écarts. De nombreuses catégories de compétences ne sont en effet pas capturées dans les enquêtes, soit parce qu'elles ne constituent pas une priorité dans les enquêtes générales, soit parce que leur mesure est très difficile, même dans les enquêtes spécialisées.

Au vu de l'ensemble de ces résultats, rien ne permet de conclure que les immigrés perçoivent des revenus du travail inférieurs à ceux des autochtones en raison de discriminations ou de différences de compétences. Lorsque la comparaison des revenus porte sur des personnes présentant des caractéristiques similaires et exerçant les mêmes professions, aucune différence ne s'observe. Les immigrés peuvent bien sûr se trouver confrontés à quelques obstacles lorsqu'ils essaient de trouver un emploi dans des professions spécifiques. Ce constat pourrait aussi expliquer les différences de revenus parmi les ouvriers, tandis que celles observées chez les patrons, travailleurs non agricoles indépendants et agriculteurs indépendants sont peut-être dues à des différences de capital ou de terrain.

#### Encadré 4.1. **Les immigrés et l'emploi vulnérable**

Les immigrés occupent plus souvent un emploi vulnérable que les autochtones. En 2008, les pourcentages d'autochtones et d'immigrés actifs travaillant à leur compte s'établissaient à respectivement 52 % et 64 %, et comme aides familiaux, à respectivement 15 % et 12 %. Les pourcentages d'autochtones et d'immigrés occupant un emploi vulnérable sont donc assez similaires (67 % et 76 %). De nombreux emplois dans d'autres catégories professionnelles – par exemple, métayers, ouvriers non qualifiés, manœuvres et personnels domestiques – sont bien sûr aussi vulnérables. L'existence ou non d'un contrat peut indiquer le degré de sécurité des postes de travail. Or 77 % des travailleurs – autochtones et immigrés – n'ont pas de contrat. Les pourcentages de travailleurs autochtones et immigrés disposant d'un contrat oral s'établissent à respectivement 7 % et 10 %. Par ailleurs, 83-85 % des femmes n'ont pas de contrat, contre 71-72 % des hommes.

Encadré 4.1. **Les immigrés et l'emploi vulnérable** (suite)

En moyenne, les caractéristiques personnelles et éducatives diffèrent entre les immigrés et les autochtones, et peuvent influencer sur la probabilité d'occuper un emploi vulnérable. En effet, après contrôle de ces caractéristiques, il apparaît que cette probabilité varie entre les immigrés et les autochtones : les immigrés sont environ 10 points de pourcentage plus susceptibles d'occuper un emploi vulnérable que les autochtones de même sexe, âge et niveau d'éducation (tableau 4.1). En revanche, aucune différence ne s'observe dans la probabilité d'avoir un contrat écrit. Comme on peut s'y attendre, la probabilité d'occuper un emploi vulnérable est plus élevée pour les femmes et les personnes ayant un faible niveau d'éducation. L'incidence du niveau d'éducation sur la probabilité d'avoir un contrat écrit est encore plus prononcée.

Tableau 4.1. **Les immigrés sont plus susceptibles d'occuper un emploi vulnérable**  
Effets marginaux du statut migratoire, du sexe et du niveau d'éducation des régressions probit

Effet marginal	Emploi vulnérable			Contrat écrit		
	Avant contrôle	Après contrôle de l'âge, du sexe et du niveau d'éducation	Après contrôle de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation et de la région	Avant contrôle	Après contrôle de l'âge, du sexe et du niveau d'éducation	Après contrôle de l'âge, du sexe, du niveau d'éducation et de la région
Immigrés	0.059***	0.101***	0.102***	-0.035***	0.005	-0.002
Femmes		0.242***	0.249***		-0.029***	-0.032***
Primaire inachevé		-0.015*	-0.009		0.026***	0.021***
Primaire achevé		-0.025**	-0.018*		0.101***	0.089***
1 <sup>er</sup> cycle du secondaire		-0.117***	-0.107***		0.350***	0.316***
2 <sup>e</sup> cycle du secondaire		-0.176***	-0.168***		0.484***	0.438***
Enseignement supérieur		-0.288***	-0.279***		0.613***	0.532***
Observations		21 022			21 021	

Note : La population analysée correspond aux actifs occupés âgés de 15 à 64 ans. La catégorie « Jamais scolarisé ou non spécifié » est omise pour le niveau d'éducation.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

## Effet de l'immigration sur les caractéristiques d'emploi de la population autochtone

Le fait que les revenus du travail des immigrés ne soient pas inférieurs à ceux des autochtones présentant des caractéristiques similaires et exerçant la même profession suggère, mais n'élimine pas la possibilité, que l'immigration n'a pas d'effet négatif sur les résultats des autochtones sur le marché du travail. Cette section examine cette hypothèse sur la base d'une analyse quantitative.



### **L'analyse suit une méthodologie bien établie dans des contextes différents**

L'analyse de l'impact de l'immigration sur le marché du travail présentée ici suit la méthodologie de Borjas (2003)<sup>2</sup>. En termes simples, on examine s'il existe un lien entre un résultat moyen sur le marché du travail (tel que le taux d'emploi ou les revenus) d'un groupe autochtone défini par son niveau d'éducation et son expérience professionnelle (groupe de compétences) et la concentration d'immigrés dans ce même groupe. L'hypothèse sous-jacente est que les immigrés ne sont en concurrence qu'avec les autochtones du même groupe de compétences, défini par le niveau d'éducation et l'expérience professionnelle. Un coefficient négatif et significatif suggère que lorsque la concentration d'immigrés est plus forte, les travailleurs autochtones sont affectés de manière négative. L'annexe 4.A1 explique plus en détail cette méthodologie.

L'analyse inclut uniquement des observations concernant des personnes âgées de 15 à 64 ans. Elle distingue six niveaux d'éducation (jamais scolarisé ; école primaire, sans diplôme ; diplôme primaire ; premier cycle du secondaire ; deuxième cycle du secondaire ; et post-secondaire) et cinq niveaux d'expérience professionnelle (par intervalles de 10 ans).

L'analyse examine les effets de l'immigration sur la probabilité d'occuper un emploi, d'une part, et sur les revenus du travail, d'autre part. Concernant la probabilité d'occuper un emploi, les deux résultats analysés sont : le pourcentage d'actifs occupés autochtones dans la population en âge de travailler (ratio emploi/population) ; et le pourcentage d'actifs occupés dans la population active (emploi). Pour ce qui est des revenus, on analyse l'impact de l'immigration sur les revenus du travail mensuels moyens (revenus), y compris les revenus déclarés par les agriculteurs, patrons et travailleurs à leur compte.

L'analyse se base sur les données de l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages* (ENV) de 1995 et 2008. Les micro-données de l'ENV 2002 et du *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014 n'étaient pas disponibles, et l'ENV 2015 ne permet pas l'identification des immigrés.

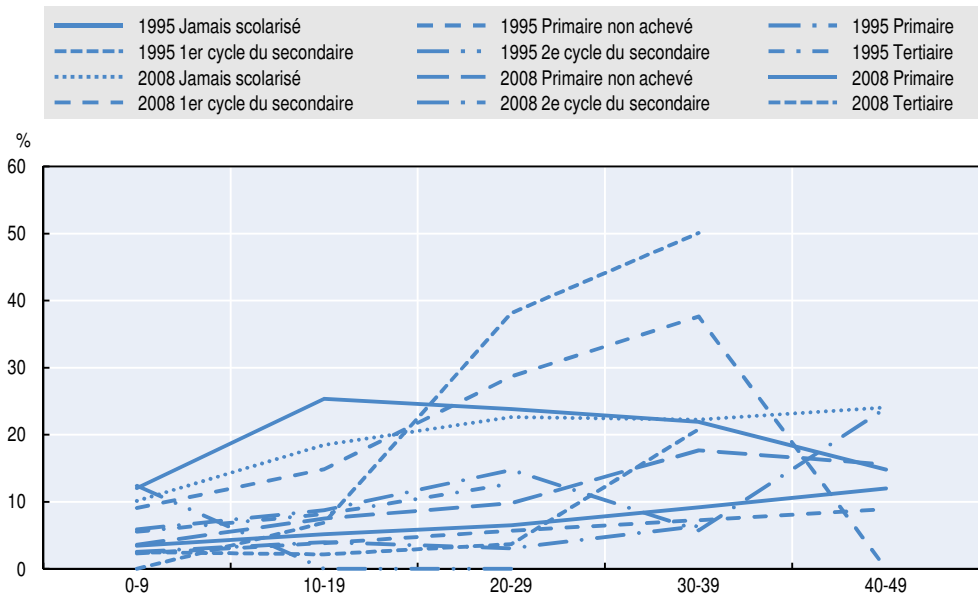
### **Résultats des autochtones sur le marché du travail et concentration des immigrés dans les différents groupes de compétences**

Pour identifier les effets de l'immigration sur le marché du travail à l'aide de cette méthodologie, il est nécessaire que la concentration des immigrés varie dans différents groupes de compétences. Les chapitres 2 et 3 ont déjà respectivement démontré que la distribution des âges et des niveaux d'éducation diffère entre les immigrés et les autochtones. La partie suivante révèle que la distribution varie aussi lorsque l'on combine les données sur le niveau d'éducation et l'âge.

La concentration des immigrés est plus forte dans les groupes ayant davantage d'expérience professionnelle. Quels que soient l'année ou le plus haut niveau d'éducation atteint, c'est dans le groupe ayant moins de 10 ans d'expérience professionnelle que le pourcentage de participants au marché du travail nés à l'étranger est le plus faible (graphique 4.2). Les jeunes, qui sont souvent les travailleurs les plus vulnérables, sont donc moins exposés à une compétition éventuelle. Par ailleurs, ce pourcentage est presque toujours plus important dans les niveaux d'éducation plus élevés, et ce quelle que soit l'expérience professionnelle. Enfin, les concentrations d'immigrés sont souvent moins importantes en 2008 qu'en 1995.

**Graphique 4.2. La concentration des immigrés est plus forte dans les groupes de compétences ayant davantage d'expérience professionnelle**

Pourcentage de participants au marché du travail nés à l'étranger selon l'expérience professionnelle estimée et le niveau d'éducation

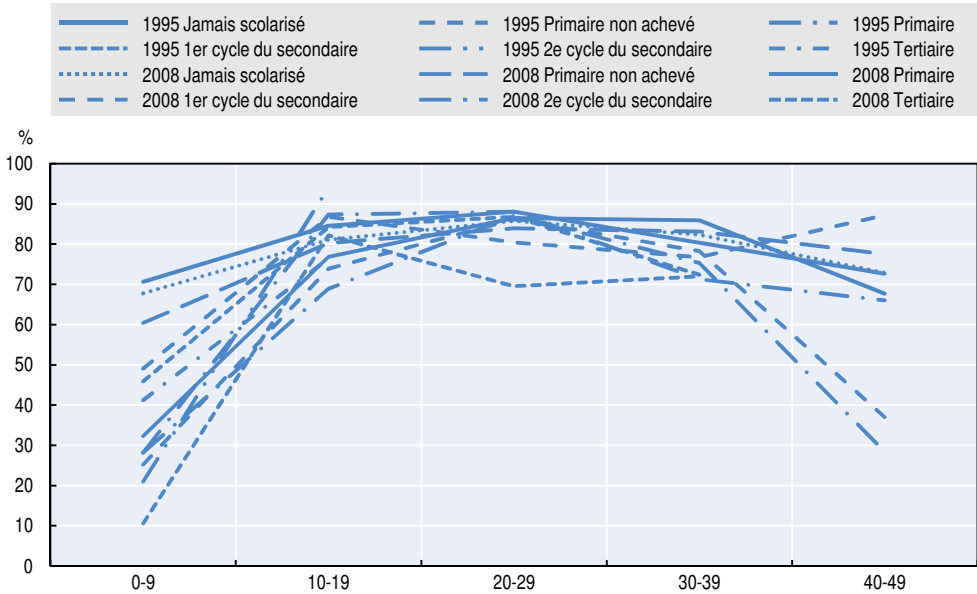


Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

La participation des autochtones au marché du travail varie également selon les groupes de compétences. Elle est la plus faible parmi les jeunes (selon le niveau d'éducation et le sexe, groupe d'âge des 15-33 ans), puis augmente considérablement, avant de baisser légèrement parmi les personnes plus âgées (graphique 4.3). Aucune évolution uniforme de ce taux à la hausse ou à la baisse ne se dégage en 2008 par rapport à 1995 pour un groupe de compétences donné.

Graphique 4.3. **Les personnes aux âges clés de l'emploi ont souvent un travail**

Pourcentage d'actifs occupés parmi les autochtones âgés de 15 à 64 ans



Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

Ces graphiques révèlent l'existence d'une variabilité importante de la concentration des immigrés et des résultats des autochtones sur le marché de travail, permettant l'identification d'un lien entre immigration et résultats sur le marché du travail. Toutefois, ils montrent aussi l'importance du contrôle des effets fixes pour chaque groupe de compétence et chaque année.

### **L'immigration ne semble pas détériorer la situation des autochtones sur le marché du travail**

Les régressions ne montrent pas l'existence d'une relation significative entre la concentration des immigrés et la plupart des résultats du marché du travail analysés (tableau 4.2). Les coefficients exacts sont présentés à l'annexe de ce chapitre. Pas une seule estimation ne suggère un lien entre l'immigration et le taux d'emploi ou les revenus mensuels moyens. Il n'existe qu'une seule exception à ce constat : le ratio emploi/population des hommes est inférieur dans les groupes où la concentration des immigrés est plus élevée. Selon les estimations, une concentration des immigrés de sexe masculin supérieure de 10 points de pourcentage dans un groupe de compétences serait associée à un ratio emploi/population inférieur de 7 points de pourcentage. Il n'existe en revanche aucun lien négatif avec le taux d'emploi. Il est donc possible que certains hommes autochtones quittent la main-d'œuvre lorsque les immigrés sont plus nombreux, mais ceux qui restent actifs ne perdent pas leur emploi.

**Tableau 4.2. Il n'existe pas de corrélation entre la concentration d'immigrés et les résultats sur le marché du travail**

Synthèse des résultats des régressions des variables dépendantes sur le « taux d'immigrés dans le groupe de compétences » et des variables de contrôle

Variable dépendante	Population		
	Tous	Hommes	Femmes
<b>Ratio emploi/population</b>	o	-	o
<b>Taux d'emploi</b>	o	o	o
<b>Revenus du travail mensuels moyens</b>	o	o	o

Note : Le signe « o » indique que le coefficient sur la variable « concentration d'immigrés » n'est pas statistiquement significatif et le signe « - », qu'il est négatif.

Les variables de contrôle sont les suivantes : un indicateur déterminant si l'observation date de 2008 ; des indicateurs pour chaque groupe de compétence ; et le logarithme de la taille du groupe de compétence.

Les régressions ont été pondérées pour refléter la taille des groupes de compétence.

Pour calculer le taux d'immigrés dans le groupe de compétence, le nombre d'immigrés actifs a été rapporté au nombre total d'actifs.

L'échantillon est limité à la population âgée de 15 à 64 ans.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.

## Conclusion

L'analyse des données disponibles ne révèle ni pénalité ni avantage salariaux pour les immigrés, ni incidence négative de leur présence sur le taux d'emploi ou les revenus des autochtones. Il est néanmoins possible que moins d'hommes autochtones participent au marché du travail lorsqu'il y a davantage d'immigrés.

Malgré ces résultats, on ne peut conclure de façon définitive à l'absence de toute incidence négative ou positive de l'immigration sur les perspectives d'emploi de la population autochtone, et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, comme mentionné auparavant, l'échantillon de l'enquête auprès des ménages n'est pas très important : en 1995, on comptait 3 624 observations de personnes âgées de 15 à 64 ans, et 34 664 observations en 2008. En outre, une très grande partie de la population active occupée ne fournit pas d'informations sur ses revenus du travail. L'échantillon sur lequel se base l'analyse est donc assez limité. Par conséquent, l'estimation des variables dépendantes, et en particulier du taux d'immigrés, n'est pas très précise.

Par ailleurs, il n'y a pas de contrôle de l'auto-sélection des immigrés. À titre d'exemple, des salaires élevés pour un groupe de compétences peuvent attirer de nouveaux immigrés. Même en l'absence d'impact de l'immigration sur le marché du travail, dans une telle situation, l'analyse indiquerait l'existence d'un lien positif entre l'immigration et les salaires de la population née à l'intérieur du pays. D'autres analyses contrôlent parfois ce phénomène en utilisant le schéma de la répartition passée des immigrés sur le territoire national comme instrument pour la répartition actuelle. En raison de l'insuffisance des données, il n'a pas été possible de répliquer cette approche.

Une compréhension plus approfondie de ce phénomène potentiel est cependant souhaitable et réalisable en Côte d'Ivoire. Elle est souhaitable car elle peut permettre soit de conclure de façon plus définitive à l'absence d'impacts négatifs de l'immigration sur le marché du travail, soit d'identifier les groupes vulnérables à de tels impacts. Cette identification peut permettre à son tour de faire face aux causes de cette vulnérabilité et de tirer ainsi pleinement profit de l'immigration.

Elle est par ailleurs réalisable car la Côte d'Ivoire dispose déjà des structures nécessaires de collecte de données. Depuis quelques années, les enquêtes auprès des ménages (*Enquête sur le niveau de vie des ménages* [ENV] et *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel* [ENSESI]) sont en effet à nouveau réalisées de façon régulière. Elles ne comportent cependant pas d'informations sur le statut migratoire des répondants. Le simple ajout d'un élément sur le lieu de naissance permettrait d'aborder cette question et beaucoup d'autres – du type « Comment les migrants internationaux se différencient-ils des non-migrants ? » – pour la situation actuelle. Traditionnellement, cette question figurait dans l'ENV ; son ajout représenterait donc un retour à la norme antérieure ainsi qu'à la norme internationale. Plus simplement, l'exploitation des données existantes pourrait déjà éclairer la situation plus récente : le recensement de la population de 2014 contient des informations sur le pays de naissance et la situation au regard de l'emploi. Une analyse économétrique de ces données – non disponibles sous forme de micro-données pour l'équipe du projet – permettrait de mettre à jour et d'affiner cet examen.

## Notes

1. Les régressions comptaient entre 20 371 et 22 999 observations. Le  $R^2$  s'établissait à 0.02. Les résultats étaient similaires dans les régressions incluant des effets fixes pour les régions au lieu des années, et des observations dont les données sur les revenus du travail étaient manquantes (remplacées par une valeur de zéro).
2. Pour les autres pays partenaires du projet ECLM (« L'évaluation de la contribution économique des migrations de travail dans les pays en développement comme pays de destination »), une analyse supplémentaire a été effectuée. Dans le cadre de cette dernière, l'unité d'observation n'est plus le groupe défini uniquement par le niveau d'éducation et l'expérience professionnelle estimée, mais aussi par la région (voir Facchini, Mayda et Mendola, 2013). Dans le cas de la Côte d'Ivoire, le nombre d'observations n'était pas suffisant pour effectuer cette ventilation supplémentaire.

## Références

- Borjas, G.J. (2003), « The Labor Demand Curve is Downward Sloping: Reexamining the Impact of Immigration on the Labor Market », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 40, pp. 1335-1374.
- Card, D. (2001), « Immigrant Inflows, Native Outflows, and the Local Market Impacts of Higher Immigration », *Journal of Labour Economics*, vol. 19/1, pp. 22-64.

- Facchini, G., A.M. Mayda et M. Mendola (2013), « South-South Migration and the Labor Market: Evidence from South Africa », *IZA Discussion Paper Series*, n° 7362, <http://ftp.iza.org/dp7362.pdf>.
- Gindling, T.H. (2009), « South-South Migration: The Impact of Nicaraguan Immigrants on Earnings, Inequality and Poverty in Costa Rica », *World Development*, vol. 37/1, pp. 116-126. <http://dx.doi.org/10.1016/j.worlddev.2008.01.013>.
- INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (1995), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- Kerr, S.P. et W.R. Kerr (2011), « Economic Impacts of Immigration: A Survey », *Finnish Economic Papers*, vol. 24/1, pp. 1-32.
- Longhi, S., P. Nijkamp et J. Poot (2005), « A Meta-Analytic Assessment of the Effect of Immigration on Wages », *Journal of Economic Surveys*, vol. 19/3, pp. 451-477, <http://dx.doi.org/10.1111/j.0950-0804.2005.00255.x>.
- Özden, Ç. et M. Wagner (2014), « Immigrant Versus Natives? Displacement and Job Creation », *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 6900, Banque mondiale, Washington, D.C., <https://doi.org/10.1596/1813-9450-6900>.

## ANNEXE 4.A1

### Méthodologie

La méthodologie utilisée dans ce chapitre se base sur l'analyse de Facchini, Mayda et Mendola de 2013 sur l'impact de l'immigration sur le marché du travail en Afrique du Sud. Leur analyse s'appuie sur les travaux respectifs de Borjas (2003) et Card (2001). L'analyse se base sur l'*Enquête sur le niveau de vie des ménages* de 1995 et 2008 (Institut national de la statistique [INS], 1995 et 2008).

Trois résultats sont analysés :

- le pourcentage d'actifs occupés autochtones dans la population en âge de travailler (ratio emploi/population)
- le pourcentage d'actifs occupés dans la population active (emploi)
- les revenus du travail mensuels moyens (revenus).

La méthodologie pour l'estimation porte sur un cadre de régression des moindres carrés ordinaires au niveau du groupe. Pour chacun des trois résultats, une régression est effectuée sur le pourcentage d'immigrés dans la population active dans le groupe de compétences (défini par le niveau d'éducation et l'expérience professionnelle). Les autres variables de contrôle sont des effets fixes pour l'année 2008 et la catégorie de compétences. Un coefficient significativement négatif sur la variable « concentration des immigrés » indiquerait que lorsqu'il y a davantage d'immigrés ayant les mêmes compétences, le résultat de la population autochtone sur le marché du travail se détériore.

En termes mathématiques, l'équation suivante est estimée :

$$Y_{ijt} = \beta m_{ijt} + c_t + (e_i * w_j) + u_{ijt} \quad (1)$$

où  $Y_{ijt}$  est le résultat moyen sur le marché du travail des travailleurs autochtones ayant un niveau d'éducation  $i$  ( $i = 1...6$ ) et un niveau d'expérience professionnelle  $j$  ( $j = 1...5$ ) dans l'année  $t$ .

La variable explicative principale est :

$$m_{ijt} = M_{ijt} / (M_{ijt} + N_{ijt})$$

où  $M_{ijt}$  est le nombre d'immigrés actifs dans le groupe de compétence défini par le niveau d'éducation  $i$  et le niveau d'expérience professionnelle  $j$  dans l'année  $t$ , et  $N_{ijt}$  est le nombre d'actifs autochtones dans la même catégorie.

Contrairement à la plupart des études précédentes, les femmes sont incluses. En particulier, des régressions distinctes pour tous les hommes et femmes en âge de travailler (16-64 ans) sont réalisées conjointement et séparément. Contrairement à Facchini, Mayda et Mendola, aucune restriction concernant une expérience professionnelle maximale de 40 ans n'est appliquée. En incluant les femmes dans l'analyse, une variable de remplacement différente est utilisée pour l'expérience professionnelle : outre la déduction de l'âge de l'entrée prévue dans la population active de l'âge actuel (comme c'est le cas pour les hommes), 4 années supplémentaires sont déduites afin de tenir compte des périodes additionnelles au cours desquelles les femmes pourraient être hors de la population active pour cause de grossesse, ou pour s'occuper d'enfants ou d'autres parents.

## Résultats

Tableau 4.A1.1. **Coefficients de la variable « taux d'immigrés dans le groupe de compétence » obtenus dans les régressions**

Variable dépendante	Population		
	Tous	Hommes	Femmes
<b>Ratio emploi/population</b>	-0.676 [0.415]	-0.792*** [0.342]	0.707 [1.463]
<b>Taux d'emploi</b>	0.335 [0.301]	0.072 [0.175]	0.878 [1.519]
<b>Revenus du travail mensuels moyens</b>	1.086 [1.180]	-0.534 [1.387]	-1.337 [3.407]
Observations	55	55	47

Note : Les autres variables sont les suivantes : un indicateur déterminant si l'observation date de 2008 ; des indicateurs pour chaque groupe de compétences ; et le logarithme de la taille du groupe de compétences.

Les régressions ont été pondérées pour refléter la taille des groupes de compétences.

Pour calculer le taux d'immigrés dans le groupe de compétence, on a rapporté le nombre d'immigrés actifs au nombre total d'actifs.

L'échantillon est limité à la population âgée de 15 à 64 ans.

\*\*\* indique que le coefficient est statistiquement significatif à un niveau de 0.01. Les autres coefficients présentés ci-dessus ne sont pas statistiquement significatifs à un niveau de 0.1.

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (1995 et 2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*.



## Chapitre 5

# Immigration et croissance économique en Côte d'Ivoire

*Ce chapitre analyse différents aspects du lien entre immigration et croissance économique. Il présente tout d'abord une estimation de la part de la valeur ajoutée produite par les immigrés, puis examine la façon dont l'immigration peut influencer sur la création et le comportement des entreprises. Il utilise pour ce faire deux sources distinctes : une enquête qualitative sur les secteurs agricole et commercial ; et une enquête quantitative nationale sur le secteur informel.*

Les effets économiques de l'immigration peuvent aller au-delà du marché du travail. Ce chapitre s'attache en particulier aux ajustements des entreprises et de l'économie dans son ensemble face à l'immigration. L'accent est mis sur la période depuis 2000, durant laquelle l'économie connaît des changements assez importants par rapport à la période postcoloniale immédiate.

L'analyse s'organise en deux parties : la première présente une estimation de la part de la valeur ajoutée produite par les immigrés ; la seconde examine la façon dont l'immigration peut influencer sur la création et le comportement des entreprises. Elle se base pour ce faire sur deux sources distinctes : une enquête qualitative sur les secteurs agricole et commercial ; et une enquête quantitative nationale sur le secteur informel.

## Immigration et croissance économique

Comme expliqué au début du chapitre 2, la Côte d'Ivoire a connu une relance de sa croissance économique. Les phases de croissance forte se sont généralement accompagnées d'une immigration nette positive. On ne peut toutefois pas en conclure que l'immigration a renforcé la hausse du produit intérieur brut (PIB) par habitant. Il est cependant possible que la part de la valeur ajoutée attribuable aux immigrés soit plus importante que leur pourcentage dans la population.

### ***Durant les périodes de croissance positive, l'immigration nette est également positive***

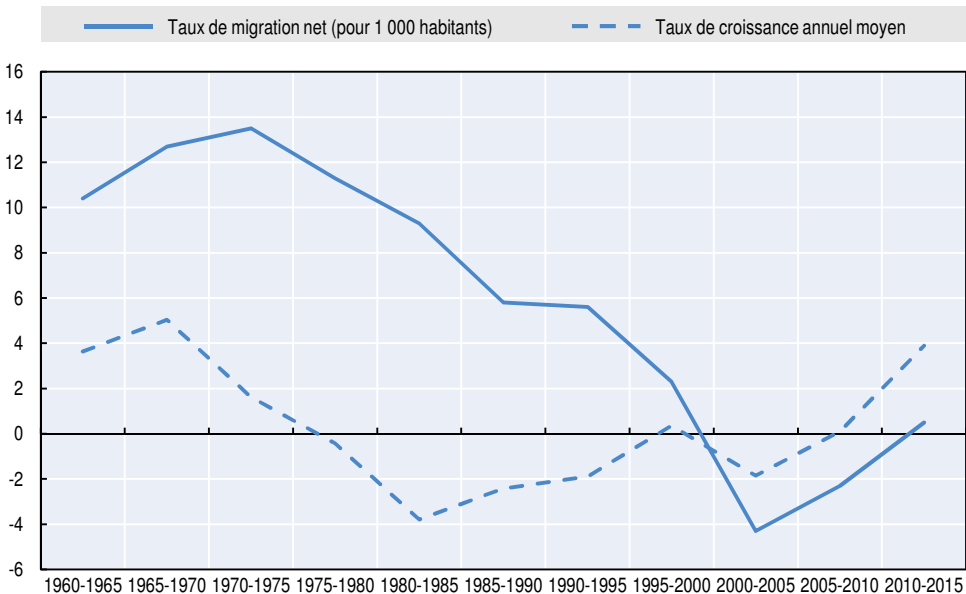
Depuis l'indépendance, l'immigration nette (soit le nombre d'immigrés moins celui des émigrés) est positive et croissante durant les périodes de croissance positive. Durant les trois périodes quinquennales de 1960 à 1975, le taux de croissance annuel moyen du PIB est positif et le taux de migration net progresse de 10.4 à 13.5 pour 1 000 habitants (graphique 5.1). Par la suite, à l'exception de la période allant de 1995 à 2000, la croissance est négative et le taux de migration diminue simultanément pour s'établir à -4.3 en 2000-05. En d'autres termes, les personnes quittant la Côte d'Ivoire sont plus nombreuses que celles y arrivant. La croissance annuelle moyenne redevient ensuite positive et le taux de migration recommence à augmenter, même s'il est encore négatif en 2005-10.

Il est impossible de tirer des conclusions sur la direction du lien de causalité entre développement économique et migration à partir de ces tendances. La croissance peut en effet promouvoir l'immigration et décourager l'émigration,

mais l'immigration peut aussi stimuler l'économie. Par ailleurs, un facteur extérieur peut autant influencer sur le PIB que les migrations. En réalité, ces trois explications sont toutes susceptibles d'intervenir dans l'un ou l'autre aspect de la situation. Ainsi, durant la période du « miracle ivoirien », l'accélération de la croissance de la population active du fait de l'immigration contribue probablement à l'expansion économique. Ensuite, lorsque la croissance économique faiblit, la Côte d'Ivoire devient sûrement une destination moins attractive pour les immigrés potentiels. Et enfin, l'instabilité politique durant la première décennie du millénaire affaiblit clairement l'économie, poussant quelques habitants à émigrer, tout en empêchant d'autres d'arriver dans le pays.

### Graphique 5.1. L'immigration nette augmente durant les périodes de croissance positive du PIB par habitant

Taux de croissance annuel du produit intérieur brut (PIB) par habitant et taux de migration net



Source : Banque mondiale (non daté), World Development Indicators, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

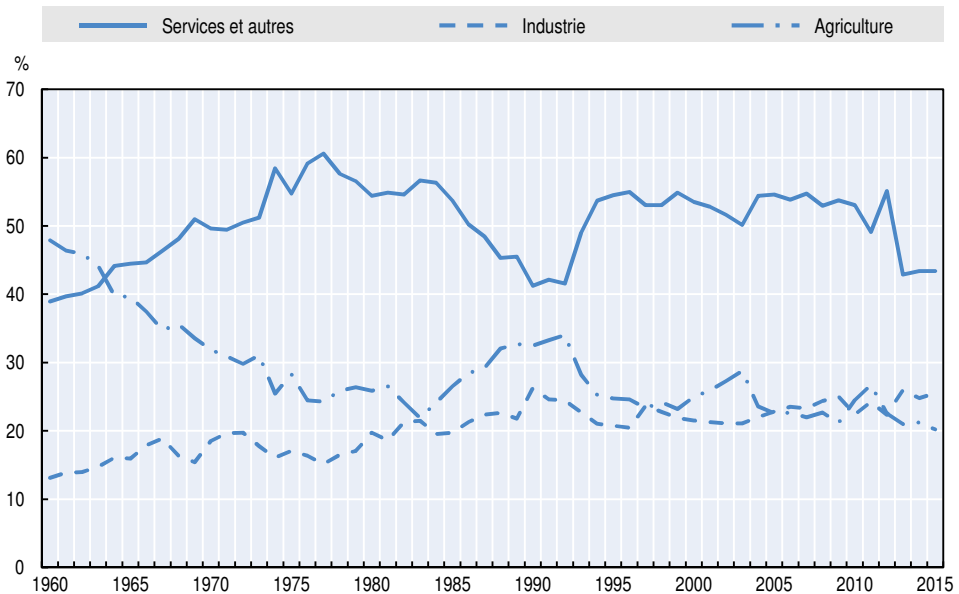
### Les immigrés ne sont pas particulièrement concentrés dans les secteurs les plus productifs

Les services constituent le secteur le plus important en termes de valeur ajoutée. En 2015, l'industrie représentait 25.5 % du PIB, l'agriculture 20.2 % et les services 43.3 % (graphique 5.2). Sachant que 43 % des actifs occupés travaillent encore dans l'agriculture et que la plupart des activités de service sont informelles, la productivité pourrait augmenter si une plus grande transformation structurelle s'opérait (OCDE, 2016). En Côte d'Ivoire, la valeur

ajoutée de l'industrie est en effet inférieure à la moyenne non pondérée des pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure et à celle de l'Afrique subsaharienne. La valeur ajoutée de l'agriculture y étant similaire à celle observée dans ces deux groupes de pays, la différence résulte du rôle plus important des services.

**Graphique 5.2. Durant la période allant de 1995 à 2015, une transformation structurelle importante n'a pas eu lieu**

Part de la valeur ajoutée produite par les principaux secteurs d'activité



Source : Banque mondiale (non daté), World Development Indicators, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

Le profil de l'évolution de la productivité du travail est globalement similaire à celui de l'évolution du PIB par habitant (The Conference Board, 2016). On observe une hausse de 1950 à 1980, puis une baisse jusqu'à 2011 (avec un intermède de croissance positive dans les années 90), à nouveau suivie d'une hausse.

La productivité diffère sensiblement d'un secteur à l'autre, et aucune concentration particulière des immigrés ne s'observe dans les secteurs les plus ou les moins productifs. L'estimation de la valeur ajoutée par heure travaillée se fait comme suit : la valeur ajoutée de chaque secteur est divisée par le nombre hebdomadaire d'heures travaillées x 50 fois le nombre de travailleurs du secteur. Elle varie de 178 XOF dans le secteur de l'agriculture d'exportation (soit environ 0.40 USD) à 56 554 XOF dans les industries extractives (soit environ 127 USD) (tableau 5.1). La représentation des immigrés dépasse leur pourcentage

dans la population adulte dans quelques secteurs à la productivité plus forte (tels que les industries extractives et agro-alimentaires), mais aussi dans des secteurs dont la productivité est assez faible (en particulier l'élevage, la pêche et la sylviculture).

**Tableau 5.1. Les immigrants travaillent dans des secteurs dont la productivité peut être élevée ou faible**

Estimation de la valeur ajoutée par heure travaillée en 2009

	Valeur ajoutée par heure travaillé (XOF)	Taux d'immigrés (%)
<b>Agriculture vivrière</b>	346	7.5
<b>Agriculture d'exportation</b>	178	15.2
<b>Élevage, pêche et sylviculture</b>	954	24.1
<b>Industries extractives</b>	56 551	20.0
<b>Industries agro-alimentaires</b>	2 613	19.8
<b>Autres industries</b>	1 554	18.4
<b>Énergie</b>	3 853	2.2
<b>Transports</b>	469	10.5
<b>Commerce</b>	333	18.0
<b>Banque et assurance</b>	1 796	10.3

Note : L'estimation de la valeur ajoutée par heure travaillée se fait comme suit : la valeur ajoutée de chaque secteur est divisée par le nombre hebdomadaire d'heures travaillées dans le secteur x 50 fois le nombre de personnes occupant un emploi dans ce secteur au titre de leur activité principale.  
Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages* et INS (2014), *Synthèse de l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2013*.

### **Les immigrants produisent potentiellement une valeur ajoutée légèrement supérieure à leur pourcentage dans la population adulte**

Comme le montre le chapitre 3, les immigrants ne se répartissent pas de façon égale dans tous les secteurs d'activité économique. L'inégalité de cette répartition permet d'estimer la contribution relative des immigrants à la valeur ajoutée.<sup>1</sup> On estime ainsi que les immigrants contribuent à hauteur d'environ 18.7 % à la valeur ajoutée (tableau 5.2), soit une part supérieure à leur pourcentage de 16.1 % dans la population majeure (âgée de 16 ans ou plus). Le taux plus élevé de participation à l'emploi parmi les immigrants contribue à ce résultat. Ce constat suppose que la productivité des immigrants et des travailleurs nés en Côte d'Ivoire est égale dans chaque secteur.

### **Commerce international et immigration en Côte d'Ivoire**

Parmi les incidences positives possibles de l'immigration sur l'économie figure le renforcement des liens commerciaux. De nombreuses études démontrent cette association (voir Böhme et Kups [2017] pour un récapitulatif).

À l'exception de 5 années de 1978 à 1982, la Côte d'Ivoire a, depuis son indépendance, toujours exporté plus qu'elle n'a importé. En 2015, les exportations – d'un montant de 15 991 millions USD (en prix constants

de 2010) – représentaient 39.5 % du PIB. Les importations s'élevaient quant à elles à 14 996 millions USD (soit 36.2 % du PIB).

**Tableau 5.2. L'estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés est supérieure à leur pourcentage dans la population adulte**

Estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés, à prix courants

	Valeur ajoutée en milliards de XOF (2013)	Taux d'immigrés (2014)	Estimation de la valeur ajoutée produite par les immigrés
Agriculture	3 411.9	21 %	710.3
Industries extractives	918.2	35 %	324.2
Industrie	2 176.1	18 %	399.3
Bâtiments et travaux publics	346.7	16 %	55.8
Commerce	1 513.0	23 %	348.7
Services	5 307.0	14 %	721.1
<b>Taux estimé de la valeur ajoutée des immigrés</b>			<b>18.7 %</b>

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2014), *Synthèse de l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2013 et INS (2017b)*, Recensement général de la population et de l'habitat de 2014.

Aucun recoupement flagrant ne s'observe entre les principaux partenaires commerciaux et pays d'origine des immigrés en Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso représente seulement le 9<sup>e</sup> marché d'exportation (après les États-Unis, les Pays-Bas, la France, l'Allemagne, l'Afrique de Sud, la Belgique, le Nigeria et l'Inde). Les exportations se dirigent à hauteur de 3.8 % vers ce pays, de 3.1 % vers le Ghana, et de 2.4 % vers le Mali. Les principaux produits d'exportation sont les fèves de cacao et d'autres produits associés au cacao, suivis par le pétrole et le caoutchouc. La distribution des importations est encore moins concentrée sur les pays d'origine des immigrés. Seules 1.2 % des importations proviennent du Burkina Faso. Le principal pays d'origine des importations est le Nigeria, qui fournit principalement des carburants (Banque mondiale, non daté ; Simoes et Hidalgo, 2011). S'il est bien sûr possible que les flux d'échanges soient encore moins importants en l'absence de mouvements migratoires ouest-africains, il apparaît néanmoins clairement que d'autres facteurs influent bien plus que les migrations sur ces flux commerciaux.

## Comportement des entreprises face à l'immigration

L'immigration peut influencer sur le comportement des entreprises de différentes manières. L'une d'entre elles – l'ajustement des salaires – fait déjà l'objet d'une analyse dans un chapitre précédent. Toutefois, à travers la hausse de la main-d'œuvre et de la concurrence, l'immigration peut avoir des effets supplémentaires : elle peut encourager ou freiner la création de nouvelles entreprises, ainsi que la croissance des entreprises existantes ; et elle peut aussi avoir une incidence sur le taux d'investissement et d'innovation de ces

entreprises. En d'autres termes, la création d'entreprises par les immigrés et les modifications potentielles du comportement des entreprises autochtones peuvent entraîner des changements sur le plan macro-économique, notamment dans le taux de croissance et de productivité.

Cette partie du chapitre tente d'examiner les modifications du comportement des entreprises face à l'immigration. Pour ce faire, l'analyse s'appuie sur une étude qualitative réalisée dans le cadre de ce projet et sur une enquête nationale menée sur le secteur informel par l'Institut national de la statistique.

### ***Étude qualitative des secteurs agricole et commercial***

L'étude qualitative vise principalement à donner un aperçu détaillé du rôle des travailleurs immigrés dans les secteurs agricole et commercial, ainsi que des effets de leur présence dans ces secteurs à forte concentration d'immigrés. Les données macro-économiques ou même les micro-données déjà disponibles ne permettent toutefois pas d'y parvenir, car dans le cas de la Côte d'Ivoire, ces données ne témoignent pas des dynamiques au sein des entreprises. Une approche qualitative, fondée sur des entretiens individuels et des groupes de discussion avec différents participants actifs de ces deux secteurs, peut donc donner une idée de la façon dont ils perçoivent le rôle des immigrés et leurs effets globaux sur ces secteurs. Une telle étude présente toutefois aussi ses propres limites : d'une part, elle ne peut que décrire les impressions des parties prenantes concernant les impacts des immigrés dans ces deux secteurs ; d'autre part, elle n'est pas représentative de ces deux secteurs à l'échelle nationale. Elle est par conséquent complétée par une enquête quantitative sur le secteur informel, présentée plus avant dans ce chapitre.

Cette partie se structure autour de deux sections : la première expose la méthodologie et justifie le choix des secteurs agricole et commercial ; la seconde examine les facteurs façonnant l'intégration des immigrés dans ces secteurs, ainsi que les effets perçus sur les entreprises et les travailleurs autochtones.

### ***Méthodologie de l'étude***

L'étude adopte une approche méthodologique mixte à dominante qualitative. Son volet qualitatif consiste en la réalisation d'entretiens individuels et de groupes de discussion. Son volet quantitatif consiste pour l'essentiel à administrer un questionnaire à chacun des participants aux différentes discussions de groupe.

Les entretiens individuels ont été menés auprès des parties prenantes du secteur public, du secteur privé, et des institutions et organisations internationales. Dans le secteur public, les parties prenantes rencontrées sont les responsables de l'administration centrale et décentralisée en charge des questions migratoires, agricoles et commerciales (par exemple, la

Chambre nationale d'agriculture, l'Agence Emploi Jeunes et le ministère de l'Agriculture). Dans le secteur privé, les parties prenantes sont des entreprises, des associations syndicales, des organismes professionnels et des coopératives des secteurs agricole et commercial aux niveaux central et décentralisé. Au total, 50 entretiens individuels ont été réalisés auprès des parties prenantes regroupées en deux catégories : 40 du secteur privé ; et 10 du secteur public. La couverture géographique des entretiens concerne les zones suivantes : Abidjan (17 entretiens, dont 15 dans le secteur privé), Abengourou (11), Bouaké (10), Korhogo (8) et Soubré (4). Le nombre d'entretiens réalisés correspond au nombre de structures ayant répondu favorablement à la lettre de demande d'autorisation de recherche qui leur avait été adressée.

Tableau 5.3. Répartition des entretiens individuels par catégorie de parties prenantes et secteur d'activité

Zones	Parties prenantes	Secteurs d'activité	Effectifs	Total par zone
<b>Abidjan</b>	Intervenants	Privé	9	<b>17</b>
		Public	3	
	Entreprises	Commerce	4	
		Agriculture	1	
<b>Abengourou</b>	Intervenants	Privé	2	<b>11</b>
	Entreprises	Public	4	
		Agriculture	5	
<b>Bouaké</b>	Intervenants	Privé	1	<b>10</b>
	Entreprises	Commerce	5	
		Agriculture	4	
<b>Korhogo</b>	Intervenants	Privé	2	<b>8</b>
		Public	4	
	Entreprises	Commerce	2	
<b>Soubré</b>	Intervenants	Privé	2	<b>4</b>
		Public	1	
	Entreprises	Agriculture	1	

Les groupes de discussion se composaient de travailleurs des deux secteurs (agriculture et commerce) exerçant dans le secteur formel et informel. Le tableau 5.4 présente la répartition de ces groupes entre les différents secteurs d'activité et les secteurs formel et informel, ainsi que leur composition par pays d'origine. Les groupes de discussion comptaient 6 à 12 participants. Chacun des participants s'est aussi vu administrer un questionnaire, permettant ainsi la création d'un échantillon de 209 personnes, dont 160 nées en Côte d'Ivoire et 49 nées hors de Côte d'Ivoire.

La sélection des participants à l'enquête s'est faite selon une méthode d'échantillonnage empirique (non probabiliste), et pour les travailleurs indépendants du secteur informel, selon une méthode d'échantillonnage par réseau aussi appelée échantillonnage « boule de neige ». Dans la pratique, les



équipes de recherche se sont adressées aux leaders communautaires (chefs de villages, chefs d'associations de communautés immigrées) et aux responsables d'associations et de groupements professionnels. Ce sont ces derniers qui, sur la base des explications des chercheurs, ont sensibilisé et recruté les personnes ressources en fonction de leur disponibilité. La sélection des travailleurs des groupes de discussion s'est quant à elle faite selon une approche différente : suite aux différents courriers adressés aux entreprises, les directions des ressources humaines se sont chargées de leur sélection.

Tableau 5.4. Répartition des groupes de discussion

Secteur d'activité	Secteur formel/informel	Composition des groupes	Nombre de groupes
AGRICULTURE	Formel	Mixte	1
		Travailleurs ivoiriens	
		Travailleurs immigrés	
	Informel	Travailleurs ivoiriens	2
		Travailleurs immigrés	3
COMMERCE	Formel	Mixte	2
		Travailleurs ivoiriens	1
		Travailleurs immigrés	1
	Informel	Mixte	4
		Travailleurs ivoiriens	2
		Travailleurs immigrés	2
		Mixte	2
<b>TOTAL</b>			<b>20</b>

Le choix des zones géographiques couvertes par l'étude s'est fait sur la base de la combinaison des critères suivants : i) zone de concentration d'entreprises en Côte d'Ivoire ; ii) zone de forte immigration ; et iii) zone d'économie de plantation (café, cacao, palmier à huile, hévéa, anacarde, coco, banane). Ces critères ont permis la sélection de cinq localités, à savoir :

- Abidjan : capitale économique, et zone à la fois de concentration d'entreprises et de forte immigration
- Bouaké : située au centre du pays, zone à forte densité d'activités commerciales et à forte immigration
- Soubré : située au sud-ouest, zone d'économie de plantation (actuelle boucle du cacao) et de forte immigration
- Abengourou : située à l'est, zone d'économie de plantation (ancienne boucle du cacao) et de forte immigration
- Korhogo : située au nord, zone à forte densité d'activités commerciales et à forte immigration.

Les équipes d'enquêteurs ont rencontré plusieurs difficultés lors de la collecte des données. Outre les obstacles d'ordre logistique liés à la lenteur d'acceptation ou de refus de la participation, une difficulté conceptuelle est

apparue concernant la définition du concept d'« immigré ». Comme expliqué au début du présent rapport, dans le cadre de ce projet, la définition d'un immigré se base exclusivement sur le pays de naissance. En revanche, en Côte d'Ivoire, le terme d'« immigré » est fortement connoté et souvent mal distingué de celui d'« étranger ».

Concernant la sensibilité du terme, comme décrit au chapitre 2, après plus d'une trentaine d'années de cohabitation plus ou moins pacifique, les rapports entre nationaux et immigrés ou étrangers tout court ont pris une tournure conflictuelle, sur fond de stigmatisation et de rejet. Ces conflits trouvent leur origine dans un contexte de crise économique, de pression foncière et de luttes politiques. Le vocable « étranger » ou « immigré » s'avère donc idéologiquement chargé en raison de l'instrumentalisation des notions d'ethnie et de nationalité dans les luttes de pouvoir. L'ethnie et la nationalité servent ainsi d'argument de mobilisation politique aux « anti- » et « pro- » immigration. Enfin, le tout est exacerbé par un contexte de rareté des ressources (crise économique, pauvreté, chômage et saturation foncière) dans lequel le fait d'être désigné comme « étranger » ou « immigré » est perçu, à tort ou à raison, comme une disqualification pour l'accès à ces diverses ressources (postes politiques, emplois, terres, etc.).

Concernant la difficulté de définition, en Côte d'Ivoire, que ce soit au niveau des pouvoirs publics, du secteur privé ou des populations, le concept d'*immigré* est très peu utilisé. Le concept le plus répandu est celui d'*étranger* qui, en référence au pays ou à la région d'origine de l'individu ou de ses ascendants, repose sur une distinction entre ceux qui sont d'ici (les *autochtones*, *nationaux*) et ceux qui viennent d'ailleurs (*immigrés* ou *étrangers*). En outre, des personnes – ayant pour certaines la nationalité ivoirienne – nées en Côte d'Ivoire d'ascendants nés hors de Côte d'Ivoire sont désignées et se désignent systématiquement comme étrangères/immigrées en référence au pays de naissance de leurs ascendants. À l'inverse, d'autres individus nés hors de Côte d'Ivoire ne se reconnaissent ni comme immigrés ni comme étrangers, et évoquent la durée de leur séjour depuis leur installation et leur rapport davantage sociologique et culturel à la Côte d'Ivoire. Il en résulte que sur le terrain, l'opérationnalisation de la définition d'immigré du projet s'est avérée compliquée. Il était par exemple difficile de trouver des immigrés au sens des termes de référence de l'enquête ; on trouvait plutôt des étrangers, terme regroupant à la fois les personnes nées à l'étranger, les personnes nées en Côte d'Ivoire mais de parents immigrés, et les personnes n'ayant pas la nationalité ivoirienne. Il a donc fallu sélectionner parmi les étrangers ceux nés dans d'autres que la Côte d'Ivoire et venus pour y travailler.

### ***Raisons ayant motivé la sélection des secteurs agricole et commercial***

Ces deux secteurs ont été sélectionnés en raison de leur rôle dans l'économie ivoirienne et de la forte concentration d'immigrés dans leur main-d'œuvre.

Comme mentionné auparavant, l'agriculture est le principal employeur en Côte d'Ivoire, et un contributeur économique important : en 2014, 42 % des autochtones et 48 % des immigrés travaillaient dans ce secteur ; 21 % des travailleurs agricoles sont donc nés à l'étranger. Ce secteur contribue à hauteur d'environ 22 % au PIB et de 47 % aux exportations (Ministère français de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt, 2015). La production de cacao fournit à elle seule les bases économiques d'un quart de la population.

Concernant le commerce, 15 % des autochtones et 19 % des immigrés travaillent dans ce secteur, qui génère environ 11 % du PIB.

### *Intégration des immigrés dans ces deux secteurs*

La distribution des immigrés varie selon le pays de naissance. Les Burkinabés travaillent majoritairement dans l'agriculture. En 2008, 68 % exerçaient une activité agricole, d'élevage ou de sylviculture. Plus précisément, 20 % d'entre eux travaillaient dans l'agriculture vivrière et 34 % dans la culture du cacao. En revanche, seuls 11 % travaillaient dans le commerce, et ce presque exclusivement dans le commerce de détail. Les Ghanéens et les Maliens se répartissent de façon à peu près identique dans les secteurs agricole et commercial, environ un tiers de leurs mains-d'œuvre respectives travaillant dans chacun de ces secteurs. Enfin, les immigrés de Guinée, du Niger et du Nigeria travaillent bien plus souvent dans le secteur commercial.

**Insertion dans le secteur formel.** Comme décrit au chapitre 2, l'embauche d'un travailleur étranger doit satisfaire plusieurs conditions. Parmi ces dernières, il faut notamment apporter la preuve qu'aucun autochtone ayant les compétences nécessaires n'est disponible pour cet emploi, qu'il s'agit d'une catégorie professionnelle faisant face à une pénurie de travailleurs, et que le travailleur dispose de fonds suffisants pour subvenir à ses propres besoins (arrêté interministériel n° 093/MEMIS/MEMAE/MPMEF du 15 mars 2013 relatif aux conditions d'établissement et de délivrance du visa biométrique). Les frais de visa – qui vont de la moitié d'un mois de salaire à un mois et demi – sont en outre à la charge de l'employeur (arrêté n° 6421 du 14 juin 2004). Ces dispositions ne concernent pas les manœuvres agricoles et les employés de maison.

Toutes ces dispositions réglementaires instaurent de fait une préférence pour les travailleurs nationaux au détriment des immigrés et des étrangers. Les travailleurs originaires des pays de la CEDEAO sont théoriquement exonérés en vertu du principe de la libre circulation des biens et des personnes. Toutefois, dans la pratique, ces dispositions s'appliquent également à eux. Par ailleurs, en raison des coûts induits par ces dispositions, plusieurs employeurs reconnaissent ne pas s'y soumettre et réussissent à embaucher par

des voies détournées (corruption) des immigrants et des étrangers en tant qu'Ivoiriens.

**Mécanismes informels d'insertion.** Malgré plusieurs dispositions réglementaires formelles favorables à l'insertion professionnelle des immigrants, les mécanismes informels d'insertion demeurent prédominants. Ceux-ci incluent notamment le tutorat, les contrats « planté-partagé », ainsi que les réseaux de parenté et les réseaux ethniques et communautaires.

Dans le secteur agricole, les premières vagues d'immigrants dans les zones de production agricole de cacao s'insèrent dans l'agriculture en milieu rural en bénéficiant de l'hospitalité des communautés autochtones à travers un système de tutorat. Le tutorat est un dispositif fondé sur une conception morale des droits des étrangers (Koné, Ibo et Kouamé, 2005). Dans le cas ivoirien, le tuteur héberge momentanément ou de façon prolongée un étranger (quelqu'un qui n'est pas de sa famille). Dans le contexte foncier, le tuteur est celui qui accueille un étranger à qui il concède ou transfère des droits sur un espace donné, une portion de forêt ou une ancienne plantation, en échange de rémunération en espèces ou en nature.

Outre le tutorat, pour remédier aux conflits autour de la vente des terres, les immigrants s'insèrent dans l'agriculture grâce à des formes de contrats informels désignés sous le terme générique de « planté-partagé ». En plein essor, ce type d'arrangement est pratiqué en zone forestière. En termes génériques, le contrat « planté-partagé » peut se définir comme un arrangement contractuel par lequel un exploitant – immigrant, allogène ou allochtone – accède à un droit d'usage à long terme, voire de propriété, du sol en mettant en valeur une terre par la réalisation d'une plantation pérenne et en rétrocédant au propriétaire foncier une partie de la plantation ainsi créée. Le contrat se fonde donc sur la complémentarité entre : i) la capacité de travail et/ou techno-économique d'un exploitant sous contrainte foncière à créer une plantation pérenne ; et ii) les disponibilités foncières d'un propriétaire n'ayant pas les moyens ou le désir de s'investir dans la création d'une plantation. Les immigrants et leurs descendants acquièrent également les terres cultivables grâce à un système de location sur une période relativement courte, d'un an en moyenne. Dans quelques cas, la production agricole s'effectue aussi par l'occupation illicite des parcs et forêts classés. Face à la pression foncière, aux contraintes d'accès à la terre et à la crise de 2002, de nombreux agriculteurs immigrants ont ainsi infiltré les forêts classées de l'ouest du pays.

Que ce soit dans l'agriculture ou le commerce, les réseaux de parenté et les réseaux ethniques et communautaires représentent la principale voie d'intégration économique des immigrants originaires des pays de l'Afrique de l'Ouest. La plupart des immigrants arrivant en Côte d'Ivoire s'insèrent ainsi dans le secteur informel grâce à des parents ou à des membres de leur communauté

déjà installés depuis plusieurs années. Ils commencent en général comme aides familiaux, apprentis ou employés, puis s'installent ensuite à leur compte après quelques années.

Les réseaux ethniques et communautaires constituent également une source importante d'informations et de financements. En Côte d'Ivoire, en milieu rural comme urbain, les immigrants de l'Afrique de l'Ouest sont organisés en associations ou en communautés dotées de chefferies. Ces différentes organisations financent les nouveaux arrivants au moyen de tontines et de prêts, notamment pour les activités commerciales.

Pour les jeunes Ivoiriens, l'insertion dans l'agriculture s'opère aussi par le biais des réseaux de parenté, dans le cadre de la socialisation et d'un transfert de la gestion de l'exploitation familiale (du père notamment). L'accès au foncier se fait également selon le même principe (par héritage). Dans le commerce, le réseau parental et les réseaux professionnels et amicaux constituent les principaux modes d'insertion des jeunes Ivoiriens. S'ils ne gèrent pas l'activité commerciale de leurs parents, ils s'insèrent dans le commerce en tant qu'apprentis ou employés d'immigrés, ce qui leur permet de mieux maîtriser les réseaux d'approvisionnement avant de s'installer à leur propre compte.

### ***Effets perçus de l'immigration sur les entreprises agricoles et commerciales***

Les entreprises autochtones ont le sentiment qu'elles peuvent tirer profit de la productivité élevée de la main-d'œuvre immigrée (et des effets secondaires de cette productivité) et des transferts de compétences, mais qu'elles doivent aussi faire face à une concurrence supplémentaire et à des monopoles.

Aussi bien dans l'agriculture que dans le commerce, les travailleurs immigrants, reconnus pour leur motivation, leur courage et leur performance, créent une forme d'émulation chez les Ivoiriens. De plus en plus de jeunes Ivoiriens s'intéressent ainsi à des activités parfois délaissées au profit des immigrants en raison de leur prétendue pénibilité.

Dans le commerce, les immigrants contribuent à l'insertion des Ivoiriens. Dans les activités où ils sont majoritaires, les immigrants aident les autochtones (ex-apprentis ou employés) à intégrer les réseaux d'approvisionnement en marchandises sur lesquels ils exercent un monopole.

Dans l'agriculture également, les différents échanges entre planteurs immigrants et autochtones au sein des entreprises agricoles (notamment les coopératives et autres associations) donnent lieu au partage de compétences et d'expériences. Ces compétences concernent la manière de cultiver, d'entretenir les plantations, etc. Dans les zones de production de l'ouest et du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, les immigrants possèdent par exemple souvent des plantations de cacao et de café de plus grande superficie et sont considérés comme plus réceptifs à l'adoption des nouvelles techniques de culture.

Au-delà de ces effets positifs, les immigrants représentent aussi une concurrence supplémentaire. En Côte d'Ivoire, le marché du travail du secteur informel se caractérise par des monopoles et des niches ethniques d'immigrés. Dans le commerce informel, plusieurs activités sont ainsi dominées par des immigrants et leurs descendants. Cette présence hégémonique s'explique par l'occupation – par les premières vagues d'immigrés – de niches économiques laissées vacantes par les nationaux. Jusqu'à une période relativement récente, la majorité des Ivoiriens portaient un regard négatif sur le secteur informel, jugé en général dégradant et pénible. La main-d'œuvre originaire des pays frontaliers du nord de la Côte d'Ivoire exerce ainsi un monopole sur plusieurs activités commerciales dans le secteur informel. La vente de bois d'ébénisterie est par exemple dominée par les Nigériens (Diby, 2015), celle de poulets par les Burkinabés, celle de pièces détachées d'automobiles par les Nigériens, et celle de bétail par les Maliens et les Burkinabés (Lognon et Yao G nabéli, 2010). Les Guinéens détiennent quant à eux la vente de ferraille et les kiosques à café (Kaba, 2015), etc.

Toutefois, face à la crise économique et au chômage, de plus en plus de jeunes Ivoiriens tentent de s'insérer dans des activités auparavant monopolisées par les immigrants. Ce regain d'intérêt des nationaux pour ces activités, et surtout les barrières à l'entrée liées à l'ancrage ethnique des réseaux d'approvisionnement qui accroît la concurrence sur le marché du travail, sont potentiellement vecteurs de conflits. De plus en plus d'Ivoiriens pourraient en effet penser que les immigrants occupent des emplois qui leur sont en principe réservés.

Ce phénomène s'est déjà produit dans l'histoire de la Côte d'Ivoire. En 1958, une partie de la population ivoirienne se soulève ainsi contre les Dahoméens et les Togolais, les accusant d'occuper tous les emplois salariés (Kipré, 2006). Puis en 2002, dans la localité de Bonoua, au sud-est de la Côte d'Ivoire, suite à un incident entre de jeunes autochtones et un charretier immigré, les immigrants et les étrangers en général sont évincés et se voient interdire l'exercice des activités qu'ils détenaient. Ces activités sont aujourd'hui toutes aux mains des autochtones.

### ***Effets perçus de l'immigration sur les travailleurs agricoles et commerciaux autochtones***

La main-d'œuvre autochtone peut tirer profit de l'immigration grâce à la création d'emplois dans le commerce et au transfert de compétences.

Dans le commerce, l'immigration de travail entraîne entre autres la création d'emplois pour les nationaux dans les entreprises créées par des immigrants dans le secteur formel comme dans le secteur informel. De nombreux jeunes Ivoiriens sont ainsi employés par des immigrants comme vendeurs ou apprentis dans le

secteur de la distribution. De jeunes Ivoiriens sont par exemple embauchés par des commerçants chinois pour la vente de produits chinois, par des Nigériens pour la vente de friperie et d'appareils électro-ménagers d'occasion, et par des Marocains et des Libanais pour la vente de vêtements et d'appareils électro-ménagers neufs.

Cependant, les leaders syndicaux relèvent des discriminations à l'égard des Ivoiriens, rémunérés en deçà du SMIG (salaire minimum interprofessionnel garanti) dans certaines entreprises commerciales tenues par des immigrés, comme en atteste un témoignage du responsable de la promotion syndicale à l'Union générale des travailleurs de Côte d'Ivoire (UGTCI), dénonçant la différence de salaire dans les entreprises libanaises entre employés Libanais et Ivoiriens ayant les mêmes qualifications).

### ***Autres effets des activités des immigrés dans ces deux secteurs***

L'immigration peut en outre influencer sur le commerce extérieur et l'investissement.

Les travailleurs immigrés participent au développement du commerce intérieur et extérieur en Côte d'Ivoire. Ils approvisionnent le marché national en marchandises grâce à leur maîtrise des réseaux d'approvisionnement. Le marché local est ainsi approvisionné à partir de leurs pays d'origine. En dépit de cette contribution, il est souvent reproché aux commerçants immigrés d'être impliqués dans la contrebande de marchandises et de produits agricoles. On a pu observer ce phénomène à Abengourou, localité productrice de cacao située à l'est de la Côte d'Ivoire et frontalière avec le Ghana. Les produits vivriers achetés sur le marché bord-champ par les femmes immigrées (burkinabées et ghanéennes) y sont convoyés directement vers leurs pays d'origine. Quelques commerçantes ivoiriennes estiment que l'exportation de ces produits vivriers est préjudiciable à l'économie et à l'autosuffisance alimentaire locale.

Les immigrés effectuent non seulement des investissements, mais aussi souvent des transferts de fonds vers leurs pays d'origine. De nombreux immigrés, notamment de la sous-région ouest-africaine, réinvestissent ainsi leurs revenus tirés de l'agriculture et du commerce dans la construction et la location de bâtiments, ainsi que dans le transport. Les investissements dans ces secteurs d'activité s'expliquent, aux dires des personnes interrogées, par leur caractère durable (immobilier) et le fait qu'ils ne nécessitent pas de trop grandes connaissances de gestion. En outre, profitant d'un système financier ivoirien assez libéral et flexible qui permet le rapatriement des fonds dans les pays d'origine sans véritable contrainte, de nombreux immigrés transfèrent la quasi-totalité de leurs gains dans leurs pays. C'est par exemple le cas chez les commerçants mauritaniens, qui ne disposeraient pas d'autres investissements en dehors de leurs boutiques et magasins.



### **Rôle des immigrants dans le secteur informel**

Le secteur informel joue un rôle extrêmement important dans l'ensemble des pays en développement. Dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, une grande partie des entreprises sont informelles (Zenou, 2008) et souvent de taille très limitée (La Porta et Shleifer, 2008). Une partie importante des travailleurs indépendants et même des employeurs du secteur informel y opèrent pour des raisons de nécessité plutôt que d'opportunité (Amin, 2010). Bien que l'entrepreneuriat d'opportunité semble avoir des effets plus positifs pour la croissance économique que celui de nécessité (Acs, 2006), dans un échantillon de quelques pays en développement, les caractéristiques des entreprises créées pour ces deux motifs sont assez similaires, à l'exception du secteur manufacturier (Amin, 2010).

En Côte d'Ivoire, le secteur informel est également important. En termes d'emplois, 83 % des autochtones et 91 % des immigrants actifs travaillaient dans le secteur informel en 2008 (voir le graphique 3.7 au chapitre 3). On estime qu'un peu moins de la moitié des personnes travaillant dans le secteur informel en 1998 ne le faisaient pas sur une base volontaire, en ce sens que leur seule autre option était le chômage (Günther et Launov, 2012). Ce taux est moins important pour les entrepreneurs du secteur formel, mais la différence est toutefois moins marquée qu'à Madagascar et à Maurice (Leino, 2009). Concernant les entreprises informelles, environ trois quarts des employeurs ou des individus exerçant à leur compte hors du secteur agricole ont travaillé pour une entreprise non répertoriée et sans numéro fiscal.

Étant donné la forte concentration des immigrants dans le secteur informel – plus importante même que celle des autochtones –, une compréhension de leur rôle spécifique est indispensable pour évaluer la contribution économique des immigrants en Côte d'Ivoire. La section précédente a déjà traité de ce rôle, mais étant basée sur une étude qualitative, n'a pas présenté des résultats représentatifs. Cette section, fondée sur une enquête quantitative et représentative, permet de combler cette lacune.

L'analyse des entreprises informelles se base sur l'*Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel* (ENSESI) de 2016 de l'Institut national de la statistique (INS). Il s'agit d'une enquête en deux phases : une enquête auprès des ménages (enquête sur la situation de l'emploi) ; et une enquête auprès des entreprises informelles non agricoles identifiées durant la première phase (enquête sur le secteur informel). Le cadre d'échantillonnage se base sur un tirage d'abord systématique puis aléatoire du fichier du *Recensement général de la population et de l'habitat* (RGPH) de 2014. La première phase est donc représentative de l'ensemble des ménages en Côte d'Ivoire, et la seconde, de celui des entreprises informelles non agricoles. Les données incluent



2 939 entreprises. Le questionnaire de l'enquête sur le secteur informel contient des informations sur les caractéristiques des entrepreneurs et de leurs employés, les obstacles auxquels les entreprises sont confrontées, et leurs coûts et revenus. Étant donné qu'il s'agit d'entreprises informelles et que les réponses se basent sur les déclarations des répondants et non sur des documents comptables, les questions relatives aux coûts et revenus portent uniquement sur le dernier mois précédant l'entretien, compliquant ainsi l'analyse de la productivité.

Afin d'améliorer l'analyse du rôle des immigrants dans le secteur informel, l'INS et l'équipe du projet ont collaboré pour l'ajout de questions pertinentes à l'enquête. Il s'agit notamment de questions sur : le pays de naissance de la main-d'œuvre ; l'évolution au cours des 12 derniers mois de l'effectif de la main-d'œuvre née en Côte d'Ivoire et à l'étranger ; et les effets d'une collaboration avec un travailleur né à l'étranger<sup>2</sup>. L'identification des entreprises employant des travailleurs immigrés s'est faite grâce à des questions sur le nombre de travailleurs autochtones et immigrés actifs dans l'entreprise durant chaque mois de l'année écoulée. Les entreprises employant au moins un travailleur immigré durant cette période étaient classées dans la catégorie des entreprises avec immigré(s).

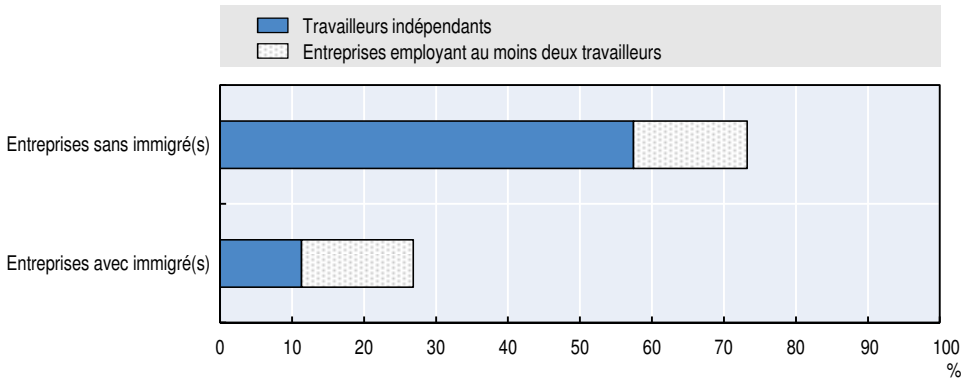
### ***La majorité des entreprises n'emploient qu'un travailleur – le propriétaire***

En Côte d'Ivoire, les entreprises du secteur informel sont petites. En moyenne, elles emploient 1.3 travailleur, y compris les travailleurs ayant travaillé dans l'entreprise durant au moins une heure le mois précédent, indépendamment de leur rémunération ou non, ou de leur lien de parenté ou non. Environ 30 % des entreprises informelles emploient au moins un travailleur né à l'étranger ou sont gérées par un immigré (graphique 5.3). Parmi ces entreprises, 43 % sont des travailleurs indépendants (sans autres employés). Le pourcentage de travailleurs indépendants est plus élevé (79 %) parmi les entreprises sans immigré.

La majorité des entreprises informelles ne créent pas d'emploi en dehors de celui de l'entrepreneur lui-même. Un entrepreneur sur quatre exerce une autre activité professionnelle (comme activité principale ou secondaire). Ce taux varie toutefois selon les régions : parmi les entrepreneurs urbains, 14 % ont un autre travail, contre 44 % parmi les entrepreneurs ruraux. Ce profil est similaire à celui du Rwanda (Abott, Murenzi et Musana, 2012). Les zones urbaines offrent peut-être davantage d'opportunités pour l'entrepreneuriat à plein temps. À l'inverse, dans les zones rurales, une nécessité plus forte de diversification des revenus peut stimuler l'entrepreneuriat comme activité secondaire.

### Graphique 5.3. Environ 30 % des entreprises informelles en Côte d'Ivoire emploient au moins un travailleur né à l'étranger

Pourcentage d'entreprises informelles selon qu'elles emploient au moins un immigré et plus d'un travailleur

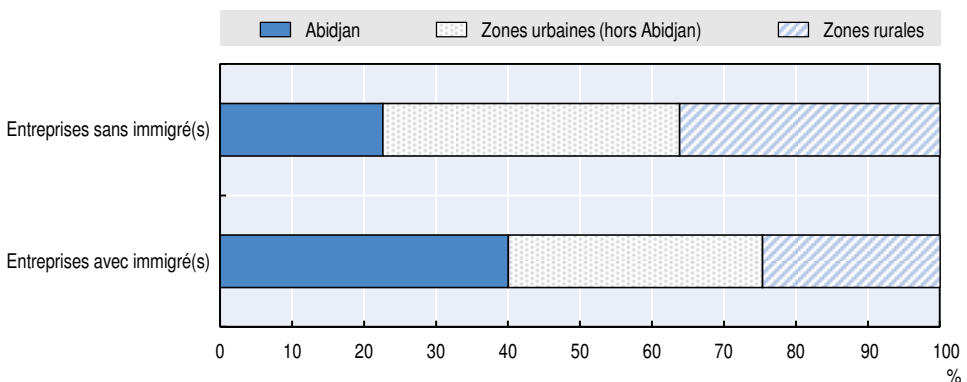


Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2017a), *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel*.

Si la motivation pour créer une entreprise varie selon la zone géographique, elle peut également influencer sur sa productivité. Comme susmentionné, il est ainsi possible que la productivité des entreprises « de nécessité » soit plus faible que celle des entreprises « d'opportunité ». En Afrique sub-saharienne, les entreprises rurales tendent à avoir une productivité inférieure à celle des entreprises urbaines (Nagler et Naudé, 2014). En Côte d'Ivoire, les entreprises employant au moins un travailleur né à l'étranger se situent le plus souvent en zone urbaine (graphique 5.4). La forte concentration des immigrés à Abidjan contribue à ce résultat.

### Graphique 5.4. Les entreprises employant des immigrés se situent plus souvent en zone urbaine

Distribution des entreprises selon leur situation géographique et leur emploi d'au moins un immigré

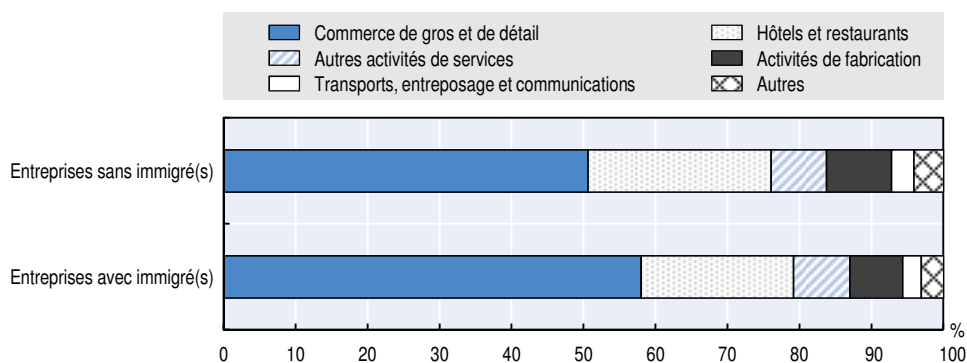


Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2017a), *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel*.

La répartition des entreprises employant ou non des immigrés entre les différents secteurs est généralement similaire. L'exception la plus notable est le secteur commercial, où exercent 58 % d'entreprises avec immigré(s), contre seulement 51 % d'entreprises sans immigré (graphique 5.5). Les entreprises employant des immigrés sont en revanche sous-représentées dans le secteur hospitalier. Cette répartition ne correspond pas forcément à celle des travailleurs immigrés, car une entreprise peut employer plus d'un immigré.

Graphique 5.5. **Les entreprises employant des immigrés exercent le plus souvent dans le secteur commercial**

Distribution des entreprises par secteur d'activité



Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2017a), *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel*.

### **Les coûts salariaux sont plus élevés dans les entreprises employant des immigrés**

Les entreprises employant des immigrés ont des coûts salariaux plus élevés. Outre le salaire, ces coûts incluent aussi toutes les autres prestations potentiellement payées aux employés, telles que la prime de fin d'année, la participation aux bénéfices et autres. Pour les entreprises employant un seul travailleur, le coût salarial s'établit en moyenne à 61 107 XOF pour celles dont le propriétaire est immigré, et à 34 911 XOF pour celles dont le propriétaire est autochtone. Pour les entreprises employant au moins deux travailleurs, le coût salarial s'établit en moyenne à 46 525 XOF pour celles sans immigrés, et à 56 126 XOF pour celles avec immigrés. Une analyse de régression prenant en compte le secteur, la localisation, le capital, le nombre d'employés et le niveau d'éducation du propriétaire montre que la différence est significative entre les entreprises avec et sans immigrés, à l'exception de celles n'employant qu'un travailleur.

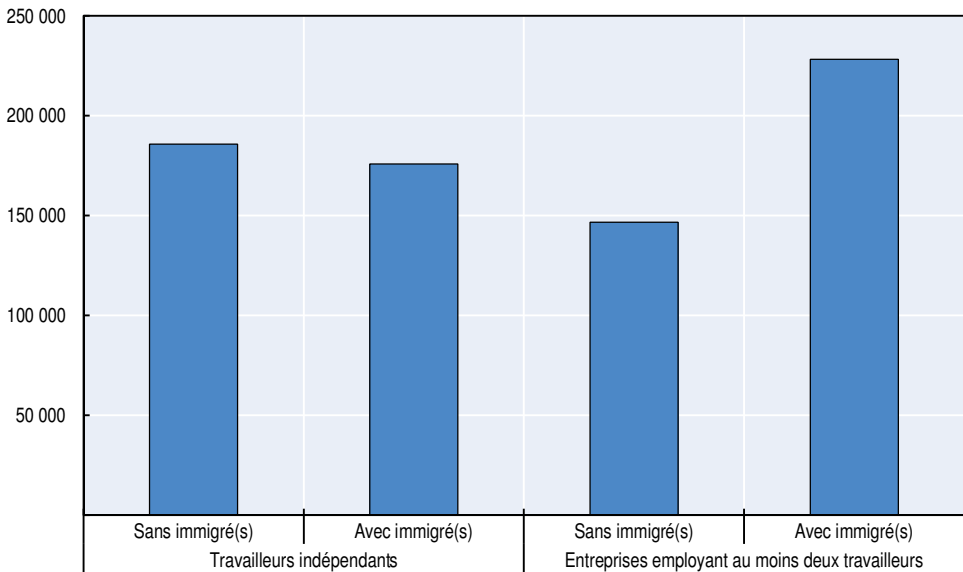
### **Les immigrés contribuent à la productivité des entreprises**

L'une des contributions les plus positives que les immigrés peuvent apporter aux entreprises est l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre. La présente analyse mesure cette productivité par le revenu par travailleur.

Le revenu moyen par travailleur varie selon la taille des entreprises. Pour les travailleurs à leur compte, ce revenu est en moyenne moins élevé si le travailleur est né à l'étranger que s'il est né en Côte d'Ivoire (graphique 5.6). Cette différence n'est toutefois pas statistiquement significative. Pour les entreprises employant au moins deux travailleurs, celles avec immigrés ont en moyenne un revenu par travailleur supérieur (223 254 XOF) par rapport à celles sans immigrés (142 151 XOF). Cette différence est statistiquement significative.

**Graphique 5.6. C'est dans les entreprises employant des immigrés et au moins deux travailleurs que la productivité de la main-d'œuvre est la plus élevée**

*Revenu par travailleur au cours du dernier mois, selon la taille de l'entreprise et l'emploi d'au moins un immigré*



Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2017a), Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel.

Une analyse du revenu par heure travaillée (et non par travailleur) aboutit à des conclusions similaires. Pour les entreprises employant au moins deux travailleurs, le revenu par heure travaillée est en particulier plus élevé parmi celles employant des immigrés. De même, pour les travailleurs à leur compte, la productivité par heure travaillée est en moyenne plus élevée s'ils sont nés à l'étranger. Les employés des entreprises employant des immigrés travaillent en moyenne un plus grand nombre d'heures par mois que leurs homologues des entreprises n'employant pas d'immigrés (respectivement 238 heures, contre 215 heures, soit une différence statistiquement significative).

Différents facteurs influent sur la productivité de la main-d'œuvre, notamment le capital financier et humain à la disposition de l'entreprise,

sa localisation et sa taille. Les immigrés peuvent modifier la productivité d'une entreprise en présentant des caractéristiques différentes de celles des autochtones en termes de niveau d'éducation, de compétences et de connaissances. Cette différence peut influencer directement sur la productivité de la main-d'œuvre : en effet, si la productivité moyenne des travailleurs immigrés diffère de celle de leurs homologues autochtones, la productivité moyenne de l'entreprise change suite à l'embauche d'un immigré. Toutefois, l'interaction entre les différents travailleurs peut générer des gains (ou des pertes) de productivité allant au-delà de cet effet direct.

Le capital par travailleur (ratio capital/travail) constitue un déterminant clé de la productivité de la main-d'œuvre et est en moyenne plus élevé parmi les entreprises employant des immigrés. Le capital moyen des entreprises employant des immigrés s'établit ainsi à 50 010 XOF par travailleur, contre 41 860 XOF pour les entreprises n'employant pas d'immigrés<sup>3</sup>. La différence de productivité entre les entreprises employant ou non des immigrés ne semble toutefois pas résulter de cette plus forte intensité de capital.

Le capital humain a également une incidence importante sur la productivité. Si le niveau d'éducation ne constitue que l'un des éléments de ce capital, il est néanmoins le seul mesuré par l'enquête. Le niveau d'éducation des entrepreneurs est faible et ne varie que légèrement selon que l'entreprise emploie ou non des immigrés (2.6 et 2.9 années de scolarisation, respectivement). La majorité des propriétaires n'ayant pas bénéficié d'une éducation formelle, l'analyse de régression ne peut pas établir l'existence d'un lien entre le niveau d'éducation du propriétaire et la productivité de l'entreprise.

Comme susmentionné, la concentration d'entreprises employant des immigrés est plus forte à Abidjan. La productivité des entreprises informelles ne semble pas différer entre les zones rurales et urbaines.

La taille de l'entreprise ne semble pas avoir d'incidence sur le revenu par travailleur : aucune différence ne s'observe entre les entreprises employant un travailleur autochtone (travailleur indépendant) et les entreprises n'employant pas d'immigrés et comptant plus de travailleurs.

La différence de productivité entre les entreprises employant ou non des immigrés persiste après contrôle de ces facteurs. Des analyses de régression incluant les coûts d'intrants (tels que les coûts salariaux) et le capital révèlent que les revenus par travailleur sont en moyenne plus élevés dans les entreprises employant des immigrés que dans celles n'employant pas d'immigrés, à caractéristiques similaires par ailleurs. L'inclusion du nombre d'heures travaillées comme variable de contrôle n'altère pas cette conclusion. La différence du nombre d'heures travaillées ne semble donc pas influencer sur la différence de productivité.

### **Obstacles et bénéfices rencontrés par les entreprises**

Différentes données montrent que les entreprises informelles sont moins productives que les entreprises formelles. Outre la sélection – les entreprises les plus performantes sont peut-être plus susceptibles de devenir formelles –, les obstacles au niveau de l'accès au financement pourraient être un facteur explicatif. Les entreprises employant des immigrés ont peut-être encore plus de difficultés à obtenir un crédit en raison de leur moindre familiarité avec les démarches à effectuer en Côte d'Ivoire ou de la plus grande difficulté des banques à vérifier leur solvabilité.

Les entreprises employant des immigrés déclarent ainsi rencontrer plus fréquemment des problèmes d'accès au financement que les entreprises n'employant pas d'immigrés (avec des pourcentages s'établissant respectivement à 42 % et 34 %). Une tendance similaire s'observe concernant le coût des crédits : le pourcentage d'entreprises informelles pour lesquelles ce coût constitue un obstacle s'établit respectivement à 37 % et 27 %.

Parmi les entreprises interrogées, très peu semblent penser que la présence d'immigrés a des effets particuliers sur leur activité. Parmi les 34 % d'entreprises indiquant employer des immigrés, la vaste majorité (99 %) déclare que les immigrés n'affectent pas leur activité d'une manière particulière – positive ou négative.

La prudence est de mise lors de l'interprétation des différences examinées dans cette section. Comme susmentionné, les entreprises choisissent d'être formelles ou informelles. Il est donc possible que sur l'ensemble des entreprises de la Côte d'Ivoire, les différences entre entreprises employant ou non des immigrés soient inexistantes ou aillent dans une autre direction.

## **Conclusion**

Ce chapitre tente de présenter différentes données sur la contribution des immigrés au produit national brut et aux entreprises.

La première conclusion est la suivante : à l'heure actuelle, la contribution des immigrés à la valeur ajoutée est supérieure à leur pourcentage dans la population. Ce constat s'explique davantage par leur taux d'emploi plus élevé que par leur concentration dans les secteurs à forte productivité.

Cette estimation se fonde sur un calcul mécanique sur la base de la distribution des immigrés entre les secteurs, et ne capture donc pas les effets dynamiques potentiels des immigrés sur la productivité des entreprises et à terme, sur la croissance économique. L'étude qualitative des secteurs agricole et commercial, ainsi que l'analyse quantitative d'une enquête représentative sur le secteur informel ivoirien permettent de pallier cette lacune et bien d'autres.

Les données quantitatives et qualitatives indiquent, sans pour autant prouver de façon définitive, que la productivité des immigrés ou des entreprises

gérées par, ou employant, des immigrés est supérieure à celle des autochtones ou des entreprises composées exclusivement d'autochtones. Cette productivité plus élevée peut être liée aux caractéristiques des immigrés, souvent décrites de manière positive dans l'étude sectorielle, ou à l'interaction entre immigrés et autochtones dans les entreprises employant au moins deux travailleurs « mixtes ». Une autre possibilité serait que les entreprises employant des immigrés sont plus nombreuses à opérer dans des sous-secteurs moins concurrentiels.

L'interaction de personnes de divers horizons peut avoir des effets positifs sur la productivité. Cette possibilité a été explorée dans le cadre d'une abondante littérature antérieure (Kemeny, 2017). Pour mentionner un mécanisme concret pouvant étayer cette hypothèse, plusieurs employeurs et travailleurs interrogés dans le cadre de l'étude sectorielle évoquent le partage de connaissances et de compétences entre immigrés et autochtones. Néanmoins, les personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur le secteur informel sont très peu nombreuses à mentionner que leur entreprise profite de cet échange.

Une autre possibilité serait que les revenus par travailleur sont en moyenne plus élevés parmi les immigrés en raison du « monopole » qu'ils exercent sur leurs activités. Dans l'étude sectorielle, quelques personnes interrogées évoquent ainsi la prépondérance des immigrés dans certains sous-secteurs. Si cette prépondérance existe et réussit à réduire le niveau de concurrence, les immigrés peuvent conserver des revenus à un niveau artificiellement élevé. En revanche, l'enquête quantitative n'aboutit pas à ce constat.

Cette question nécessite d'être davantage documentée. La précision de la question sur le pays de naissance des travailleurs et l'inclusion de cette dernière dans la première phase de l'ENSESI lors de sa prochaine vague contribueraient grandement à une compréhension plus approfondie. Il conviendrait en outre de pousser plus avant l'analyse de la situation dans le secteur formel, les données les plus récentes sur ce sujet en Côte d'Ivoire datant de 1998.

## Notes

1. L'estimation se base sur la distribution des travailleurs âgés d'au moins 16 ans nés en et hors de Côte d'Ivoire selon le *Recensement général de la population et de l'habitat* de 2014 (INS, 2017b) et la synthèse de l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2013 (INS, 2014). La méthodologie suit celle de l'analyse de Martin (2007) sur l'impact de l'immigration en Thaïlande.
2. La question sur le pays de naissance de chaque travailleur n'a pas été utilisée car elle a seulement été posée aux individus de nationalité non ivoirienne.
3. La différence est statistiquement significative à un niveau de 10 %, mais seulement après exclusion d'observations aberrantes (de plus de trois écarts-types de la valeur moyenne). Lorsque ces observations sont incluses, il existe une différence, mais l'écart-type est grand.

## Références

- Abott, P., I Murenzi et S. Musana (2012), « The Role of Non-farm Household Enterprises in Poverty Reduction, Employment Creation and Economic Growth in Rwanda », *Rwanda Journal*, vol. 26 Series B: Social Sciences, pp. 68-92, <http://dx.doi.org/10.4314/rj.v26i1.4>.
- Acs, Z. (2006), « How is Entrepreneurship Good for Economic Growth? », *Innovations*, vol. 1/1, pp. 97-107, <https://doi.org/10.1162/itgg.2006.1.1.97>.
- Amin, M. (2010), « Necessity vs. Opportunity Entrepreneurs in the Informal Sector », *Enterprise Surveys Note Series*, n° 17, <http://documents.worldbank.org/curated/en/481511468006610563/pdf/603510BRI0Nece10Box358317B01PUBLIC1.pdf>.
- Banque mondiale (non daté), *World Development Indicators*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Böhme, M. et S. Kups (2017), « The Economic Effects of Labour Immigration in Developing Countries: A Literature Review », *Documents de travail du Centre de développement de l'OCDE*, n° 335, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/c3cbdd52-en>.
- The Conference Board (2016), *Total Economy Database*, <https://www.conference-board.org/data/economydatabase/index.cfm?id=27722>.
- Diby (2015), *Construction sociale du monopole des immigrés dans l'activité de vente de bois d'œuvre et d'ébénisterie à Abidjan*, thèse de doctorat, Institut d'ethnosociologie, Université Félix Houphouët Boigny.
- Günther, I. et A. Launov (2012), « Informal Employment in Developing Countries: Opportunity or Last Resort? », vol. 97/1, pp. 88-98, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2011.01.001>.
- INS (2017a), *Enquête nationale sur la situation de l'emploi et le secteur informel*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (2017b), « Tabulations préparées par l'Institut national de la statistique sur la base du Recensement général de la population et de l'habitat de 2014 », Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (2014), *Synthèse de l'activité économique en Côte d'Ivoire en 2013*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.
- Kaba, B. (2015), *Immigration des Guinéens en Côte d'Ivoire et au Sénégal de 1961 à 2003*, thèse de doctorat, Département des sciences historiques, Université Félix Houphouët Boigny.
- Kemeny, T. (2017), « Immigrant Diversity and Economic Performance in Cities », *International Regional Science Review*, vol. 40/2, pp. 164-208, <https://doi.org/10.1177/0160017614541695>.
- Kipré, P. (2006), « Migrations et construction nationale en Afrique noire : Le cas de la Côte d'Ivoire depuis le milieu du XX<sup>e</sup> siècle », *Outre-Terre*, vol. 4/17, pp. 313-332.
- Koné, M., G.J. Ibo et N. Kouamé (2005), *Le tutorat en Côte d'Ivoire, analyseur pertinent des dynamiques socio-foncieres locales*, projet CLAIMS, GIDIS-CI, Abidjan.
- La Porta, R. et A. Shleifer (2008), « The Unofficial Economy and Economic Development », *Brookings Papers on Economic Activity*, vol. 2008, pp. 275-352.
- Leino, J. (2009), « Formal and Informal Enterprises », *Enterprise Surveys Enterprise Note Series*, n° 5, <http://documents.worldbank.org/curated/en/468601468155705123/pdf/508550BRI0Box31IC10Enterprise0Note5.pdf>.
- Lognon, J.L. et R. Yao Gnabli (2010), « Construction sociale des monopoles dans l'économie informelle abidjanaise », *Itinérés Plus*, vol. 8.



- Martin, P. (2007), *The Economic Contribution of Migrant Workers to Thailand: Towards Policy Development*, Organisation internationale du travail, Bangkok, [http://ilo.org/asia/whatwedo/publications/WCMS\\_098230/lang--en/index.htm](http://ilo.org/asia/whatwedo/publications/WCMS_098230/lang--en/index.htm).
- Ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (2015), *Les politiques agricoles à travers le monde – Côte d'Ivoire*, Ministère français de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Paris, <http://agriculture.gouv.fr/sites/minagri/files/1506-ci-resinter-fi-cote-ivoire.pdf>.
- Nagler, P. et W. Naudé (2014), « Labor Productivity in Rural African Enterprises: Empirical Evidence from the LSMS-ISA », *IZA Discussion Paper*, n° 8524, <http://ftp.iza.org/dp8524.pdf>.
- OCDE (2016), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 3. De l'analyse à l'action*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264255883-fr>.
- Simoes, A.J.G. et C.A. Hidalgo (2011), *The Economic Complexity Observatory: An Analytical Tool for Understanding the Dynamics of Economic Development*, ateliers à l'occasion de la 25<sup>e</sup> conférence de l'AAAI sur l'intelligence artificielle, <http://atlas.media.mit.edu/>.
- Zenou, Y. (2008), « Job Search and Mobility in Developing Countries. Theory and policy implications », *Journal of Development Economics*, vol. 86/2, pp. 336-355, <https://doi.org/10.1016/j.jdeveco.2007.06.009>.



## Chapitre 6

# La contribution des immigrés aux finances publiques en Côte d'Ivoire

*Ce chapitre se propose de comparer la contribution fiscale nette en 2008 des immigrés et des personnes nées en Côte d'Ivoire. Il expose tout d'abord les recettes et les dépenses publiques, puis estime l'allocation des grandes catégories de ces recettes et de dépenses entre populations autochtone et immigrée, avant de comparer les contributions nettes de ces deux groupes.*

Outre son incidence sur le marché du travail et l'économie dans son ensemble, l'immigration peut aussi influencer sur l'équilibre fiscal. En payant des impôts, les immigrés augmentent en effet les recettes publiques. Ils génèrent toutefois aussi des dépenses publiques supplémentaires. Comme vu au chapitre 2, les droits des immigrés en Côte d'Ivoire comprennent par exemple l'accès aux services de santé et à l'éducation primaire et secondaire. A priori, il n'est pas évident de déterminer si les recettes supplémentaires sont supérieures aux dépenses, ou vice versa. Dans les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'impact fiscal direct des immigrés est tantôt positif, tantôt négatif, mais en général d'une ampleur limitée (OCDE, 2013).

Ce chapitre se propose de comparer la contribution fiscale nette des immigrés et des personnes nées en Côte d'Ivoire. Il expose tout d'abord les recettes et les dépenses publiques, puis estime l'allocation des grandes catégories de ces recettes et dépenses entre populations autochtone et immigrée. La méthodologie utilisée à cet effet est décrite à l'annexe 6.A1. Enfin, il compare les contributions nettes de ces deux groupes. En 2008, selon la méthodologie employée, la contribution fiscale moyenne des immigrés est soit supérieure, soit inférieure à celle des personnes nées en Côte d'Ivoire.

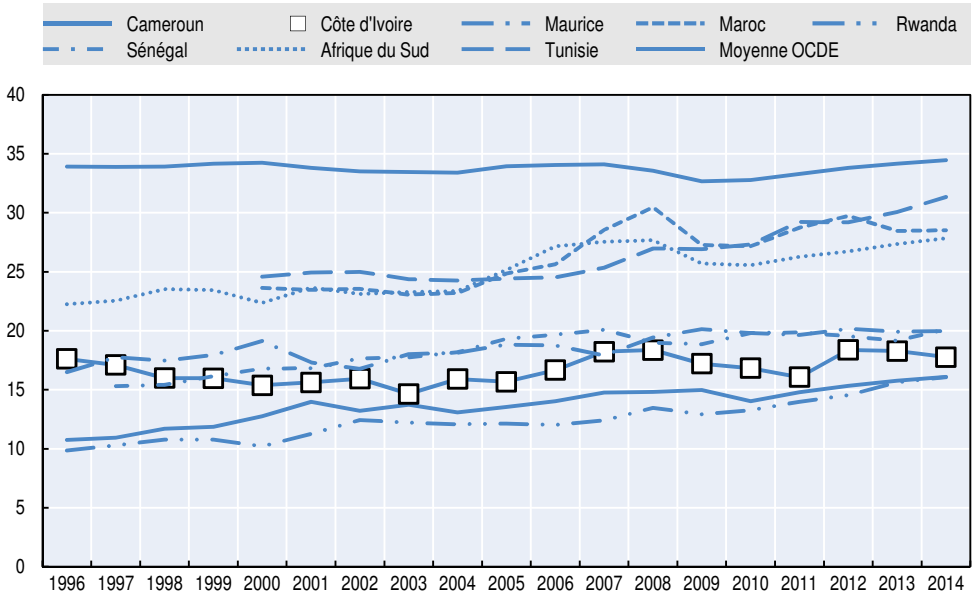
## Recettes et dépenses budgétaires

Durant la période allant de 1996 à 2014, les recettes fiscales de la Côte d'Ivoire varient entre 15.4 % et 18.4 % du produit intérieur brut (PIB) (OCDE, 2016a). Le recul des revenus en 2003 et 2011 est lié aux crises (Keho, 2013). Ces recettes sont inférieures aux 21.7 % enregistrés en 1990, ainsi qu'au critère de convergence de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) (OCDE, 2016b). Elles sont toutefois supérieures à celles de certains autres pays subsahariens à revenu intermédiaire de la tranche inférieure comme le Cameroun et le Rwanda (graphique 6.1).

Les régies financières chargées du recouvrement des recettes fiscales en Côte d'Ivoire sont la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD) et la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP). Le pays a opté pour un système fiscal déclaratif. En 2014, la DGI a réalisé 51.2 % des recettes fiscales ; la DGD, 48.5 % ; et la DGTCP, 0.3 % (Ministère de l'Économie et des Finances, 2010).

### Graphique 6.1. En Côte d'Ivoire, les recettes publiques sont faibles, mais pas exceptionnellement basses

Total des recettes fiscales en pourcentage du PIB, 1996-2014



Source : OCDE (2016b), Statistiques des recettes publiques en Afrique 1990-2014, tableau 3.1., <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253308-6-en-fr>.

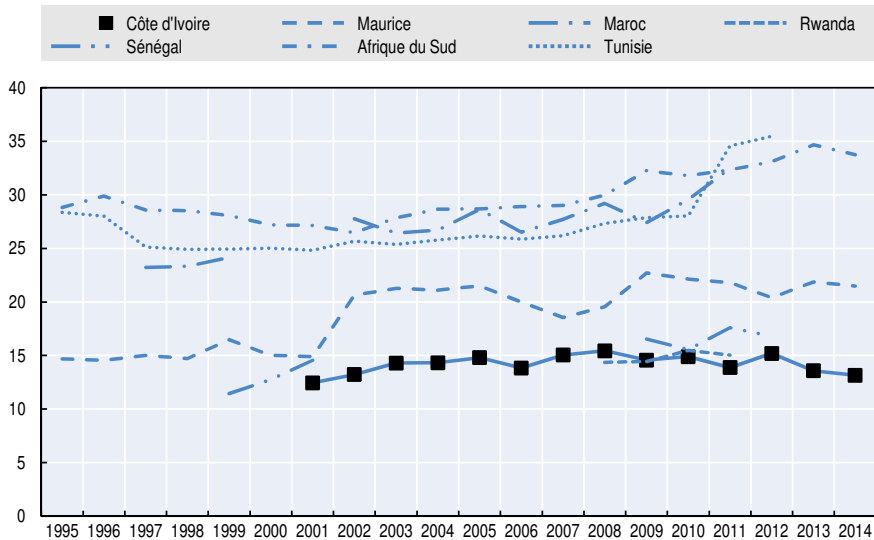
Le niveau des dépenses publiques est très faible (graphique 6.2). Ces dépenses, qui excluent l'investissement public, ont à peine évolué durant les années 2001 à 2014. La Banque mondiale juge le déficit et la dette publics durables, pour autant que le rendement des investissements publics soit supérieur au coût de financement (Banque mondiale, 2015).

La structure des recettes publiques révèle une forte dépendance vis-à-vis des impôts indirects, surtout du commerce extérieur, plutôt que des impôts directs (tableau 6.1). Même la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) représente à peine plus de 2 % de la consommation totale (Banque mondiale, 2015).

Outre le service de la dette publique et les biens publics purs, l'éducation constitue une priorité importante pour le gouvernement (tableau 6.1). Au cours des dernières années, la part du service de la dette dans les dépenses publiques s'est amoindrie (environ 25 % en 2015), tandis que celles de l'enseignement et de la recherche (20 %), ainsi que de la santé (7.4 %), ont augmenté.

Graphique 6.2. **En Côte d'Ivoire, les dépenses publiques sont assez faibles**

Total des dépenses fiscales au titre d'activités opérationnelles en pourcentage du PIB, 1995-2014



Source : Banque mondiale (non daté), World Development Indicators, <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.

Tableau 6.1. **Les taxes sur le commerce extérieur représentent la principale source des recettes publiques**

Distribution des recettes et des dépenses publiques en 2008, en millions de XOF

	Valeur nominale	Pourcentage
<b>RECETTES PUBLIQUES TOTALES</b>	<b>1 976 800</b>	
Taxes sur le commerce extérieur	763 300	39 %
Taxes sur les biens et services, et autres taxes indirectes	321 400	16 %
Impôts sur les bénéfices	293 713	15 %
Autres recettes non fiscales (y compris redevance télécommunication)	239 300	12 %
Impôts sur les revenus et salaires	171 000	9 %
Cotisations de sécurité sociale	141 400	7 %
Impôts fonciers et impôts sur les revenus de capitaux mobiliers	46 800	2 %
<b>DEPENSES PUBLIQUES TOTALES</b>	<b>2 880 442</b>	
Service de la dette publique	1 096 123	38 %
Biens publics purs (services généraux des administrations publiques, défense, activités végétales et halieutiques)	817 714	28 %
Enseignement (base, secondaire, supérieur, technique et professionnel)	459 275	16 %
Biens congestibles (activités minières et énergétiques, activités de transport et télécommunication, activités industrielles et autres services, protection de l'environnement, logement et équipements collectifs, loisirs, culture et culte)	271 292	9 %
Ordre et sécurité	99 568	4 %
Santé	98 411	3 %
Protection sociale	34 588	1 %

Source : Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*.

## Allocation des recettes publiques

Les informations relatives aux différentes catégories de recettes fiscales et de dépenses publiques sont issues des données administratives publiées par les différentes directions du ministère de l'Économie et des Finances. Les catégories de dépenses publiques retenues pour la présente étude se présentent sous la forme d'une classification fonctionnelle visant à classer les dépenses budgétaires selon leurs objectifs socio-économiques. La classification des recettes se fait quant à elle selon leur nature, et éventuellement leur source.

### **Impôts sur les revenus et salaires**

Les composantes essentielles des impôts sur les revenus et salaires sont l'impôt sur les traitements et salaires, ainsi que la contribution à la charge des employeurs. L'impôt sur les salaires est un impôt cédulaire caractérisé par une retenue à la source et acquitté par le salarié. Les taux s'établissent à 1.5 % applicable sur 80 % du revenu brut, ou à 1.2 % applicable sur le revenu brut. La contribution à la charge de l'employeur est un impôt acquitté par l'employeur. Les taux en vigueur s'établissent à 11.5 % pour le personnel expatrié et à 1.2 % pour le personnel local.

L'estimation de la répartition de ces revenus se base sur la rémunération de l'emploi principal et secondaire, telle que rapportée dans l'*Enquête nationale sur le niveau de vie des ménages* (ENV) de 2008 (Institut national de la statistique [INS], 2008). Cette approche est nécessaire en raison de la non disponibilité des informations sur le statut d'employeur-salarié et de l'absence d'indication dans les catégories socio-professionnelles, pour les patrons non agricoles employant des salariés, du statut d'expatrié ou non de leur personnel. Pour avoir l'assurance que les revenus considérés sont assujettis à l'impôt, on pose la condition que l'activité de l'emploi principal soit connue des impôts. La part de cette rémunération pour chaque sous-groupe est ensuite multipliée par le montant officiel des impôts sur les revenus et salaires fourni par le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) afin de déterminer le montant des paiements acquittés par les nationaux comme par les immigrés au titre de ce type d'impôt.

Il ressort de ces estimations que la part de l'impôt sur les revenus et salaires acquittée par un individu né en Côte d'Ivoire (8 835 XOF en moyenne, soit environ 20 USD) est supérieure à celle acquittée par un individu né à l'étranger (6 888 XOF, soit environ 15 USD) (tableau 6.2).

### **Cotisations de sécurité sociale**

Le système de sécurité sociale couvre toutes les personnes employées dans le secteur formel en Côte d'Ivoire, y compris les immigrés. La couverture de ces derniers ne peut toutefois pas être étendue à leur pays d'origine, à l'exception

des travailleurs français en vertu de la Convention ivoiro-française de sécurité sociale<sup>1</sup>. La Caisse nationale de prévoyance sociale (CNPS) gère le régime de couverture privé ou volontaire, et la Caisse générale des agents de l'État (CGRAE), le régime couvrant les risques des anciens fonctionnaires retraités.

**Tableau 6.2. Les immigrés paient en moyenne moins d'impôts sur les revenus**  
Impôts sur les revenus et salaires ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Impôts sur les revenus et salaires (en millions de XOF)	Pourcentage	Impôts sur les revenus et salaires par individu (XOF)
Individus nés en CIV	161 493	94.44	8 835
Immigrés	9 507	5.56	6 888
Total	171 000	100	

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*; Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*.

Pour le régime privé, les employeurs sont tenus de déclarer et de reverser à la CNPS les cotisations de sécurité sociale au titre de leurs employés. Les taux de cotisation s'établissent à 5.75 % du salaire plafonné à 70 000 XOF par mois pour les prestations familiales, à 2-5 % du salaire plafonné à 70 000 XOF par mois selon le secteur d'activité pour les accidents du travail et les maladies professionnelles (ATMP), et à 14 % du salaire plafonné à 1 647 315 XOF par mois pour l'assurance vieillesse. Les contributions au titre de l'assurance vieillesse sont réparties entre l'employeur et l'employé, tandis que les deux autres catégories sont exclusivement à la charge de l'employeur. Les travailleurs à leur compte ont la possibilité de cotiser au titre des ATMP sur une base volontaire.

L'estimation des cotisations de sécurité sociale se base également sur la rémunération tirée du revenu de l'emploi principal et secondaire. Pour avoir l'assurance que les revenus considérés sont assujettis à la sécurité sociale, on pose la condition supplémentaire que l'emploi principal concerne les individus déclarés à la CNPS ou ayant droit à une retraite payée. La part de cette rémunération pour chaque groupe est ensuite multipliée par le montant officiel des cotisations de sécurité sociale figurant dans le TOFE afin de déterminer le montant des paiements acquittés par les nationaux comme par les immigrés au titre de ce type de cotisations.

Il ressort de ces estimations que les cotisations de sécurité sociale acquittées par un autochtone représentent en moyenne 7 453 XOF (soit environ 17 USD), soit un montant nettement supérieur aux 3 770 XOF (soit environ 8 USD) acquittés en moyenne par un immigré (tableau 6.3).

La faiblesse du niveau moyen de ces cotisations et de l'impôt sur les revenus individuels s'explique en grande partie par le rôle limité du secteur formel en Côte d'Ivoire (voir le graphique 3.7 au chapitre 3).



**Tableau 6.3. Les immigrés paient moins de cotisations sociales**  
Cotisations sociales ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation des cotisations de sécurité sociale (en millions de XOF)	Pourcentage	Estimation des cotisations de sécurité sociale par individu (XOF)
Individus nés en CIV	13 612	96.28	7 453
Immigrés	526	3.72	3 770
Total	14 138	100	

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*; Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*.

### **TVA, acompte sur divers impôts, droits d'accise et autres taxes indirectes**

Il existe diverses taxes indirectes en Côte d'Ivoire. Le taux normal appliqué pour la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) s'établit à 18 %. En revanche, comme susmentionné, les revenus de la TVA représentent seulement 2.2 % de la consommation totale, entraînant un taux d'efficacité de 11.6 %, soit un taux très faible, même en comparaison de pays similaires (Banque mondiale, 2015). L'acompte sur divers impôts (ASDI) est un prélèvement à la source opéré par les importateurs ou commerçants sur les ventes faites à leurs clients soumis à l'impôt synthétique ou à la taxe forfaitaire des petits commerçants et artisans. Les droits d'accise sont quant à eux des impôts indirects assis sur des volumes, poids et quantités de produits spécifiques.

L'estimation de la répartition de ces taxes se base sur la distribution des dépenses totales de consommation. Cette approche est nécessaire en raison de la multiplicité des taxes spéciales composant les droits d'accise, qui rend complexe leur estimation par la méthode des taux. La part du revenu total (principal et secondaire) par les recettes de TVA/ASDI, droits d'accise et autres taxes directement extraites du TOFE est multipliée par les parts de la consommation des immigrés et des personnes nées en Côte d'Ivoire afin de déterminer la part acquittée par chaque groupe au titre de ce type de taxes.

Il ressort de ces estimations que les immigrés paient davantage de taxes indirectes que les personnes nées en Côte d'Ivoire (17 475 XOF en moyenne, contre 16 262 XOF [soit environ 39 USD, contre 36 USD]) (tableau 6.4).

### **Impôts sur les bénéfices des sociétés**

L'impôt sur les sociétés est essentiellement constitué des impôts sur les bénéfices qui comprennent les bénéfices industriels et commerciaux, l'impôt synthétique et l'acompte d'impôt sur le revenu du secteur informel (AIRSI). Les informations relatives aux impôts sur les sociétés, disponibles à la Direction générale des impôts (DGI), sont contenues dans la déclaration fiscale d'existence. Ce document ne fournit toutefois pas les informations relatives au lieu de naissance des propriétaires des entreprises.

**Tableau 6.4. Les immigrés paient davantage de taxes indirectes**

Taxes indirectes ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation de la TVA et des autres taxes indirectes (en millions de XOF)	Pourcentage	TVA et autres taxes indirectes, par individu (XOF)
Individus nés en CIV	297 414	92.5	16 262
Immigrés	23 986	7.5	17 475
Total	321 400		

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*; Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*.

L'estimation de la répartition de cet impôt se fait en multipliant la valeur officielle des impôts sur les bénéfices par le pourcentage d'autochtones et d'immigrés dans la population adulte totale, afin de déterminer les parts qu'ils acquittent respectivement au titre de ce type d'impôt. Cette approche aboutit à une valeur identique de l'impôt sur les bénéfices pour les adultes, estimée à 27 490 XOF (soit environ 62 USD).

### **Impôts fonciers et impôts sur le revenu des capitaux mobiliers**

Le Code général des impôts (CGI) prévoit deux types d'impôts fonciers : l'impôt foncier lié au droit de propriété ; et l'impôt sur le revenu foncier provenant du revenu tiré de la location d'un immeuble. La fiscalité générale relative au patrimoine foncier des propriétés bâties et des immeubles non bâtis générant des revenus s'établit à 11 % de la valeur locative. Quant à l'impôt sur le revenu foncier, le taux de 4 % est fixé sur la valeur locative des immeubles générant des revenus. Les impôts sur le revenu des capitaux mobiliers sont des impôts cédulaires sur le revenu des placements autres qu'immobiliers. Ils comprennent l'impôt sur le revenu des valeurs mobilières et l'impôt sur le revenu des créances. Le premier est retenu à la source sur les revenus des actions, parts sociales et obligations, avec un taux de droit commun de 12 %. Le second est retenu à la source sur les intérêts et tous les autres produits des créances, dépôts, cautionnements, comptes courants et emprunts non obligataires, avec un taux de droit commun de 18 %.

Les informations relatives au montant des dividendes, intérêts et autres revenus de la propriété perçus au cours des 12 derniers mois sont utilisées pour estimer la contribution respective des immigrés et des autochtones à ces impôts. La part respective de ces montants pour chaque groupe est ensuite multipliée par la valeur officielle des impôts fonciers et impôts sur le revenu des capitaux mobiliers afin d'obtenir une estimation la part acquittée par chaque groupe au titre de ce type d'impôt.

Il ressort de ces estimations que le montant de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers acquitté par un immigré s'établit en moyenne à 3 971 XOF (soit environ 9 USD), soit un montant supérieur aux 2 259 XOF (soit 5 USD) acquittés par un autochtone (tableau 6.5).

**Tableau 6.5. Les immigrés semblent payer davantage d'impôts fonciers et d'impôts sur le revenu des capitaux mobiliers**

Impôts fonciers et impôts sur le revenu des capitaux mobiliers ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation des impôts fonciers et des impôts sur le revenu des capitaux mobiliers (en millions de XOF)	Pourcentage	Impôts fonciers et impôts sur le revenu des capitaux mobiliers, par individu (XOF)
Individus nés en CIV	41 273	88.19	2 259
Immigrés	5 527	11.81	3 971
Total	46 800		

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*; Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*.

### Taxes sur le commerce extérieur

Les taxes sur le commerce extérieur se caractérisent aussi par une multiplicité de droits et taxes portant sur divers produits. Cette catégorie de taxes est estimée par l'application directe des proportions des dépenses totales de consommation sur la base des données du commerce extérieur fournies par le ministère de l'Économie et des Finances (2010). Cette approche n'est probablement pas extrêmement fiable car les échanges commerciaux ne sont pas influencés uniquement par la consommation, mais aussi par les activités entrepreneuriales et professionnelles. Il est difficile de rendre compte de ces relations complexes. Cette procédure est susceptible d'entraîner une sous-estimation de la contribution des immigrés à ces taxes : comme expliqué dans le chapitre précédent, l'immigration peut intensifier les échanges commerciaux internationaux, bien que cet effet ne soit probablement pas très marqué en Côte d'Ivoire.

Il ressort de ces estimations qu'un immigré contribue à hauteur de 41 501 XOF (soit environ 93 USD) au titre de ces taxes, contre 38 621 XOF (soit 87 USD) pour un autochtone (tableau 6.6).

**Tableau 6.6. D'après les estimations, les immigrés paient davantage de taxes sur le commerce extérieur**

Taxes sur le commerce extérieur ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation des taxes sur le commerce extérieur (en millions de XOF)	Pourcentage	Taxes sur le commerce extérieur par individu (XOF)
Individus nés en CIV	706 057	92.5	38 621
Immigrés	56 942	7.5	41 501
Total	763 000		

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*; Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*.

### Autres recettes non fiscales

Les recettes non fiscales sont constituées de diverses composantes, dont les principales sont les revenus du domaine, les revenus du pétrole et du gaz, les recettes non fiscales du Trésor et les redevances de télécommunication.

La plupart de ces recettes provenant des ressources naturelles, il semble adéquat de ne les imputer qu'à la population née en Côte d'Ivoire. Pour un individu autochtone, ces recettes sont donc estimées à 13 101 XOF (soit 30 USD).

## Allocation des dépenses publiques

### Protection sociale

Les principaux acteurs du domaine des prestations sociales sont la CNPS et la CGRAE. Les données fournies par la CGRAE ne spécifient pas le pays de naissance des bénéficiaires. Pour l'estimation des dépenses de protection sociale, les parts des recettes des pensions assignées à chaque groupe (estimées sur la base de l'ENV) sont multipliées par la valeur officielle de la protection sociale appliquée par le gouvernement. Cette approche pose toutefois une difficulté : les pensions peuvent en effet provenir de sources non étatiques ou de l'étranger. Or si les immigrés reçoivent plus souvent des pensions d'autres sources, cela entraînerait une surestimation de dépenses attribuées aux immigrés.

Il ressort de ces estimations que les dépenses de protection sociale au titre d'un immigré s'établissent à 4 903 XOF (soit environ 12 USD), contre 1 391 XOF (soit 3 USD) pour un autochtone (tableau 6.7).

Tableau 6.7. **Les dépenses de protection sociale au titre des immigrés semblent plus importantes**

Dépenses de protection sociale ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation des dépenses de protection sociale (en millions de XOF)	Pourcentage	Estimation des dépenses de protection sociale par individu (XFO)
Individus nés en CIV	25 400	78.82	1 391
Immigrés	6 825	21.18	4 903
Total	32 225		

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*; Ministère de l'Économie et des Finances (2010), Rapport économique et financier pour la loi des finances.

### Santé

Le système public de santé se compose des établissements sanitaires de premier contact, des hôpitaux généraux et spécialisés, ainsi que des centres hospitaliers universitaires. En 2008, seuls 16 % des dépenses totales de santé provenaient de fonds publics. Le reste des dépenses sont financées

par les ménages (69 % pour le recouvrement des coûts des actes de santé et des médicaments, ainsi que les paiements via les assurances privées), les entreprises (2 %) et les partenaires (13 %) (Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA, 2012).

L'estimation des dépenses de santé se base sur les informations collectées dans le cadre de l'ENV 2008 concernant le nombre de personnes ayant rencontré un personnel de santé au cours des 4 dernières semaines. Tous les cas pour lesquels aucune dépense publique n'a vraisemblablement été engagée (par exemple, si la personne a consulté un guérisseur ou s'est rendue dans un centre de santé privé) sont exclus de l'estimation afin d'obtenir l'effectif d'individus ayant eu recours à des services de santé exclusivement publics. La multiplication de cette proportion d'individus (tant chez les autochtones que chez les immigrés) par la valeur officielle des dépenses de santé permet d'estimer la part des dépenses publiques de santé au titre de chaque groupe.

Il ressort de ces estimations que les dépenses publiques de santé au titre d'un immigré et d'un autochtone sont quasi identiques (tableau 6.7), s'établissant à environ 5 000 XOF (soit 11 USD).

**Tableau 6.8. Les dépenses publiques de santé au titre des immigrés et des autochtones sont équivalentes**

Dépenses publiques de santé ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation des dépenses publiques de santé (en millions de XOF)	Pourcentage	Dépenses publiques de santé par individu (XOF)
Individus nés en CIV	91 365	92.84	5 002
Immigrés	7 046	7.16	5 061
Total	98 411		

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages* Et DGBF (2014).

## Éducation

Pour déterminer l'allocation des dépenses publiques d'éducation, la méthode d'estimation retenue considère l'effectif de personnes (enfants et adultes) ayant fréquenté l'année scolaire 2006/07, réparties entre l'éducation de base (maternelle et primaire), le secondaire, l'enseignement professionnel et le supérieur. Les mineurs sont comptabilisés avec les chefs de ménages. Les proportions de ces effectifs (aussi bien pour les autochtones que pour les immigrés) sont ensuite multipliées par les niveaux correspondants de dépenses officielles d'éducation.

Il ressort de ces estimations que les dépenses d'éducation au titre d'un autochtone sont légèrement supérieures à celles au titre d'un immigré (tableau 6.9).

**Tableau 6.9. Les dépenses publiques d'éducation au titre d'un autochtone sont en moyenne supérieures à celles au titre d'un immigré**

Dépenses publiques d'éducation ; estimation des montants total et individuel (2008)

	Estimation des dépenses publiques d'éducation (en millions de XOF)	Pourcentage	Dépenses publiques d'éducation par individu (XOF)
<i>Éducation de base</i>			
Autochtones	273 034	90.42	14 946
Immigrés	28 917	9.58	20 774
<b>Total</b>	<b>301 951</b>		
<i>Enseignement secondaire</i>			
Autochtones	32 791	95.91	1 795
Immigrés	1 400	4.09	1 006
<b>Total</b>	<b>34 191</b>		
<i>Enseignement professionnel</i>			
Autochtones	45 733	100	2 504
Immigrés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>45 733</b>		
<i>Enseignement supérieur</i>			
Autochtones	77 400	100	4 237
Immigrés	0	0	0
<b>Total</b>	<b>77 400</b>		
<b>Tous niveaux d'enseignement confondus</b>			
<b>Autochtones</b>	<b>428 958</b>		<b>23 482</b>
<b>Immigrés</b>	<b>30 317</b>		<b>21 789</b>
<b>Total</b>	<b>459 275</b>		

Source : Élaboré à partir des données de l'INS (2008), Enquête sur le niveau de vie des ménages et DGBF (2014).

### Biens purs et biens congestibles

La catégorisation des dépenses en biens et services publics selon qu'ils sont de nature pure ou congestible suit celle de Dustmann et Frattini (2014). Deux méthodes sont utilisées pour l'estimation des dépenses publiques : dans la première, appelée « scénario du coût moyen », l'allocation des dépenses publiques se fait au prorata, c'est-à-dire en fonction de la proportion de la population dans chaque groupe considéré (autochtones et immigrés) ; dans la seconde, appelée « scénario du coût marginal », les dépenses publiques ne sont assignées qu'aux autochtones, selon l'hypothèse que l'arrivée d'un immigré n'engendre pas de coût supplémentaire dans l'offre de biens publics. L'estimation des dépenses en biens purs se base sur ces deux scénarios, tandis que celle des dépenses en biens congestibles se base uniquement sur le « scénario du coût moyen ».

Il ressort des estimations sous le scénario du coût moyen que les dépenses en biens purs s'établissent à 97 360 XOF (soit environ 219 USD) par individu immigré ou autochtone. Ce dernier se voit assigner (sous le scénario du coût

marginal) l'essentiel des dépenses en biens purs, pour une valeur moyenne de 104 781 XOF (soit 236 USD). Les dépenses en biens congestibles par individu immigré ou autochtone sont estimées (sous le scénario du coût marginal) à 13 801 XOF (soit 31 USD).

### **Dette publique**

Selon une approche similaire à celle susmentionnée, le scénario des coûts moyen et marginal est adopté dans l'allocation des dépenses au titre du service de la dette publique. Sous le scénario du coût moyen, la dépense imputable à un individu né en ou hors du pays s'établit à 55 762 XOF (soit environ 126 USD). Sous le scénario du coût marginal, la dépense imputable à un individu autochtone s'établit à 60 012 XOF (soit 135 USD).

### **Services judiciaires et établissements pénitenciers**

Concernant les dépenses publiques au titre des prisons et tribunaux, en répartissant (selon l'approche basique) les dépenses au titre des services judiciaires, des établissements pénitenciers et de l'éducation surveillée en fonction de la proportion de la population chez les autochtones et les immigrés, on obtient une dépense moyenne de 2 131 XOF (soit 5 USD).

## **Contribution fiscale nette**

D'après les estimations du montant des recettes fiscales individuelles, la contribution moyenne d'un immigré aux recettes fiscales est inférieure d'environ 3 % à celle d'un autochtone (tableau 6.10).

**Tableau 6.10. Les immigrés paient en moyenne moins de taxes et de cotisations sociales**

Estimation de la moyenne individuelle, 2008

	Individu né en CIV	Individu né à l'étranger
Impôt sur les revenus et salaires	8 835	6 888
Cotisations de sécurité sociale	7 453	3 770
TVA/ASDI, droits d'accise et autres taxes indirectes	16 262	17 475
Impôts sur les bénéfices des sociétés	14 213	24 468
Impôts fonciers et impôts sur le revenu des capitaux mobiliers	2 259	3 970
Taxes sur le commerce extérieur	38 621	41 501
Recettes non fiscales	13 101	0
<b>Total</b>	<b>100 744</b>	<b>98 072</b>

Les dépenses publiques au titre d'un immigré sont quasiment égales (scénario du coût moyen) ou inférieures de 77 % (scénario du coût marginal) à celles au titre d'un autochtone (tableau 6.11).

Tableau 6.11. **Les dépenses publiques au titre d'un immigré sont moins élevées**

Estimation de la moyenne individuelle, 2008

	Coût moyen		Coût marginal	
	Autochtones	Immigrés	Autochtones	Immigrés
Protection sociale	1 391	4 903	1 391	4 903
Santé	5 002	5 061	5 002	5 061
Éducation	23 274	21 780	23 274	21 780
Biens purs	97 360	97 360	104 781	0
Biens congestibles	13 801	13 801	13 801	13 801
Service de la dette	55 762	55 762	60 012	0
Justice et prisons	2 131	2 131	2 131	2 131
<b>Total</b>	<b>198 721</b>	<b>200 808</b>	<b>210 392</b>	<b>47 676</b>

La contribution fiscale d'une personne née à l'étranger est plus négative que celle d'une personne née dans le pays sous le scénario du coût moyen, mais plus positive sous le scénario du coût marginal (tableau 6.12). Sous le scénario du coût moyen, la contribution fiscale nette d'un autochtone s'établit ainsi à environ -98 000 XOF (soit -220 USD), et celle d'un immigré, à -102 750 XOF (soit -230 USD).

Tableau 6.12. **Selon la méthode d'estimation, la contribution fiscale des immigrés est soit plus négative, soit plus positive que celle des autochtones**

Estimation pour 2008

	Autochtones	Immigrés
<b>Contribution fiscale nette globale</b>		
Effet moyen	-97 977	-102 736
Effet marginal	-109 648	50 396
<b>Ratio recettes/dépenses</b>		
Effet moyen	0.51	0.49
Effet marginal	0.48	2.06
<b>Ratio contribution/PIB par habitant</b>		
Effet moyen	-0.18	-0.19
Effet marginal	-0.21	0.10

## Utilisation des services sociaux

Outre l'impact fiscal général, une autre préoccupation fréquente concerne l'incidence de l'utilisation des services sociaux par les immigrés sur la qualité de ces services. Si cette étude n'est pas en mesure d'examiner cet effet secondaire, elle peut néanmoins analyser le taux d'utilisation des services sociaux par les populations nées en Côte d'Ivoire et à l'étranger.

Concernant l'éducation publique, l'analyse basée sur l'ENV 2008 suggère que les coûts d'utilisation des services éducatifs générés par les immigrés et



leurs enfants sont légèrement inférieurs à ceux des autochtones (tableau 6.9). Le taux d'immigrés bénéficiant de façon directe ou indirecte de services éducatifs (soit ceux qui étaient eux-mêmes inscrits dans une institution d'éducation publique ou dont les enfants mineurs de leur ménage avaient été scolarisés) était supérieur de 4 points de pourcentage à celui des autochtones. Toutefois, après contrôle de l'âge et du sexe, il apparaît que les immigrés sont 4 points de pourcentage moins susceptibles de bénéficier de ces services.

Les coûts d'utilisation des services de santé publique semblent également comparables entre les individus nés en et hors de Côte d'Ivoire (tableau 6.8). Le taux d'utilisation de ces services par les immigrés est supérieur de moins de 1 point de pourcentage à celui des autochtones. Après contrôle des caractéristiques démographiques (âge et sexe) et éducatives, les immigrés ont la même probabilité d'utiliser un service de santé publique que les autochtones présentant des caractéristiques comparables.

Enfin, les coûts des pensions attribués aux immigrés sont en moyenne supérieurs à ceux des autochtones (tableau 6.7). Toutefois, comme noté auparavant, il n'est pas possible d'identifier la source (État ivoirien, autre État ou entité privée) des pensions, d'où la probabilité d'une surestimation de ces coûts. Après contrôle des caractéristiques des immigrés (âge, sexe, situation matrimoniale et niveau d'éducation), aucune différence statistiquement significative ne s'observe dans la probabilité de recevoir une pension selon le pays de naissance, ni dans le montant des pensions perçues. Le nombre limité de personnes percevant une pension fait toutefois baisser l'intervalle de confiance de ce résultat<sup>2</sup>.

En résumé, les tendances d'utilisation des quelques services sociaux sélectifs suggèrent qu'en 2008, les immigrés n'ont ni surutilisés ces services, ni été exclus de leur utilisation à grande échelle. La prudence est toutefois de mise lors de l'interprétation de ces résultats – notamment concernant les pensions. *L'Enquête sur le niveau de vie des ménages* n'est en effet pas spécialisée sur ce sujet et n'inclut donc pas de questions spécifiques sur la perception de prestations de programmes dédiés. La taille de l'échantillon est par ailleurs trop limitée pour permettre la comparaison en toute confiance des taux de perception des immigrés et des autochtones.

## Conclusion

Selon les estimations présentées dans ce chapitre, en 2008, les immigrés en Côte d'Ivoire enregistraient une contribution fiscale nette soit plus négative que celle de la population née dans le pays, soit même positive. Il convient toutefois de noter que dans le cas de la contribution plus négative, la différence s'explique presque entièrement par les recettes non fiscales entièrement attribuées aux autochtones. Le taux d'emploi des immigrés restant plus élevé en 2014, il est

possible que cette différence ait persisté au cours des années plus récentes. Par ailleurs, la contribution fiscale varie probablement entre les différents groupes d'immigrés. Toutefois, au vu de la taille limitée de l'échantillon de l'enquête sur laquelle l'estimation se base, il n'était pas possible d'effectuer des estimations distinctes pour chaque groupe d'immigrés. Le rapport comparatif du projet, qui vient compléter le présent rapport pays, analyse le rôle de différentes caractéristiques socio-économiques dans l'apparition de cette différence.

Comme toute analyse empirique, celle-ci comporte de nombreuses lacunes, dont la principale a été la nécessité, dans plusieurs cas, de baser l'attribution sur le poids des immigrés dans la population au lieu d'une mesure plus concrète. Par ailleurs, même lorsque l'attribution se base sur une autre mesure, des problèmes persistent : l'erreur d'échantillonnage peut être significative, surtout pour une variable telle que le montant des dividendes perçus, pour laquelle le nombre d'observations est limité. En outre, dans un pays comme la Côte d'Ivoire, où le taux de paiement des taxes ne correspond souvent pas au taux déclaré, il est possible qu'une différence de 10 % dans les dépenses ne corresponde pas à une différence de 10 % dans le paiement des impôts indirects. Enfin, en raison de données manquantes, seule une analyse pour 2008 a pu être présentée. Or il est possible que l'impact fiscal ait évolué depuis lors ou soit différent. Il est donc difficile de déterminer si la contribution moins négative s'est poursuivie, et encore plus complexe de savoir si l'impact fiscal des immigrés au cours de leur vie est plus ou moins positif que celui des autochtones.

## Notes

1. La Convention dispose en la matière que le droit aux prestations est maintenu au travailleur victime d'un accident du travail/d'une maladie professionnelle (AT/MP) lorsqu'il transfère sa résidence sur le territoire de l'autre État avec l'autorisation de son organisme d'affiliation.
2. Les coefficients dans les régressions du logarithme naturel du montant des pensions perçues sur le statut migratoire s'établissent à -0.2 (sans coefficients de contrôle) et à 0.2 (avec coefficients de contrôle), mais ne sont pas statistiquement significatifs.

## Références

- Banque mondiale (2015), *Situation économique en Côte d'Ivoire – La force de l'éléphant pour que sa croissance génère plus d'emplois de qualité*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Banque mondiale (non daté), *World Development Indicators*, Banque mondiale, Washington, D.C., <http://databank.worldbank.org/data/reports.aspx?source=world-development-indicators>.
- Dustmann, C. et T. Frattini (2014), « The Fiscal Effects of Immigration to the UK », *The Economic Journal*, vol. 124/580, pp. 593-643, <http://dx.doi.org/10.1111/econj.12181>.
- INS (2008), *Enquête sur le niveau de vie des ménages*, Institut national de la statistique, Abidjan.

- Keho, Y. (2013), « Rendement et efficacité du système fiscal de la Côte d'Ivoire », Cellule d'analyse des politiques économiques du CIRES (CAPEC).
- DGBF (2014), *Budget Annexes Décembre 2014*, Direction générale du budget et des finances, Ministère auprès du Premier Ministre, Chargé du Budget, Abidjan.
- Ministère de l'Économie et des Finances (2010), *Rapport économique et financier pour la loi des finances*, Ministère de l'Économie et des Finances, Abidjan.
- Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA (2012), *Plan national de développement sanitaire 2012-2015*, Ministère de la Santé et de la Lutte contre le SIDA, Abidjan.
- OCDE (2016a), *Examen multidimensionnel de la Côte d'Ivoire : Volume 2. Analyse approfondie et recommandations*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264251670-fr>.
- OCDE (2016b), *Statistiques des recettes publiques en Afrique 1990-2014*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264253308-6-en-fr>.
- OCDE (2013), « L'impact fiscal de l'immigration dans les pays de l'OCDE », in *Perspectives des migrations internationales 2013*, Éditions OCDE, Paris, [http://dx.doi.org/10.1787/migr\\_outlook-2013-fr](http://dx.doi.org/10.1787/migr_outlook-2013-fr).

## ANNEXE 6.A1

### Méthodologie

On utilise habituellement les analyses statiques et dynamiques pour l'évaluation de l'impact fiscal de l'immigration. La méthode statique évalue l'impact fiscal direct et immédiat de l'immigration. L'analyse dynamique considère quant à elle les effets indirects qui pourraient en résulter, notamment à travers le vieillissement des immigrés et de leurs descendants.

La méthodologie adoptée dans le présent chapitre rejoint celle de Dustmann et Frattini (2014). L'Enquête sur le niveau de vie des ménages (ENV) de 2002 et 2008, ainsi que le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 2014 permettent tous l'identification des immigrés. Des difficultés sont toutefois survenues en raison de l'inaccessibilité de l'ENV 2002 et du caractère essentiellement socio-démographique du RGPH 2014. L'ENV 2008 (Institut national de la statistique [INS], 2008), qui s'est avérée plus complète et disponible, a donc servi de base à ces estimations.

À partir d'un modèle de comptabilité statique (MCS), on estime les parts relatives aux différentes catégories de recettes fiscales et de dépenses publiques. Cette estimation se fait au prorata, c'est-à-dire en fonction de la proportion des effectifs respectifs de chaque sous-population (née en et hors de Côte d'Ivoire) considérée. L'évaluation de la contribution budgétaire de l'immigration consiste à estimer, pour chaque immigré, les parts relatives aux recettes fiscales et cotisations sociales d'une part, et celles relatives aux dépenses publiques et prestations sociales d'autre part, afin d'en apprécier l'effet net par rapport à un autochtone.

De façon formelle, l'expression du solde budgétaire est la différence entre le revenu global ( $REV_t$ ) et la dépense globale ( $DEP_t$ ) :

$$SB_t = REV_t - DEP_t = \sum_{i=1}^N rev_{it} - \sum_{j=1}^N dep_{jt}$$

Où chaque composante du revenu global et de la dépense globale ( $rev_{it}$  et  $dep_{jt}$ ) est respectivement décomposée en montants payés par les autochtones et les immigrés :

$$SB_t = \sum_{k=1}^K \left( \sum_{i=1}^N \alpha_{it}^k rev_{it} - \sum_{j=1}^N \beta_{jt}^k dep_{jt} \right) = \sum_{k=1}^K (REV_t^k - DEP_t^k) = \sum_{k=1}^K SB_t^k$$

Avec  $\alpha_{it}^k$  représentant la part des paiements du groupe  $k$  relatif à l'impôt de type  $i$  durant l'année  $t$ , et  $\beta_{jt}^k$  représentant la part des dépenses publiques de type  $j$  assignées au groupe  $k$ , de telle sorte que  $\sum_{k=1}^K \alpha_{it}^k = 1$  pour chaque type d'impôt  $i$  et  $\sum_{k=1}^K \beta_{jt}^k = 1$  pour chaque type de dépense publique  $j$ . La répartition respective des parts (en termes de revenu et de dépense) pour chaque groupe nécessite l'estimation des différents coefficients d'allocation  $\alpha_{it}^k$  et  $\beta_{jt}^k$  qui sont multipliés par les valeurs officielles des données disponibles dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE). La composante  $SB_t^k$ , qui se présente comme la contribution fiscale nette du groupe  $k$ , dépend étroitement de la taille dudit groupe et est influencée, pour une année donnée, par le signe du solde global.





# Comment les immigrés contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire

L'immigration a des effets positifs, quoique limités, sur l'économie de la Côte d'Ivoire. Sur le marché du travail, les immigrés ne semblent pas peser négativement sur les salaires ou les conditions de travail de la population active autochtone. Les immigrés génèrent par ailleurs une valeur ajoutée supérieure à leur pourcentage dans la population et leur présence semble augmenter la productivité des entreprises informelles. Les estimations portant sur la contribution fiscale nette des immigrés varient pour leur part en fonction des hypothèses adoptées. Des politiques publiques visant à accroître les effets positifs de l'immigration supposent d'investir davantage dans l'intégration des immigrés et de relever le défi de l'informalité.

*Comment les immigrés contribuent à l'économie de la Côte d'Ivoire* est le fruit d'un projet mené conjointement par le Centre de développement de l'OCDE et l'Organisation internationale du travail (OIT), avec le soutien de l'Union européenne. Le projet vise à évaluer l'impact économique de l'immigration sous différentes dimensions – marché de l'emploi, croissance économique et finances publiques – dans les dix pays partenaires du projet : Afrique du Sud, Argentine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Ghana, Kirghizistan, Népal, République dominicaine, Rwanda et Thaïlande. Cet examen s'appuie sur une combinaison d'analyses quantitatives et qualitatives de données primaires et secondaires.

Veuillez consulter cet ouvrage en ligne : <http://dx.doi.org/10.1787/9789264293304-fr>

Cet ouvrage est publié sur OECD iLibrary, la bibliothèque en ligne de l'OCDE, qui regroupe tous les livres, périodiques et bases de données statistiques de l'Organisation.

Rendez-vous sur le site [www.oecd-ilibrary.org](http://www.oecd-ilibrary.org) pour plus d'informations.



Ce projet est cofinancé par  
l'Union européenne

éditions **OCDE**  
[www.oecd.org/editions](http://www.oecd.org/editions)



ISBN 978-92-64-29330-4  
41 2018 13 2 E1



9 789264 293304